VENDREDI 06 OCTOBRE 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1752
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Bovins-ovins : une association qui mérite l'attention



Photo JC Gutner

Alors que le Sommet de l'Élevage vient de fermer ses portes, la récente Journée régionale ovine, organisée dans la Nièvre opérait un intéressant rapprochement : la thématique de cette rencontre technique annuelle était consacrée à la complémentarité bovins - ovins. Jouer sur les « passerelles » existantes entre ces deux types d'élevage est aussi un levier d'adaptation aux conditions climatiques changeantes.

Page 9



ACTUALITÉ P.10

Débat // La relation boucher-éleveur au cœur de l'avenir du métier



HBC

PRODUCTIONS P.14

Élevage // Gène culard : *« un travail de dentelle »*



DR

SERVICES P.20

Équipement //Lancement du grand défi *« Robotique agricole »*

Encarts : Mailing Bazolles Motoculture – Horizon Vert (sur certains cantons), Brochure SV Pro (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CONNAÎTRE SES COÛTS DE PRODUCTION : UN INCONTOURNABLE POUR AMÉLIORER SON REVENU

.05 SANITAIRE : L'ABREUVEMENT, POINT CENTRAL DE VIGILANCE

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE NIÈVRE : CONNAÎTRE LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE YONNE : UN BESOIN DE PERSPECTIVES CLAIRES

.08 CIRCUIT COURT : VENAREY-LES LAUMES A SES PETITS CASIERS

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 RENCONTRE TECHNIQUE OVINE : UNE COMPLÉMENTARITÉ À CONSIDÉRER

.10 DÉBAT : LA RELATION BOUCHER-ÉLEVEUR AU CŒUR DE L'AVENIR DU MÉTIER

.11 CHANGEMENT CLIMATIQUE : QU'EST-CE QUE L'EFFET ALBÉDO ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 FILIÈRE : DANS L'AUBE, LA CHANVRIÈRE VEUT ENCORE GRANDIR

.13 FORUM BLÉ TENDRE : À CHACUN SON MARCHÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 GÈNE CULARD : *« UN TRAVAIL DE DENTELLE »*

.15 CHAROLAIS : HÉBERGEMENT « 4 ÉTOILES » POUR LES VEAUX DU GIE CHAROLAIS ÉVALUATION

.16 SANTÉ ANIMALE : PRÉVENIR L'INGESTION DE CORPS ÉTRANGERS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.17 SDIS 58 : UNE ANNÉE AVEC UNE SOLLICITATION OPÉRATIONNELLE LIMITÉE!

.18 GROUPAMA : LUDOVIC DAMÉ, NOUVEAU DIRECTEUR DE L'YONNE ET LA SEINE-ET-MARNE

.19 EBE DE PRÉMERY : ÉVOLUTION INFINIE

SERVICES

.20 ÉQUIPEMENTS

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE // LOISIRS // PORTRAIT

.29 ÉQUITHÉRAPIE : SE RECONSTRUIRE AVEC LES CHEVAUX

.30 INSOLITE : « *AVEC LA TOURNÉE DES MARCHÉS DE GROS, JE PEUX ALLIER MES DEUX MÉTIERS*»

.31 CHAMPIONNAT DU MONDE DE L'ŒUF EN MEURETTE : À VOS MARQUES, PRÊTS ? CUISINEZ !

.32 PARCOURS : CULTIVER LA VIE COÛTE QUE COÛTE



// LE DESSIN

// EN BREF

PLOA La thématique du stockage de l'eau en passe de sortir du projet de loi

Alors qu'il était inclus dans l'avant-projet de loi d'orientation agricole (LOA) diffusé aux professionnels par le ministère de l'Agriculture fin juillet-début août, le stockage de l'eau ne fait plus partie des thématiques abordées dans ce texte, qui doit être déposé au Parlement durant l'automne et qui fait actuellement l'objet d'un travail interministériel, nous apprennent plusieurs sources proches du dossier. Elles ne précisent pas si le gouvernement prévoit toujours de traiter ce sujet par une autre voie, réglementaire ou infra-réglementaire, incluse dans le Pacte. À l'instar de ce qui est inscrit dans la proposition de loi sur la Compétitivité de la Ferme France, adoptée en première lecture au Sénat au printemps, l'avant-projet de texte proposait de considérer certains projets de stockage d'eau comme *« d'intérêt général majeur »*. L'ensemble des interlocuteurs expliquent ce revirement par la volonté de l'exécutif d'éviter un sujet clivant, et ainsi de s'assurer une majorité lors du vote à l'Assemblée – où il ne dispose plus de majorité absolue – tout en maîtrisant le contenu du texte qui y sera adopté.

Pacte de la haie Le gouvernement annonce 25 actions précisées d'ici fin novembre

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau et la secrétaire d'État à la Biodiversité Sarah El Haïry ont présenté le Pacte en faveur de la haie lors d'un déplacement dans le Morbihan le 29 septembre. Ce pacte – qui fait partie de la Planification écologique – vise à obtenir « un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030 », annonce un communiqué commun. Un *« observatoire de la haie »* sera créé dans *« les prochaines semaines »* pour améliorer la connaissance du linéaire et *« assurer un suivi quantitatif et qualitatif »*. Les réglementations existantes sur la haie (agricoles, environnementales et urbanistiques) seront harmonisées pour simplifier la gestion. Comme attendu, le pacte prévoit de *« structurer des filières de valorisation des produits des haies »* qui devront être gérées de manière *« durable »*. Un *« effort inédit d'accompagnement financier »* est promis pour soutenir la plantation et la production de plants et graines *« de qualité, adaptés aux enjeux du changement climatique »*. Enfin, la formation et le conseil seront renforcés, en lien avec les chambres d'agriculture et les associations. Au total, *« 25 actions »* seront développées en feuilles de route d'ici fin novembre, pour être déployées dans les territoires *« début 2024 »*.

Bovins Moins d'abattages, plus d'herbe, la décapitalisation ralentit légèrement

« Le fort recul des abattages de vaches cet été, amplifié par une production fourragère relativement favorable, a permis de ralentir la décapitalisation laitière et allaitante », constate l'Institut de l'élevage (Idele) dans son bulletin Tendances paru le 19 septembre. Le nombre de vaches allaitantes présentes au 1er août est en recul de 2,8 % sur un an (contre -3,1 % au 1er mai). *« Il s'agit tout de même d'une baisse de 98 000 têtes en un an »*, rappelle l'Idele. Concernant les vaches laitières, le cheptel recule de 2,2 % au 1er août (contre 2,5 % au 1er mai). Comme l'analyse l'institut technique, *« la pousse de l'herbe relativement favorable par rapport à une année 2022 extrêmement sèche a permis de limiter les réformes »*. Résultat : les abattages s'affichent en recul ces dernières semaines, à -8 % en un an sur les semaines 29 à 36 (du 17 juillet au 8 septembre). Une baisse qui affecte tout particulièrement les vaches (-16 % pour les laitières, -12 % pour les allaitantes). Toutefois, rappelle l'Idele, c'est le recul des entrées de génisses dans les troupeaux qui reste *« le principal moteur de la baisse du cheptel »*, et ce depuis un an.

// EN IMAGE

Aviculture Le retour de la pintade


Photo : Jean-Marc Cholet/Actuagri

La France est l'un des rares pays au monde à avoir une production de pintades organisée. Elle fournit 85 % de la production européenne, devant l'Italie et la Pologne. La filière pintade française rassemble un millier d'éleveurs et s'appuie sur quatre couvoirs mais trois années de crise depuis 2019, notamment la grippe aviaire, ont entraîné une baisse de la production. On est passé de 29 millions de pintades produites en 2019 à 22 millions en 2022. Depuis le début de cette année, les mises en place reprennent, *« mais c'est encore un peu timide »* estime Jean-Louis Zwick, président du CIP-Pintade, qui mise toutefois sur une croissance de 7 % en 2023. La raréfaction de l'offre associée à une augmentation des prix due à l'inflation des matières premières ont entraîné une baisse de la consommation de 13 % en 2022. *« Aujourd'hui, il y a la production mais la demande n'est pas encore au rendez-vous »* regrette Jean-Louis Zwick. Pourtant le consommateur plébiscite la viande de pintade. Selon une enquête CSA pour le CIP-Pintade, 68 % des Français en sont friands, notamment pour sa saveur mais aussi pour ses qualités nutritionnelles, riche en protéines, en fer et en zinc. Cependant 18 % seulement en consomment plus de cinq fois dans l'année. Près de la moitié n'y pense pas et un quart n'en trouvent pas.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ÉLEVEURS BOVINS DU GRAND MASSIF CENTRAL

Un signal fort du gouvernement est attendu

Alors que s'ouvrait le Sommet de l'Élevage, à Cournon-d'Auvergne, Christian Bajard, éleveur en Saône-et-Loire et coordonnateur du berceau des races à viande du Massif central a voulu alerter le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur les attentes de la profession.



Eleveur en Saône-et-Loire, Christian Bajard pointe les signaux contradictoires envoyés par le gouvernement aux éleveurs français.



Le Sommet de l'Elevage constitue une caisse de résonance nationale bienvenue pour faire remonter des messages au gouvernement.

Les éleveurs bovins alertent le gouvernement depuis plusieurs années maintenant, les chiffres sont alarmants. Le nombre d'éleveurs et de bovins est en chute libre dans le Massif central : -26 % d'exploitations d'élevages et -10 % de bovins entre 2010 et 2020, -2,8 % par an de vaches allaitantes depuis 2020. Alors que la production de viande bovine en France a baissé de 5 % en 2022, les importations de viandes de bœuf enregistrent un nouveau record de 22 % de hausse. Les conséquences économiques et environnementales pour les territoires ruraux sont largement sous-estimées. Au-delà des discours, les éleveurs allaitants ont besoin de cohérence et de perspectives claires pour enrayer cette tendance. À l'heure actuelle, cette cohérence est loin d'être établie !

Signaux contradictoires

Les objectifs de politiques publiques se contredisent. Baisse de la production ? Souveraineté alimentaire ? Stratégie bas carbone ? Importations croissantes de viandes ne respectant pas les normes de production sanitaires et environnementales européennes ? D'un côté, les éleveurs du Grand Massif central s'engagent pour adapter leurs systèmes face au changement climatique et pour renforcer les externalités positives – environnementales, sociétales, territoriales – de leurs exploitations. De l'autre, l'État envoie des signaux contradictoires. La préservation de systèmes d'élevage durables sur le Grand Massif central dépendra de la capacité de la France à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques qui impactent le secteur. En ce qui concerne la rémunération des éleveurs d'abord, nous demandons une application pleine et entière de la loi Égalim 2. Bien que dans un contexte plus favorable en matière de prix payés aux éleveurs, les coûts de production ne sont pas encore couverts. Toutes les entreprises doivent utiliser l'indicateur Coût de production interprofessionnel dans la formule de prix.

Soutenir en priorité les systèmes durables

Des contrôles et sanctions doivent s'appliquer pour ceux qui contournent la loi. C'est à l'État de jouer ce rôle de gendarme. Et c'est au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation d'être d'une fermeté absolue face aux tentatives de remise en cause de la loi sous couvert d'inflation.

Quant à la cohérence des politiques publiques, il s'agit de soutenir en priorité les systèmes d'élevage durables qui auront été définis au préalable : protéger les systèmes d'élevages durables déjà en place pour assurer leur pérennité ; faciliter et encourager l'installation d'éleveurs dans ces systèmes ; orienter les choix alimentaires vers les produits issus de ces systèmes. Donnez-nous envie d'y croire !

Christian Bajard,
coordonateur du berceau des races à viande du Massif central

// EN BREF

Défiscalisation, abattoirs, communication... Les annonces du ministre au Sommet

Lors du Sommet de l'élevage, le 3 octobre à Cournon, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a indiqué que son collègue de l'Économie Bruno Le Maire annoncera et précisera *«dans la semaine»* la mesure de défiscalisation du cheptel bovin demandée par la FNSEA. Cette mesure, qui permettrait de «*tenir compte de l'inflation*», pourrait se chiffrer *«entre 50 et 100 M€ selon le curseur»*, estime le ministre. Un déplacement au Sommet de l'élevage, éventuellement le 6 octobre, serait *«une option pour le moment»*, a répondu le cabinet de Bruno Le Maire à Agra Presse. Par ailleurs, M. Fesneau a annoncé que la stratégie abattoirs sera dotée de 50 millions d'euros (M€) pour préserver leur *«maillage territorial»*. Cette enveloppe, qui consiste en *«une garantie des encours d'emprunt»*, doit permettre aux outils en difficulté de *«passer le cap»*. Marc Fesneau a aussi dit vouloir *«dédier une enveloppe d'environ 20 M€ dès cette année»* à la recherche sur les questions sanitaires. Le but? Trouver des moyens *«d'éradiquer des maladies et des ravageurs qui nuisent à l'élevage»*, a-t-il indiqué, sans préciser lesquels. Enfin, le locataire de la Rue de Varenne a aussi annoncé *«au moins 3 M€» pour lancer une campagne de communication sur l'élevage, afin de «re-rentrer en dialogue avec nos concitoyens»*.



// FORMATION

21 Connaître ses coûts de production : un incontournable pour améliorer son revenu

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation destinée à permettre aux éleveurs d'avoir la vision la plus claire possible sur leurs coûts de production et ainsi, piloter au mieux leur atelier bovin viande. Une agricultrice témoigne de l'importance de se former sur ce point.

Le pilotage efficace d'un atelier bovin viande repose sur des facteurs multiples mais il en est un qu'il faut absolument maîtriser aujourd'hui : les coûts de production. C'est la raison pour laquelle la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise, sur trois jours et à partir du mercredi 25 octobre, une formation dédiée à cet aspect. Intitulée « *Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovin viande* » elle va se tenir au pôle agricole de Créancey (voir encadré). Pour bien comprendre l'intérêt de se former sur cette question nous bénéficions du retour d'expérience d'Isabelle Langel, éleveuse en bovin allaitant, ayant suivi en 2020 une formation proposée par la Chambre d'agriculture sur le calcul du coût de production. Le coût de production est le résultat d'une approche comptable de l'exploitation.

Élaboration d'un plan d'action

Lors de la formation proposée par la Chambre de Côte-d'Or, son calcul est réalisé par les conseillers et permet de mesurer ce que coûte l'activité bovins viande. Les jours de formation sont ensuite dédiés aux échanges autour des résultats et à l'élaboration d'un plan d'action pour améliorer l'existant. Cette formation était, pour l'éleveuse, une occasion unique de connaître ses coûts de production et d'identifier les marges de progrès pour améliorer à la fois son revenu et son travail au quotidien. Car même si elle était motivée pour calculer elle-même ce coût, elle n'avait pas le temps de le faire seule : « *c'est un énorme boulot, mais les chiffres ne mentent pas, cela permet de prendre de la hauteur. Au quotidien, on paie nos factures, on nourrit nos bêtes, mais on ne se rend pas compte dans le global ce que nous coûte l'alimentation pour produire un kg de viande* ». Lors de cette formation, qui regroupait plusieurs stagiaires ayant des systèmes différents, Isabelle Langel a pu relativiser sur ses propres résultats, même si au départ elle avait beaucoup d'a priori. « *Tout le monde a des points forts, des points faibles et aucun système ne vaut mieux qu'un autre, notre coût de production dépend vraiment des choix faits dans la gestion de notre système. Toutefois, se comparer aux autres, échanger entre nous, comprendre comment certains font pour avoir de postes de charges bas a été un des points les plus pertinents de la formation* ».

Groupe de suivi

Cette richesse des échanges et des réflexions entre agriculteurs et avec les conseillers de la Chambre lui a permis de mettre en place des actions efficientes pour améliorer sa maîtrise des charges, comme, entre autres, l'engraissement de femelles ou la production de céréales fourragères sur la ferme pour



Isabelle Langel, éleveuse, s'est déjà formée au calcul du coût de production.

réduire l'achat de concentrés. Elle a ensuite fait partie d'un groupe de suivi sur plusieurs années afin d'évaluer l'impact sur le moyen terme de ce qu'elle avait mis en place. « *En agriculture, cela ne se fait pas en claquant des doigts,* souligne-t-elle, *mais sur du moyen et long terme. Évaluer notre coût de production tous les ans nous a permis de voir les effets des changements mis en place et de nous améliorer* ». Le calcul du coût de production apparaît donc comme un outil pertinent pour se rendre compte des leviers d'action afin d'améliorer son revenu. L'éleveuse précise qu'« *au quotidien, dans notre métier, on ne voit pas forcément, on a tout le temps le nez dans le guidon, c'est comme ça, on continue à faire comme ça…* ». Aujourd'hui, Isabelle ne regrette pas d'avoir pris le temps de venir en formation, bien au contraire ! Pour elle, « *tout le monde devrait suivre cette formation !* » Dans le contexte actuel de volatilité des marchés, Isabelle Langel a d'ailleurs déjà validé son inscription à la prochaine session proposée par la CDA21 ! Les trois journées de formations sont déjà notées dans son agenda, et même si cela représente un investissement en temps, elle précise « *on va prendre le temps, c'est comme tout, car on sait que cela va nous apporter énormément, on a aucun problème à se libérer* ».

Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Renseignements et inscription pour la formation : Céline Faubladier, conseillère actions collectives et formations élevage 06 73 74 76 39 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

Le programme de la formation

La formation « *Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovin viande* » va se tenir au pôle agricole de Créancey sur trois jours :
- mercredi 25 octobre de 14 heures à 17 heures
- jeudi 30 novembre de 9 h 30 à 17 h 30
- jeudi 18 janvier 2024 de 9 h 30 à 17 h 30.

L'objectif est d'établir un diagnostic sur la rentabilité de l'activité bovin viande de son exploitation et dégager des pistes d'amélioration de son revenu. La première demi-journée permettra d'analyser la conjoncture et le marché de la viande bovine. Entre la 1re et la 2è journée, un diagnostic individuel sera fait pour chaque exploitation (mise à disposition des éléments comptables). La 2è journée sera consacrée à l'analyse de situation et le positionnement de chaque élevage afin d'identifier les points forts et les leviers d'action de l'exploitation. La 3è journée permettra d'établir un plan d'action et d'approfondir un thème d'intérêt pour le groupe (marché, engraissement…)

// DANS LE VIGNOBLE ICAUNAIS

89 Des vendanges comme on aimerait en voir plus souvent

Maintenant terminées, les vendanges 2023 génèrent des sourires dans le milieu viticole de l'Yonne. Qualité et quantités sont au rendez-vous et les conditions pour en arriver là ont été marquées par un équilibre rarement constaté ces dernières années.



Dans l'Yonne, ces vendanges donnent des résultats tout à fait satisfaisants.

Petit tour d'horizon en forme de bilan final pour ces vendanges 2023 dans le vignoble icaunais, en commençant par Saint-Bris-le-Vineux et Guilhem Goisot (Domaine Goisot). Un domaine familial de 30 ha certifié en bio et en biodynamie Demeter : « *Après un hiver relativement doux et des cumuls d'eau plutôt négatifs, on était un peu inquiets au printemps. Ce qui nous a rassurés, c'est la présence de petites pluies régulières tout au long de la saison, surtout mi-juin et fin juin, au stade nouaison qui est très important, s'il y a un stress hydrique à ce moment-là, c'est catastrophique à la sortie. Là, ce ne fut pas le cas. Après le 15 août, le coup de chaud assez violent a soulevé quelques craintes mais finalement, il a permis à la vigne de finir correctement sa véraison et la maturation des grappes. On a démarré les vendanges le 7 septembre et on a terminé le 22. Nous sommes vraiment contents de la qualité et de la quantité. Nous avons de belles maturités et de beaux profils aromatiques, malgré la chaleur de fin août - début septembre, qui aurait pu amener des arômes de fruits cuits (par exemple du pruneau sur les rouges) mais ce n'est pas du tout le cas. On est vraiment sur du fruit frais. Cela restera à confirmer avec les fermentations mais on part sur de bonnes bases* ».

Perspective de vins charmeurs

Plus au nord-est, chez Louis Moreau, à Beine, (Petits Chablis, Chablis, 1ers crus, grands crus) la satisfaction domine aussi : « *pour les blancs, les raisins sont beaux. Le temps de début septembre nous a bien aidés pour terminer la maturité, il nous a fait le millésime. Nous avons démarré les vendanges le 9 septembre et terminé le 22. Elles se sont déroulées dans de bonnes conditions, parfois sous des températures un peu trop élevées. On s'est adaptés en vendangeant tôt le matin, pour les équipes et aussi pour éviter que les jus ne soient trop chauds dans la journée. On devrait arriver à des vins assez charmeurs. Le millésime devrait être assez « rond » et avec des quantités correctes. Même les vieilles vignes ont répondu présentes. Sur les petits Chablis et Chablis, on va pouvoir faire de la réserve. Cette vendange est prometteuse et nous avions besoin d'un deuxième beau millésime parce que ça devenait compliqué au niveau des stocks* ».

Retour de typicité

Enfin, du côté d'Irancy, c'est William Charriat, le nouveau président du syndicat des viticulteurs, qui nous livre son point de vue : « *Cette année a été assez merveilleuse au niveau climatique ! Nous sommes passés à travers les gelées, nous avons eu beau temps à la fleur, un été chaud mais sans canicule comme on avait pu avoir sur les millésimes précédents. On est arrivés à la vendange avec un état sanitaire très bon. On a de très beaux fruits, donc on a toutes les chances de faire de très beaux vins. On est revenu à une date de vendanges tout à fait correcte pour nous. On a commencé le 19 septembre et ça vient de se terminer. Le raisin est superbe et nous allons avoir des degrés alcooliques tout à fait conformes à notre appellation, à la différence des millésimes précédents où ces degrés étaient un peu élevés. On va retrouver la typicité classique d'Irancy. En quantité, c'est généreux sans être surabondant même si, d'une exploitation à l'autre, il peut y avoir des nuances. Sur Irancy et le pinot noir, on n'est pas loin d'une vendange idéale* ».

Berty Robert

// SANITAIRE

21 L'abreuvement, point central de vigilance

Le GDS de Côte-d'Or organisait le 28 septembre une matinée sur la biosécurité. Au programme : lutte contre les nuisibles et problématiques liées à l'abreuvement. Ce dernier sujet réclame une attention toute particulière.

Déjà, l'an passé, le GDS 21 avait organisé plusieurs ateliers consacrés à l'eau. Pour la matinée biosécurité du 28 septembre à Créancey, l'organisme a décidé de resserrer la focale sur la thématique des conditions sanitaires de l'abreuvement. *« On s'est rendu compte qu'il y a un véritable enjeu,* souligne Françoise Roulleau, animatrice biosécurité au sein du GDS 21. *S'il n'y a pas assez d'eau ou que sa qualité n'est pas bonne le risque sanitaire est important. Ces dernières années, les éleveurs ont fait de nombreux aménagements pour avoir de l'eau mais il nous paraissait important de rappeler les règles qui doivent s'appliquer dans ce domaine. C'est d'autant plus nécessaire que l'abreuvement peut représenter un gros facteur de risque tuberculose bovine… »*

À côté d'un atelier consacré au traitement des nuisibles, cette matinée faisait donc une large place à l'abreuvement. Pour en parler, deux intervenants : Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire en Côte-d'Or, et Loïc Fulbert, conseiller spécialisé Eau et Élevage au sein du GDS de la Mayenne.

Voies de contamination multiples

Jean-Baptiste Deschamps a passé en revue les problèmes qui peuvent se poser. *« Si une eau,* soulignait-il, *est interdite à la baignade, pour cause de présence de cyanobactéries, elle est aussi dangereuse pour du bétail. On peut observer sur les animaux des toxicités neurologiques (coma, tremblement, problèmes hépatique ou digestif) et parfois une mortalité ».* Voici donc un mode d'abreuvement à proscrire. De manière générale, l'eau de boisson est un mode de contamination pour la Tub, la listériose et la leptospirose (contamination des eaux par l'urine des rongeurs). Certains virus ne se développent pas dans l'eau mais si des animaux sont contaminés et font leurs besoins au point d'abreuvement, ils peuvent le contaminer. Autre source de contamination citée par notre vétérinaire : la pollution de l'eau aux métaux lourds ou aux hydrocarbures. Pour les éleveurs, c'est là un véritable catalogue de points de vigilance à avoir en tête. Dans ce cadre, comment doit-on se prémunir des risques liés à la qualité de l'eau ? Il faut protéger et aménager les points de collecte et d'abreuvement, proscrire les abreuvements directs en eau de surface (rivière, mare, source…), concevoir des abreuvoirs vidangeables et nettoyables, analyser l'eau en cas de doute et garder en tête que le traitement de l'eau au pâturage (à l'aide de pastilles de chlore, par exemple) est illusoire, en raison du nombre de bactéries potentiellement présentes.

Plutôt des eaux profondes

Loïc Fulbert, de son côté, insistait sur le fait que les eaux de surface sont toujours plus fragiles et exposées aux contaminations, en raison de la vie biologique du sol, que les eaux prélevées plus profondément. *« Il faut savoir,* expliquait-il, *que dans un gramme de bouse de vache, il y a plusieurs millions de bactéries Escherichia coli. Le niveau de contamination des eaux de surface est énorme. En forant plus profondément on utilisera des eaux qui ont subi le travail de filtration du sol ».* Autre source de contamination pour le représentant du GDS 53 : les biofilms. *« On crée les conditions de développement du vivant dans des systèmes de transport ou de stockage de l'eau (canalisation, installations pas entretenues), cela génère une couche sur les parois des canalisations ».* Loïc Fulbert est ensuite revenu sur plusieurs solutions envisageables : *« la récupération d'eau de pluie peut être une solution pour l'abreuvement, à condition de la filtrer avant stockage et de bien la stocker (stockage enterré pour éviter le réchauffement). Il est également essentiel d'éloigner le point d'abreuvement du point de captation de l'eau, d'au moins 20 ou 30 mètres, parce qu'à l'abreuvoir les animaux font aussi leurs besoins et risquent de contaminer le point de captage ».* Il y a enfin la nécessité de protéger les abreuvoirs qui peuvent être abîmés par les animaux lorsqu'ils se grattent ou se frottent contre.

Berty Robert

La biosécurité, un état d'esprit

Intervenant en ouverture de cette matinée biosécurité, Jean-Luc Chevalier, président du GDS 21 a souligné la qualité du travail effectué en Côte-d'Or sur cette question. Un travail reconnu même au plan national. *« On arrive peu à peu à faire entrer les notions de biosécurité dans l'esprit des éleveurs,* insistait-il, *et c'est d'autant plus important que ces notions s'ajoutent à un contexte de charge de travail souvent déjà lourd. Poser une double clôture, c'est du boulot, mais lorsqu'on l'a fait, on voudrait que tous les autres le fassent ».* Pour le président du GDS 21, cette biosécurité, c'est d'abord un état d'esprit. *« Travailler sur cette thématique nous a permis de développer d'autres compétences en lien avec les vétérinaires, les syndicats de rivières, la DDT, l'OFB… on se rend compte que l'ouverture est une chose nécessaire et que l'individualisme ne mène à rien ».*

// EQUINS

21 L'élevage Du Lude se distingue aux championnats de France Haflinger

Organisés en septembre dans le Cher, ces championnats ont permis à l'élevage de Flavigny-sur-Ozerain de mettre en lumière la qualité des grands poneys qu'il produit.

Mi-septembre, à l'occasion des championnats de France d'élevage Haflinger qui se tenaient dans le Cher, à Lignières, sur le site du Pôle du cheval et de l'âne, un élevage de Côte-d'Or s'est distingué. L'élevage Du Lude situé à Flavigny-sur-Ozerain 21 a recueilli à cette occasion plusieurs très beaux résultats. Java Du Lude a remporté le titre de championne de France de la catégorie juments suitées et championne de France suprême sénior. Nouméa Du Lude a obtenu le prix du meilleur poulain sous la mère. Mais ce n'était pas tout puisque dans ce palmarès, Louisiane Du Lude s'est classée 3è dans la catégorie pouliches de 2 ans. Baronne Du Lude était également présente sur le concours. Née à l'élevage et appartenant à Nadège Fernandes, elle est championne de France des juments non suitées, championne de France des chevaux d'utilisation section attelage et vice-championne de France suprême senior.

Une des meilleures lignées françaises

Le Haflinger est un grand poney polyvalent originaire du Tyrol. La famille Du Lude est une des meilleures lignées françaises avec quatre générations d'élite et plusieurs étalons. Elle a commencé avec l'achat d'une jument en 1990.

Un patient travail de génétique a permis, depuis, la naissance de nombreuses pouliches très bien confirmées dans la race et de beaux palmarès aux championnats de France. Le propriétaire et naisseur, Genest Brigand, est très investi dans la race. Il est juge depuis le début des années quatre-vingt-dix et fait partie du conseil d'administration de l'Association française du Haflinger depuis plusieurs décennies. Il a été délégué régional pendant de nombreuses années et a présidé l'association pendant dix ans. Enfin, le 24 septembre avaient lieu, à Saint-Thibault, les confirmations des femelles Haflinger.

Berty Robert



Java Du Lude, sacrée du titre de championne de France à Lignières en catégories juments suitées et suprême sénior.



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Connaître les lieutenants de louveterie

Le 21 septembre, à l'agropôle du Marault, les élus de la Chambre d'agriculture de la Nièvre étaient réunis avec pour invitée l'association des lieutenants de louveterie de la Nièvre.



Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, avec une partie des membres de l'association des Louvetiers de la Nièvre, dont le président Jean-Luc Goby.

« Nous sommes les seuls agents mandatés par l'État qui soient bénévoles » insiste Jean-Luc Goby, président de l'association des lieutenants de louveterie de la Nièvre invitée lors d'une réunion de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le 21 septembre. Dans ce cadre, Didier Ramet insiste : *« nous souhaitons faire découvrir les missions et le fonctionnement de cette association qui a un rôle central dans la Nièvre pour le traitement des dégâts de gibiers. Pour ce faire, nous voudrions épauler financièrement cet organisme »*. Ainsi, il propose d'augmenter la subvention de 500 à 1 000 euros.

Missions ?

Pour comprendre les enjeux des lieutenants de louveterie de la Nièvre, Jean-Luc Goby a présenté leurs missions. *« Très souvent sur demande des exploitants agricoles, la Préfecture nous sollicite lorsque les dégâts sont importants. Ces requêtes concernent principalement le sanglier et autres ESOD. Pour établir si une battue administrative ou des tirs de nuit sont nécessaires, nous expertisons la situation avant d'engager des moyens. Parfois, un dialogue avec la société de chasse et les propriétaires concernés permet d'engager une pression suffisante en un laps de temps satisfaisant, rendant notre intervention caduque. Nous privilégions ces échanges afin d'éviter des situations conflictuelles. D'ailleurs, souvent par méconnaissance de nos missions nous avons déjà été pris à partie que ce soit indirectement (via la dégradation de nos véhicules) soit directement (en menaçant les lieutenants) ; ce qui est inacceptable. Dans tous les cas, si la Préfecture nous transmet un arrêté d'intervention, nous sommes dans l'obligation d'agir car nous sommes assermentés. Je rappelle aussi que nous ne sommes pas soumis aux règles des plans de chasse dans nos actions »*.

Le coût de la passion

Pour effectuer ces interventions, Jean-Luc Goby martèle : *« nous sommes une association loi 1901. Nous ne dégageons pas de chiffre d'affaires, et tous nos lieutenants sont bénévoles. Jusqu'ici, nous devons financer personnellement et dans son intégralité notre matériel (fusil, vêtements, chaussures, balles, véhicules 4 x 4, carburant, entretenir à nos frais une petite meute de chiens et assumer les frais vétérinaires etc.). Même si tous les lieutenants sont des gens passionnés, cette situation devient de plus en plus compliquée notamment face à l'augmentation du carburant »*. Il souligne aussi que la majorité d'entre eux a également des emplois à temps pleins en parallèle : *« il faut bien avoir en tête que lorsqu'une battue de nuit est organisée, nous devons enchaîner sur nos emplois et allier tout cela à notre vie de famille et sociale. Cela est parfois difficile à conjuguer mais nos missions nous tiennent beaucoup à cœur. Ainsi pour être lieutenant, il faut : du temps, un peu d'argent et des connaissances cynégétiques solides »*. Concernant le loup, Jean-Luc Goby précise qu'aucune mission de louveterie n'a été faite pour le moment dans le département sur ce sujet, et que seuls les services de l'OFB sont en mesure d'intervenir sur des attaques dont la responsabilité du loup n'est pas exclue. Durant son intervention, une autre problématique a été soulevée : que deviennent les animaux abattus par les lieutenants de louveterie ?

Écoulement

« Nous faisons ce que nous voulons des animaux que nous pouvons abattre durant nos missions. Si autrefois nous avions le droit de donner ces bêtes aux associations et autres Ehpad, aujourd'hui cela n'est plus possible pour des raisons sanitaires. De plus, si une personne souhaite récupérer un animal, il faut qu'il vienne le récupérer à la fin de nos missions – donc souvent de nuit – afin de l'emmener à un atelier de découpe ». Jean-Luc Goby conclut : *« actuellement, nous sommes 13 lieutenants de louveterie dans la Nièvre, nous intervenons toujours par groupe de deux. Si une personne souhaite nous joindre, il ne faut pas hésiter à nous contacter via les services de la DDT »*[1].

Chloé Monget

Retrouvez la liste des louvetiers mandatés pour votre secteur sur notre site www.agribourgogne.fr

Autres sujets

Outre l'association des Lieutenants de Louveterie de la Nièvre, d'autres thèmes ont été abordés durant cette rencontre. Ainsi, Didier Ramet a remercié les employés de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour leur engagement lors d'un « Samedi à la ferme ». Ensuite, les PSN ont été pointés : *« Pour le moment, aucun calendrier de dépôt de dossier n'a été dévoilé. Ce qui engendre des problématiques importantes pour les porteurs de projets »* **détaille Didier Ramet. Dans la même veine, il a souligné le retard de traitement des dossiers PCAE :** *« Nous avons proposé notre aide à la Région pour le traitement, mais nous n'avons pas eu de retour. Si la situation n'est pas régularisée pour les 650 dossiers en attente, nous courrons à la catastrophe. Cette décentralisation des services, qui ne semble pas fonctionner, est très inquiétante pour l'avenir »*. **Enfin, la problématique de la formation agricole a été mise en exergue :** *« Nos formations sont pertinentes face aux nouveaux enjeux climatiques notamment. Je pense qu'il est nécessaire de nous investir pour faire découvrir nos professions aux jeunes de tous horizons. Et dans le cadre de la loi d'orientation agricole, nous espérons pouvoir mettre en place des visites en ferme pour tous les collégiens »*.
Pour conclure, Didier Ramet a lancé un travail sur l'accès à l'eau : *« Face aux coupures que certaines communes nivernaises ont connues cet été, je pense qu'il faut trouver des solutions via un exercice : comment un village – toute profession confondue – peut tenir 100 jours sans eau (pluie et autre). Il faut que la vie puisse continuer en assurant l'accessibilité à l'eau potable et non potable. La question est donc posée : Comment fait-on ? »*. **Pour rebondir sur ce point, la technique australienne du Keyline design a été évoquée comme une piste à creuser. Pour rappel, le Keyline design est une technique d'aménagement pour favoriser la régénération des sols et la gestion des eaux. Voir : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/reportage-journee-mondiale-de-l-eau-qu-est-ce-que-le-keyline-design-cette-technique-venue-d-australie-pour-planter-la-pluie_5725700.html**

Lieutenants de louveterie Une motion de soutien adoptée par la Chambre d'agriculture

Lors de sa session du 21 septembre, la Chambre d'agriculture a adopté la motion suivante : *« En juin 2023, le véhicule d'un lieutenant de louveterie a été dégradé sur la région du Morvan alors que cet agent réalisait une sortie nocturne pour du piégeage de nuisibles.*
Considérant que la destruction des nuisibles entre totalement dans l'équilibre de la biodiversité et dans l'intérêt des pratiques agricoles,
Considérant le rôle essentiel pour l'agriculture des lieutenants de louveterie par la régulation et la destruction des nuisibles susceptibles de causer des dégâts et dommages,
Rappelant la nécessité que les lieutenants de louveterie exercent leur activité au bénéfice du monde rural, en toute sérénité et sans pression d'aucune sorte,
La Chambre d'agriculture de la Nièvre dénonce et condamne totalement de tels agissements sur le bien d'un louvetier, qui est une personne assermentée, collaborateur de l'administration et collaborateur occasionnel du service public.
Il/elle est nommé(e) par le préfet de département et exerce à titre bénévole une fonction civique d'auxiliaire en matière de faune sauvage, y compris sur le plan sanitaire ».

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un besoin de perspectives claires

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a tenu sa session de rentrée jeudi 28 septembre à Auxerre. Comme à l'accoutumée, les sujets abordés étaient nombreux et ont mobilisé l'attention de l'assemblée.

La dernière session de la Chambre d'agriculture s'est tenue à Auxerre jeudi 28 septembre dernier. Menée par son président Arnaud Delestre, elle a permis de faire le point sur l'actualité agricole du département. Des sujets nombreux, dont certains n'ont pas manqué de soulever quelques inquiétudes.

En préambule, Arnaud Delestre a dressé un tour d'horizon exhaustif des différentes productions du département de l'Yonne. Du côté des productions végétales, sans surprise, les cultures de printemps ont globalement souffert de la sécheresse des mois de février, avril et mai. Les cultures d'hiver, mieux implantées, ont davantage supporté ces conditions. Toutefois, les récoltes sont marquées par une grande hétérogénéité, liée notamment à la profondeur des sols et donc à leur réserve en eau. *« Comme souvent*, a rappelé Arnaud Delestre, *les moyennes cachent des situations individuelles parfois dégradées »*.

Pour cet automne, on note une progression des surfaces en colza dans certains secteurs. Un constat qui marque le retour du schéma "colza - blé - orge" après plusieurs années décevantes, tant du point de vue des rendements que sur l'aspect économique.

Le défi de la gestion des graminées adventices

La gestion des adventices, déjà tendue avec une progression marquée de graminées dans les rotations de cultures, ne va pas s'améliorer. Cette problématique constitue un défi important à relever pour l'agriculture du département. En effet, les contraintes liées à la résistance des graminées adventices et à la baisse du nombre de molécules encore autorisées poussent les producteurs dans une impasse technique et ont conduit à des préconisations techniques exigeantes.

Comme l'a rappelé le président de la Chambre d'agriculture, *« des travaux sont engagés de longue date avec les exploitants dans le cadre des animations techniques sur les bassins d'alimentation de captage* (BAC, ndlr) *concernant la problématique de l'eau, ainsi que sur l'ensemble du département dans le cadre de la problématique du Prosulfocarbe »*. Pour Arnaud Delestre, *« il est important de sensibiliser encore plus largement les agriculteurs et les distributeurs à ce sujet »*. Un prérequis impératif pour imaginer des approches permettant de limiter au maximum les transferts dans le milieu naturel et pour permettre la mise en marché de certaines productions potentiellement impactées (sarrasin, fruits à pépins… dans le cas du Prosulfocarbe).

Une rencontre commune Chambre et UPVY, était organisée récemment sur ce sujet. Elle a réuni plusieurs acteurs, dont les instituts techniques (Arvalis), des firmes productrices de produits phytosanitaires, les distributeurs, les services techniques des coopératives, et des conseillers techniques de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Ces échanges ont abouti à des perspectives d'actions qui visent à concilier les impératifs économiques et environnementaux. Les équipes de la Chambre d'agriculture sont pleinement engagées pour apporter et diffuser des solutions techniques afin d'accompagner les agriculteurs.

Impasses administratives

Parmi les sujets d'inquiétudes soulevés par les élus de la Chambre d'agriculture, il en est un que le président n'a pas manqué de qualifier d'ubuesque. Le Projet Stratégique National (ou PSN, anciennement PCAE, ndlr), dont les appels à projets sont ouverts depuis le 15 juin, a en effet fait l'objet de plusieurs communications de la part des services de la Chambre d'agriculture durant l'été. Et ce, dans le but d'informer un maximum de candidats. *« La plateforme Europac permettant de déposer les dossiers devait être accessible mi-juillet. À ce jour, elle n'est toujours pas ouverte »*, regrette Arnaud Delestre. Des retards qui vont impacter bon nombre de projets pour lesquels l'accès aux aides est déterminant. *« À chaque changement de programmation, nous sommes soumis à des périodes blanches… le temps pour les circuits administratifs et financiers de s'adapter »*, constate amèrement le président de la Chambre d'agriculture. *« Dans le cas présent, nous nous acheminons probablement vers plus d'une année d'inaction, et de non-utilisation des crédits européens alloués à notre région »*. Pendant ce temps les agriculteurs montent des projets, reçoivent des directives de toutes parts pour adapter leurs exploitations, mais ne peuvent mobiliser les crédits européens qui leur sont destinés à cet effet… Arnaud Delestre ne pouvait malheureusement clore ce chapitre sans de nouveau rappeler la situation liée à l'ancienne procédure PCAE 2020-2022 reprise par la Région. *« La situation est totalement ubuesque ! Elle laisse dans l'expectative des centaines d'agriculteurs, dont certains se trouvent dans des situations financières difficiles. Les travaux sont réalisés, payés, mais les aides ne sont pas versées… »*. Une nouvelle impasse pour laquelle, aucune perspective claire n'est annoncée à ce jour.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, aux côtés de Pascal Jan. Le préfet de l'Yonne a une nouvelle fois répondu présent à l'invitation de la profession.

FD

// BIENVENUE À LA FERME

La Chèvrerie des Dames Douces rejoint le réseau

Le réseau Bienvenue à la Ferme compte un nouvel adhérent dans l'Yonne. La Chèvrerie des Dames Douces, à Villiers-Louis a rejoint le réseau et s'est vu remettre officiellement la plaque d'agrément.



La Chèvrerie des Dames Douces, fait son entrée dans le réseau icaunais Bienvenue à la Ferme.

Mardi 26 septembre, la Chèvrerie des Dames Douces est officiellement rentrée dans le réseau Bienvenue à la ferme Yonne. Une entrée officialisée par la remise de la plaque d'agrément par Christine Busson, présidente du réseau Bienvenue à la ferme Yonne. Étaient également présents à cet évènement M. Gaujard, maire de Villiers-Louis, Luc Borodiansky de l'Office de tourisme de Sens et Érik Polrot représentant les Jardins de la Croisière, autre adhérent du réseau.

Devenue la 42e ferme du réseau icaunais cet été suite à l'approbation de sa demande d'adhésion par la commission d'agrément Bienvenue à la ferme, la Chèvrerie des Dames Douces pourra désormais être identifiée visuellement par les clients comme étant membre du réseau grâce au kit d'agrément mettant en avant le logo Bienvenue à la ferme qui lui a été remis. D'après une étude Kantar 2022, 1 Français sur 2 reconnaît la marque à la fleur.

La Chèvrerie des Dames Douces, installée dans un cadre bucolique sur les autours de Villiers-Louis à proximité de Sens, a décidé de rejoindre le réseau afin de bénéficier de la visibilité de la marque et des opportunités commerciales offertes par le réseau.

Ses membres bénéficient en effet de tarifs préférentiels, voire de places exclusives sur d'importants évènements annuels (Salon de l'agriculture, Foire de Sens, Festival Fleurs de Vigne à Auxerre, marché Arts et Saveurs de la ville de Sens à Noël…) et des marchés de producteurs locaux. La Chèvrerie qui élève son troupeau de chèvres en agriculture biologique, transforme toute sa production laitière directement à la ferme et propose des visites pour les particuliers et les scolaires. L'exploitation, de par sa nature, se retrouve parfaitement dans l'éthique du réseau qui met à l'honneur les productions locales, l'agriculture raisonnée et l'échange avec le public.

Créée en 1988 par des agriculteurs, la marque « Bienvenue à la ferme » fédère plus de 8 000 agriculteurs en France, coordonnée par le réseau des Chambres d'agriculture. Sa mission principale est de rapprocher les consommateurs des agriculteurs en permettant au grand public de découvrir les coulisses de fabrication des produits, la vie à la ferme, et d'encourager le dialogue entre agriculteurs et citoyens. Les agriculteurs membres du réseau Bienvenue à la ferme respectent un cahier des charges spécifique et s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, tout en étant ambassadeurs d'une agriculture durable et responsable, créatrice de valeur dans les territoires.

publié par FD



// CIRCUIT COURT

21 Venarey-Les Laumes a ses Petits casiers

Après Semur-en-Auxois, Venarey-les Laumes dispose à son tour d'un distributeur de produits agricoles de proximité, disponible 24 heures sur 24. Quatre exploitations agricoles se sont associées pour concrétiser cette forme de circuit court.



Les Petits casiers sont installés sur le parvis de la gare de Venarey-Les Laumes

Et de deux ! Après ceux de Semur-en-Auxois, lancés au printemps dernier, les Petits casiers sont désormais présents également à Venarey-les Laumes. Ce dispositif de livraison de produits agricoles de proximité en libre-service fonctionne à Venarey depuis juin mais son inauguration officielle avait lieu le 23 septembre. Derrière ce nouveau service de commercialisation en circuit court, on trouve, comme à Semur, un collectif d'agriculteurs mais la structuration est ici, un peu différente. Les producteurs qui alimentent ce nouveau distributeur sont réunis au sein de l'association Les Petits casiers Alésia-Seine, présidée par Catherine Desplantes, productrice de miel et de jus de pomme à Flavigny-sur-Ozerain. Avec elle, on trouve : Gaël et Nadine Richard, producteurs de légumes bio à Hauteroche, Thibaut Aubry, producteurs d'œufs bio à La Villeneuve-les-Convers et Marie-Christine et Jean-Pierre Donet, producteurs de fromages de brebis, de farine et de viande préparée à Bussy-le-Grand. Les producteurs des Petits casiers de Semur-en-Auxois avaient opté, eux, pour la constitution d'un Groupement d'intérêt économique (GIE). Au-delà de ces spécificités d'organisation, les agriculteurs ont bénéficié, pour la concrétisation de ce projet, de l'accompagnement juridique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Un engagement significatif des collectivités

Cette réalisation s'inscrit aussi dans la logique plus large du Projet alimentaire territorial (PAT) du Pays Auxois-Morvan et, à ce titre, il a bénéficié d'aides du Fonds régional des territoires (FRT-Conseil régional) pour financer le coût du matériel de 65 000 euros, mais aussi du soutien de la Communauté de communes Pays Alésia Seine, et de la commune de Venarey-les Laumes. *« Nous avons choisi de coordonner l'aide du FRT, dans le but de favoriser le commerce de proximité, en lien avec la préparation de notre PAT »* précisait Patrick Molinoz, le maire de Venarey-les Laumes. *« Que les collectivités s'emparent du sujet de la promotion des productions agricoles locales, c'est quelque chose de significatif, mais c'est aussi un enjeu pour les exploitations agricoles et les territoires »* soulignait, pour sa part, Vincent Lavier, le président de la Chambre d'agriculture, présent à l'inauguration.

L'engagement est réel et doit être soutenu : ces Petits casiers ont réclamé plus d'un an de travail, de la part des collectivités et des agriculteurs concernés, avant de pouvoir se concrétiser, comme le rappelait Alain Mathieu, directeur du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Auxois-Morvan.

Berty Robert

// CONCOURS DE LABOUR DE BRINON-SUR-BEUVRON

58 Continuer pour les plus jeunes

Le 23 septembre, les JA du canton de Brinon-sur-Beuvron tenaient leur concours de labour, épreuve qualificative pour la départementale 2024. 28 participants étaient au départ.

« Nous sommes ravis que près de 30 participants aient répondu présents aujourd'hui » souligne Yann Denis, président des JA du canton de Brinon-sur-Beuvron, lors de la tenue de leur concours de labour le 23 septembre. Cet événement permet aux finalistes de concourir pour la départementale 2024. Si le concours de labour est traditionnel, Yann Denis note un changement par rapport aux années précédentes : l'âge des candidats.

« La moitié des participants vient du canton et l'autre moitié de cantons voisins. Les plus jeunes ont 15 - 16 ans et sont majoritaires aujourd'hui. Cela est à noter car sur le canton nous peinons à recruter de nouveaux JA. En effet les jeunes n'ont pas forcément de temps à accorder au groupe et parfois manquent d'intérêt pour nos missions. Mais force est de constater qu'ils sont au rendez-vous pour ce genre de manifestation. Ce qui nous ravi malgré tout ». Il analyse cet engouement pour les concours : *« je pense que c'est un des rares moments d'échanges sociaux qui se déroule dans notre canton, même si le tissu associatif fait de son mieux. Les jeunes sont clairement en demande de réunions conviviales pour créer des liens entre eux et également avec les générations précédentes. Et, les concours de labour regroupent ces attentes »*.

À grande échelle

En plus de ce prisme local, il en évoque un autre. *« Il y a une autre dimension à plus grande échelle cette fois. En effet, nous faisons tout ce que nous pouvons pour maintenir ces concours pour les plus jeunes afin de leur transmettre la passion du labour et de l'agriculture de manière générale. Nous avons constaté qu'entre la génération des 25 ans – 30 ans et celle d'après, il y a environ 10 ans d'écart. Cela pose donc la question des reprises pour l'avenir – en plus du contexte de transmission pour les 10 ans à venir. Il y aura forcément un trou, et les 25 -30 ans devront donc tout faire pour aider la génération suivante à s'installer, soit en facilitant ce passage avec des concessions soit en rallongeant un peu leur activité afin de laisser le temps aux jeunes de prendre le relais dans de bonnes conditions. Dans tous les cas, nous avons pour le moment le flambeau, à nous de maintenir sa flamme »*. Dans cette optique, Yann Denis ajoute : *« nous allons tenter de nous investir un peu plus dans les autres associations afin de créer une cohésion locale dont tout le monde a besoin dans ces temps incertains. Nous espérons grandement que toutes nos actions, qu'elles soient festives ou syndicales, maintiennent la vie dans nos territoires ruraux »*. Enfin, il remercie tous les partenaires présents au concours de labour ainsi que Thomas de Beaumier et Louis Clément de Givry, JA du canton de Brinon-sur-Beuvron et ayant respectivement terminé à la départementale 2023 : 2e en brabant et 1er en charrue.

Chloé Monget



28 participants étaient au départ pour le concours de labour de Brinon-sur-Beuvron le 23 septembre.



La majorité des familles et des proches des participants était venue les encourager l'après-midi, avant de poursuivre sur le repas tenu le soir, toujours par les JA de Brinon-sur-Beuvron.

JA de Brinon-sur-Beuvron



Les juges en train d'analyser l'ouverture réalisée en labour planche par Jeanne Paillard, seule participante féminine du concours.

Palmarès complet

Labour à plat : 1. Louis Clément de Givry (meilleure ouverture et meilleure dérayure), 2. Clovis Vallet, 3. Théo Siméon, 4. Philippe Tardivat, 5. Clément Thoulet, 6. Nathan Lachaud, 7. Rémi Blandin, 8. Evan Gautheron, 9. Dylan Gonzales, 20. Mathieu Genet, 11. Théo Mayson, 12. Jérôme Trameson, 13. Clément Paillard, 14. Benjamain Baroni.

Labour planche : 1. Thomas Beaumier, 2. Alexis Bruet, 3. Nicolas Jolly, 4. Noah Lausthauneau, 5. Lucas Seutin, 6. Alexis Cointe, 7. Romain Thardivat, 8. ex aequo : Damien Genet et Benjamain Maillaut, (pas de 9.), 10. Jeanne Paillard, 11. Jason Boulineau, 12. Lucas Siméon, 13. Anthony Chenu, 14. Manu Blond, 15. Mayeul Gaulon.

// 18E RENCONTRE TECHNIQUE OVINE RÉGIONALE

58

Une complémentarité à considérer

Le 21 septembre, à Brèches (Saint-Révérien), le Gaec Nandrot accueillait la 18e rencontre technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté axée cette année sur la complémentarité bovin - ovin.



Quatre ateliers ont permis aux participants de découvrir les choix techniques du Gaec Nandrot.

Le Gaec Nandrot

Jean-François et Emmanuel Nandrot sont à la tête du Gaec Nandrot situé à Brèches (Saint-Révérien). Ils gèrent 429 ha (comprenant 375 ha d'herbe et 50 ha de céréales). Leur cheptel se compose de 250 vaches Charolaise (vêlages février/mars, production de taurillons d'herbe et de génisses maigres de 18 mois) et de 180 brebis Texel (agnelages printemps en lutte naturelle). Pour les aider dans leurs tâches quotidiennes, les associés disposent d'un salarié à 40 % en cours d'installation. Les associés sont d'ailleurs à la recherche d'un salarié en plus.



Le Gaec Nandrot (Jean-François et Emmanuel) accueillait la rencontre dans l'exploitation à Brèches (Saint-Révérien).

« *Nous avons repris le système mis en place par notre père, cette rencontre pourrait donc s'appeler Hist'ovin au lieu d'Inn'ovin, car ce n'est pas vraiment une innovation* » s'amusent Emmanuel et Jean-François Nandrot lors de la présentation de leur exploitation (le Gaec Nandrot situé à Brèches) dans le cadre de l'accueil de la 18e rencontre technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ciblée, cette année, sur la complémentarité bovin - ovin.

Pour rappel, cette dernière est orchestrée par les Chambres d'agriculture de BFC en partenariat avec la filière ovine (Inn'ovin), l'Idele, Inosys, la Sicarev coop, Gapac, Cobevim, Terre d'ovin, le GDS régional, Alysé, Mouton Charollais, la coopérative Franche-Comté d'élevage, le conseil régional ou encore le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

En l'essence

Pour Agathe Chevalier, chargée de mission filière ovine à la Chambre régionale d'agriculture, et Christophe Rainon, conseiller spécialisé ovins allaitant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, cette journée est : « *une manière de promouvoir la filière ovine via une technicité et des résultats économiques viables. Aujourd'hui, les jeunes boudent la filière, et il est nécessaire de montrer ses atouts sanitaires et économiques, notamment avec les bovins. Pour l'exemple, ces animaux ne consomment pas l'herbe de la même manière, permettant une gestion du pâturage précise* ». Les associés du Gaec rebondissent : « *Ce choix du bovins-ovins nous permet de ne pas tout mettre dans le même panier. Ainsi, lorsque les cours d'une des deux filières chute, l'autre peut prendre le relais* » avant d'alerter : « *Cela étant, il faut bien avoir conscience que nous n'arrêtons jamais et avons une grosse charge de travail en mars et avril car les naissances ovines tombent en même temps que les bovines ; point noir du système. L'investissement en temps est très conséquent, même si nos animaux vivent majoritairement dehors et que nous sommes presque autonomes en aliments puisque nous n'utilisons que très peu de concentrés* ». Agathe Chevalier et Christophe Rainon poursuivent : « *Le Gaec a une vision globale de son système permettant une imbrication des enjeux pour cibler des solutions complémentaires et adaptées* ».

Les ateliers

Après la présentation générale du Gaec, les participants (agriculteurs et élèves des lycées agricoles de Fontaines (71), de Château-Chinon et de Nevers-Challuy) ont été scindés en plusieurs groupes pour se rendre sur les quatre ateliers. Le premier atelier s'intéressait à présenter la réduction de la pression parasitaire grâce au pâturage mixte ovin-bovin. Pour les détails, c'est Élise Longet (GDS du Doubs - GDS BFC) et Laurent Solas (CA 71) qui intervenaient. Ils ont ainsi pu mettre en exergue que « *tous les parasites ne sont pas pathogènes pour la même espèce. Certains sont communs mais d'autres sont spécifiques aux ovins et caprins ou aux bovins. De ce fait, en pratiquant du pâturage mixte (simultané ou alternatif), certains parasites peuvent être ingérés par une espèce sans avoir forcément d'effet pathogène car ils ne pourront terminer leur cycle de vie. Pour l'exemple, une étude menée dans le cadre du projet MEMiPaT sur le site de l'Inrae de Laqueuille (63) comparant un pâturage continu ovin à un pâturage mixte simultané avec des agnelles Romanes et des génisses Holstein a permis de démontrer que les agnelles qui ont pâturé avec les génisses ont eu une meilleure croissance et étaient moins excrétrices d'œufs d'Haemonchus Contortus* ».

Le second atelier s'attachait à la stratégie de renouvellement des agnelles via l'achat ou le renouvellement interne. Ainsi, Claire Debrut (OS Mouton Charollais) et Lucie Legroux (CA 70) ont pointé que « *si cela est fait en interne, pour notamment éviter les coûts d'achats, il faut impérativement séparer les agnelles de renouvellement et les autres, car l'alimentation ne doit pas être la même. Cela étant, si on choisit d'acheter ses agnelles, une attention particulière doit se faire sur plusieurs points dont l'état sanitaire du cheptel d'origine, il faut également se renseigner sur la conduite pratiquée dans l'élevage naisseur car plus elle est proche de la vôtre, plus l'adaptation des agnelles sera facilitée. Dans tous les cas, chaque pratique a ses points forts et ses points faibles, il est donc préconisé d'opter pour celle qui vous convient le mieux pour votre système en étudiant les facteurs économiques également* ».

Le troisième atelier était ciblé sur la cohérence de l'association bovins/ovins et aux clés de réussite pour allier pâture et stock dans une exploitation mixte avec un pâturage simultané ovins et bovins. Charles Duvignaud (CA 58), Marie Mauchosse (Alysé) et Marianne Ranque (CA 89) détaillent : « *Le chargement des parcelles est un point primordial, et doit être ajusté en fonction du potentiel agronomique des sols. Ici il est en moyenne de 54 ares par UGB au printemps. Il est à noter que la présence des deux troupeaux sur les mêmes parcelles assure une valorisation optimale de l'herbe – tout en finissant les agneaux sans concentré. Toutefois, le Gaec Nandrot a opté pour une conduite séparée de début décembre jusqu'aux agnelages, avec le positionnement en journée de 180 brebis, en trois lots distincts au pré, dans 150 ha (chargement faible de 1,2 brebis par ha avec parfois complément de foin de luzerne au pré). Précisons que les brebis à terme ou ayant agnelé sont rentrées tous les soirs à la bergerie avec leurs agneaux, puis elles vont dans les parcelles définitives (mixte avec les vaches allaitantes) jusqu'à la vente des agneaux. Les lots qui ne sont pas au terme de gestation restent dehors. Durant cette période, les bovins sont en bâtiment. Cette gestion décale d'environ 15 jours la pousse de l'herbe au printemps mais ne pénalise en aucun cas la remise à l'herbe des bovins (mi-avril)* ».

Et enfin le quatrième et dernier atelier, mené par Anne-Marie Bolot (Terre d'ovin) et Aurore Gérard (CA 21), se concentrait sur l'aménagement d'anciens bâtiments via les transformations possibles pour les bergeries. Elles ont insisté : « *Il faut que votre aménagement convienne aux animaux, à votre gestion et aussi à vos habitudes. Sachant que dans le cas d'une réutilisation d'un bâtiment ancien, vous êtes régis par les murs existants ainsi que les arrivées d'eau. Penser aussi à la réutilisation de matériel ou à son détournement comme ici. Cela permet de réduire au maximum les coûts d'aménagements* ».

Agathe Chevalier et Christophe Rainon, concluent la journée : « *Si ce système est complémentaire et adapté au Gaec Nandrot, il peut ne pas convenir dans une autre exploitation pour diverses raisons (bâtiments, parcellaires, qualité agronomique des sols, etc.). Mais, cette alliance bovins-ovins devrait être une conduite à considérer* ».

Chloé Monget



// DÉBAT

La relation boucher-éleveur au cœur de l'avenir du métier

La boucherie s'interroge face au risque de baisse de production de viande en France, en lien avec la décapitalisation dans le cheptel bovin. Un paradoxe, alors que le métier attire de plus en plus et a su renouveler ses pratiques et son image. Interbev Bourgogne Franche-Comté organisait une table ronde sur ce thème, à Nevers.



La boucherie a beaucoup évolué, ces vingt dernières années, proposant une offre et une manière de travailler sa matière première beaucoup plus diversifiées.

Dans un contexte global marqué par la décapitalisation du cheptel bovin, qui fait craindre, à terme, un déficit de production de viande en France, quel est l'avenir de la boucherie ? Cette question était au cœur d'une table ronde organisée le 19 septembre à Nevers par Interbev Bourgogne-Franche-Comté (BFC), l'interprofession rassemblant les secteurs de l'élevage de l'abattage, de la transformation et de la distribution de viande. Le lieu choisi pour l'évènement était symbolique : il se tenait dans le restaurant d'Eric Dulat, artisan boucher et traiteur local. Ce dernier était l'un des quatre intervenants invités à donner leur point de vue, aux côtés de Rémi Collado, acheteur boucherie pour le compte du groupe de grande distribution Schiever, Jean-François Guihard, président national d'Interbev et artisan boucher dans le Morbihan, et Martial Maublanc, enseignant en boucherie au Centre de formation des apprentis (CFA) de Marzy, près de Nevers. La table ronde s'est également tenue en présence de la sénatrice Nadia Sollogoub et d'Emmanuel Poyen, président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de BFC.

« Mettre en avant le travail de l'éleveur »

Les bouchers, demain, auront-ils encore suffisamment de viande française à travailler ? Sur cette question, la qualité de la relation artisan - boucher - éleveurs est centrale : *« je travaille depuis plusieurs années avec les mêmes éleveurs,* soulignait Eric Dulat, *et sur un niveau de qualité constant. Dans ce cadre, l'impact de la baisse du cheptel n'est pas majeur chez nous. Ma principale source d'approvisionnement, c'est l'achat au pré, sur pied. Depuis des années, je sélectionne des bêtes à la naissance. On achète des bêtes classées, au minimum « E ». Ma volonté c'est d'être toujours en haut du classement ».* Dans ce cadre artisanal, le boucher travaille très étroitement avec les éleveurs : *« On ne veut ni nourrissage à l'ensilage ni aux OGM. Je considère en premier lieu que mon métier consiste à mettre en avant le travail accompli par l'éleveur. Notre cheval de bataille c'est la qualité, avant le prix, même si, bien sûr, ce facteur entre aussi inévitablement en ligne de compte. Si l'éleveur gagne sa vie, nous, on pourra gagner la nôtre ».* Face au vieillissement de la population des éleveurs, Eric Dulat se veut optimiste : *« On voit tout de même des installations. Je pars du principe que les jeunes qui s'installent aujourd'hui vont faire leur trou, à partir du moment où ils feront de la qualité ».* L'argument de la ressource en viande est au cœur des interrogations alors qu'en parallèle, le métier de boucher a regagné une attractivité qu'on n'imaginait pas, il y a quelques années. Martial Maublanc en témoigne : *« Quand je suis arrivé au campus de Marzy, en 2006, il y avait 5 bouchers et 1 charcutier en apprentissage. Aujourd'hui, nous avons près de 70 apprentis en boucherie. Notre filière marche bien et, actuellement, j'ai entre 30 et 40 entreprises (artisans ou grandes surfaces) qui cherchent des apprentis ».* Le métier a su modifier son image auprès des jeunes. Un gros travail a été accompli sur les salaires et les horaires de travail. Il se féminise aussi, même si c'est encore timide, et attire des personnes en reconversion : *« J'ai le souvenir,* rappelait Martial Maublanc, *d'un ancien ingénieur de chez Airbus qui est venu chez nous passer un CAP de charcutier à plus de 50 ans ! »*

Baisse de production, baisse de consommation

Sur la baisse de production, l'enseignant du CFA de Marzy n'est pas inquiet : *« Il faudra s'adapter, travailler différemment et se diversifier. Il faut proposer des préparations bouchères et notre CAP s'oriente d'ailleurs de plus en plus sur cet aspect »* et là encore, l'importance du lien boucher - éleveur émerge : *« Dans notre nouveau référentiel de formation nous avons l'obligation de faire rencontrer des éleveurs aux apprentis. Cette dimension va monter en puissance »* . Du côté de la boucherie en grande distribution, la baisse potentielle de production cohabite avec une autre inquiétude : celle de la baisse de consommation de viande. Au sein du groupe Schiever, Rémi Collado passe chaque année autour de 600 t de viande bovine : *« nous avons une démarche qualité qui nous est propre et qui est basée sur des animaux nés et élevés en BFC, de race charolaise, exclusivement. Dans tous nos supermarchés, nous ne dérogeons pas à cette règle. Le risque de baisse de production nous préoccupe, mais ce qui nous préoccupe le plus, c'est la baisse de consommation. Aujourd'hui, nous ne courrons pas après la matière, preuve que la baisse de consommation est plus forte que la baisse de production. Les consommateurs font des arbitrages sur les produits alimentaires, et ils les font souvent sur les produits à valeur ajoutée. Il y a aussi des différences entre les intentions du consommateur et ses actes. Il dit qu'il veut de la viande locale, mais si demain, nous en manquions, ils pourraient se tourner vers de la viande d'ailleurs ».* Dans l'optique de la préservation de ses approvisionnements, Rémi Collado s'inquiète de l'attractivité du métier d'éleveurs et des capacités financières nécessaires pour reprendre des élevages. Il est difficile de savoir comment les choses vont évoluer : *« Il faut sans doute plus d'efforts de la part des pouvoirs publics pour faire consommer de la viande locale en restauration collective. Il faut aussi bien se positionner au niveau des prix parce qu'une viande, même locale, si elle est inaccessible pour les clients, ne se vendra pas. En même temps, les éleveurs doivent avoir un revenu satisfaisant. C'est un équilibre toujours difficile à trouver, mais s'il fait défaut, on pourrait s'inquiéter pour le maintien d'un niveau de production suffisant ».*

Les rayons boucherie évoluent

Face à tout cela, Jean-François Guihard, président d'Interbev, souligne l'importance de la relation de confiance qui s'inscrit dans la durée entre bouchers et éleveurs : *« Je travaille avec le même éleveur-engraisseur depuis 35 ans. C'est une véritable relation de confiance qui s'est installée, mais je suis un peu inquiet de la baisse de production de viande bovine en France : elle est de 3 % par an depuis six ans. La consommation de viande évolue dans sa structure : le rayon boucherie que je faisais il y a vingt ou trente ans n'a rien à voir avec celui d'aujourd'hui. Nous avons beaucoup plus de produits transformés. On parvient à maintenir les volumes mais en s'adaptant ».* Le revenu des éleveurs est une donnée essentielle du maintien de la production : *« Il faut faire comprendre qu'un éleveur ne peut pas produire s'il ne gagne pas d'argent. On rencontre le ministre de l'Agriculture assez souvent, la Première ministre également, ou le ministre de l'Économie. Ils nous entendent tous, mais nous écoutent-ils bien ? On parle d'autonomie alimentaire mais cela ne doit pas rester des mots. Il faut des actions et on ne peut pas attendre dix ans. Dans les deux à trois ans qui arrivent il faut que des choses se mettent en place, en n'oubliant pas que la production bovine a une certaine inertie : engraisser un poulet réclame 100 jours, pour un bovin, c'est 1 000 jours. On pourra maintenir une production de qualité, en s'appuyant sur des circuits de distributions divers et variés ».*

Berty Robert

// ÉVÈNEMENT

Réaffirmer l'importance de l'élevage bovin en BFC

Plusieurs partenaires de l'agriculture régionale se sont fédérés afin d'organiser, le 10 novembre, un événement exceptionnel destiné à mettre en lumière l'importance économique et sociale de l'élevage bovin en Bourgogne Franche-Comté, et les pistes pour qu'il se maintienne.

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), la Fédération régionale bovine (FRB), l'interprofession Interbev BFC, la FR-SEA BFC et les JA BFC proposent l'événement « Fiers d'être éleveurs bovins en BFC », vendredi 10 novembre. Il se tiendra sur le site Ferm'Inov à Jalogny, en Saône-et-Loire, près de Cluny en présence de la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay, et du Préfet de Région, Franck Robine. L'objectif est de redessiner, avec tous les acteurs concernés, les contours et l'avenir des filières bovines de BFC. Une perspective qui impose prioritairement de redonner de la fierté au métier d'éleveur et d'assurer une juste rémunération en préservant la valeur ajoutée dans nos territoires. La filière bovine est la 1re production en nombre d'éleveurs en BFC. Particulièrement emblématique pour notre région, elle génère une économie incontournable sur le territoire ; elle valorise près de 42 % de la Surface agricole utile (SAU) sous forme de prairies permanentes, gage de biodiversité et de captation de carbone. Mais, face à la communication caricaturale de la part de certains, et aux difficultés, réelles, de cette filière, comment continuer d'attirer des jeunes et redonner de la fierté au métier d'éleveur ? Chaque année, 25 % des élevages laitiers et 50 % des élevages allaitants ne trouvent pas repreneurs. Pourtant, notre région dispose de nombreux atouts pour répondre aux défis de taille de notre société, avec une consommation de viande qui se maintient depuis 10 ans alors qu'un quart de la viande bovine consommée en France est malheureusement importé. C'est donc en lien avec ces enjeux d'image du métier d'éleveur bovin, de renouvellement générationnel, de rôle structurant de ce type d'élevage pour la vie et l'économie de nos territoires que l'évènement « Fiers d'être éleveurs bovins en BFC » trouve sa source et sa pertinence. Il permettra de mettre en lumière les pistes de développement envisageables, telles que le développement de l'engraissement, l'optimisation de tous les débouchés en région, l'approvisionnement de la restauration hors domicile. L'évènement est ouvert à tous les éleveurs de la région. Ne perdez pas de temps pour vous inscrire : vous pouvez le faire jusqu'au 10 octobre en utilisant le lien au bas de cet article.

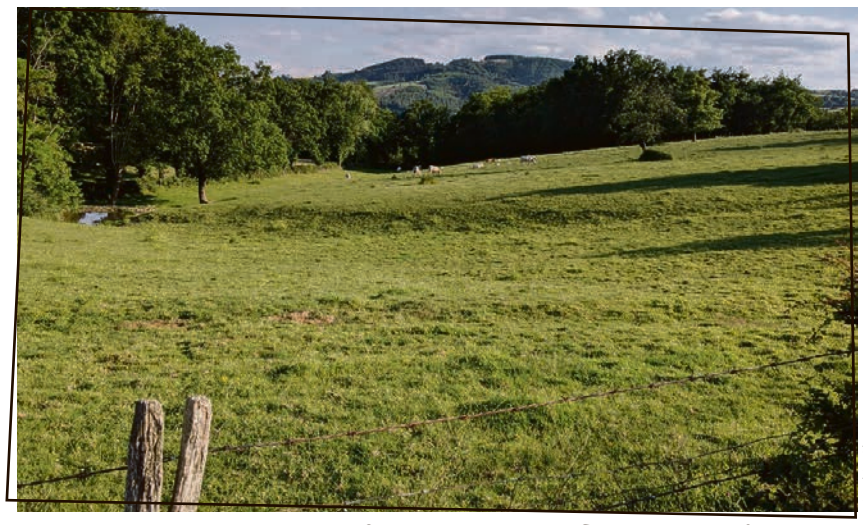
D'après communiqué

Pour vous inscrire : https://qrs.ly/kqf5fsl

// ENVIRONNEMENT

Changement climatique : qu'est-ce que l'effet albédo ?

Si la capacité des prairies à stocker du carbone est désormais un fait scientifique largement étayé, leur effet refroidissant, baptisé effet albédo pourrait décupler leur intérêt.



Sophie Chatenet

Encore mal connu, l'albédo, qui quantifie la part de lumière réfléchie par les surfaces, est un levier pour limiter une partie des impacts du réchauffement. Les prairies pourraient en être les principales pourvoyeuses.

La séquestration de carbone dans les sols à un rôle important à jouer pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Les modèles du Giec intègrent le stockage de carbone et les émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour évaluer les changements de pratiques ou d'usages des sols. Or ces effets, dits biogéochimiques, ne sont pas les seuls à peser dans la balance climatique. L'albédo du sol, c'est-à-dire sa capacité à réfléchir ou à absorber le rayonnement solaire, conditionne la température de la surface terrestre. Plus cet albédo est élevé, plus la surface renvoie le rayonnement solaire reçu vers l'espace et peut être considérée comme ayant un effet *«refroidissant»*. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. L'albédo de la neige s'approche ainsi de 1 si elle est bien blanche. En clair plus une surface est réfléchissante, plus son albédo est élevé. Appliqué à l'agriculture, ce phénomène constitue une mine pour atténuer le changement climatique. Pour tenter d'explorer son potentiel, l'Institut de l'élevage s'est emparé du sujet il y a quelques années. Objectif : investir un champ d'analyse jusque-là très peu documenté en évaluant l'effet d'atténuation du changement climatique par l'albédo en complément du stockage du carbone par les prairies et de la réduction des émissions de GES des fermes d'élevage. Pour cela, depuis 2020, sept stations de mesures ont été mises en place dans des contextes climatiques très différents, depuis le Finistère jusqu'en Ardèche, en passant par la Haute-Vienne (ferme du Mourier). En juin dernier, un séminaire de restitution du projet a avancé des pistes prometteuses s'agissant de nos vertes prairies.

Humidité, types de couverts, saisons…

Ce que l'on sait déjà : l'albédo des prairies est en moyenne supérieur aux autres surfaces végétalisées, tandis que l'albédo des surfaces végétalisées varie au cours de la saison, selon le type de végétation, le taux de couverture du sol… À l'échelle du sol, l'humidité, sa composition en matière organique influent également sa valeur. L'albédo évolue selon des pas de temps variables en fonction des conditions météorologiques : la présence de givre en automne - hiver génère ainsi une variabilité intra et inter-journalière. Au printemps et en été, ce sont les pluies après des périodes sans précipitations, qui diminuent l'albédo pendant quelques jours (-6,9 %). De la même manière, des pratiques agricoles ont un effet plus ou moins important : la fauche de refus a le moins d'impact : -3,5 % pendant quelques jours.

C'est moins que le pâturage, -3,9 % en moyenne pendant deux semaines, dont l'effet est fonction du chargement instantané en bétail. La fauche a un effet plus marqué : -13,7 % pendant un mois. En prenant comme référence un sol nu, le forçage radiatif (FR) des prairies, calculé à partir des dynamiques d'albédo est négatif, ce qui signifie un effet refroidissant sur le climat.

Les recherches se poursuivent

Cette valeur est en moyenne plus négative en été (-11,1 W/m²) qu'en hiver (-3,1 W/m²) du fait de niveaux d'albédo plus forts en raison de la présentation accrue de végétation combinée à un rayonnement solaire plus élevé. *« Une simulation de l'albédo à l'échelle d'exploitations montre que l'albédo moyen de l'assolement augmente avec la proportion des surfaces en herbe et suggère que les systèmes reposant le plus sur l'herbe auraient un FR favorable à l'atténuation du changement climatique. Cet effet pourrait être accentué via l'adaptation des pratiques sur les prairies pour préserver et améliorer l'albédo de surface »*, résume Pierre Mischler, chef du projet à l'Institut de l'élevage. Les travaux vont se poursuivre dès janvier 2024 dans le cadre du nouveau projet ALBAATRE-Systèmes (l'ALBédo, un moyen pour Atténuer et s'AdapTer au REchauffement climatique grâce à des Systèmes de culture fourragers destinés à l'élevage des ruminants).

Sophie Chatenet

Pour aller plus loin : Mischler P., Ferlicoq M., Ceschia E., Kerjose E., (2022). « L'albédo, un levier d'atténuation du changement climatique méconnu : quel potentiel d'atténuation pour les prairies ? », publié dans la revue Fourrages 251, pages 1 à 16.

// HAIES

Un engagement historique du gouvernement

C'est en Bretagne, région bocagère et pionnière en matière de valorisation des arbustes, que Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, accompagné de Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, a présenté le Pacte en faveur de la haie, le 29 septembre.



Voyager

Chaque année, 20 000 km de haies disparaissent en France.

Ce pacte était attendu après le rapport alarmant du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux au mois d'avril. Rapport qui déplorait qu'en dépit de toutes les mesures prises pour leur préservation, 20 000 km linéaires de haies continuent de disparaître chaque année. La France compte encore 750 000 km de haies aux effets bénéfiques reconnus pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Le pacte a pour ambition de préserver les haies existantes et de planter 50 000 km de haies supplémentaires, agricoles ou non, d'ici 2030. Il s'adresse à tous les acteurs de cette « filière haie » en devenir, pépiniéristes, propriétaires et gestionnaires des haies, entreprises de valorisation du bois-énergie, organismes de conseil.

7 millions de tonnes de CO2

Le premier objectif est bien sûr de restaurer la biodiversité. Les haies sont des refuges pour les espèces sauvages, en particulier les pollinisateurs. Leur réseau constitue une trame verte nécessaire à ces espèces. Elles permettent de réduire l'érosion des sols, procurent un effet brise-vent et anti sécheresse. Elles ont des atouts agronomiques indéniables. Ce pacte devrait permettre de stocker 7 millions de tonnes de carbone dans les haies et les sols en 2030.
Son budget, inscrit dans le cadre de la planification écologique, est de 110 millions d'euros par an, qui s'ajoute aux financements publics déjà existants. Un observatoire de la haie va être créé afin de remédier aux connaissances lacunaires des haies implantées en France et d'assurer un suivi qualitatif et quantitatif. Des filières de graines et plants adaptés, d'origine locale, seront développées.

Les régions mobilisées

Pour inciter les propriétaires à planter et entretenir leurs haies, la mise en place de filières de valorisation des produits de la haie, afin de répondre aux besoins en biomasse, sera favorisée. L'objectif étant d'aboutir à la création d'ateliers bois-énergie rentables dans les exploitations agricoles ou autres. Dans ce cadre les démarches de labellisation de la gestion durable des haies seront encouragées. Le conseil et l'expertise seront renforcés et même professionnalisés pour aider les propriétaires et les gestionnaires qui souhaitent développer leur linéaire de haies.

Les Chambres d'agriculture et les associations seront chargées de ces actions. La formation à la gestion de la haie fera son entrée dans les lycées agricoles. Ce pacte national sera décliné par territoire en s'appuyant sur les régions. D'ici fin novembre, 25 actions seront développées en feuilles de route pour être opérationnelles dès début 2024. Pour Marc Fesneau *« la haie est un symbole fort de réconciliation possible de tous les acteurs autour des enjeux de la transition écologique… Avec ce pacte l'État propose aux agriculteurs, associations environnementales, chasseurs, entreprises, de travailler ensemble pour arrêter la perte du linéaire et replanter des haies »*. Sarah El Haïry a rappelé que *« restaurer un paysage ponctué de haies, c'est la défense d'une identité bocagère, d'une ponctuation dans les grands espaces agricoles. »*

Actuagri



// FILIÈRE

Dans l'Aube, La Chanvrière veut encore grandir

À Saint-Lyé, près de Troyes, le site agro-industriel de la coopérative La Chanvrière, qui a doublé ses capacités de production en cinq ans, vient d'être inauguré. Un évènement à la hauteur d'une culture résiliente, vertueuse et qui n'a pas dit son dernier mot puisque la coopérative recherche de nouveaux producteurs, notamment dans l'Yonne.

« Quand on voit tout ce qu'il peut devenir, sans produits phytosanitaires, sans eau, on se demande pourquoi on ne fait pas plus de chanvre ? » Ces mots prononcés par Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur, ancien ministre et chef de grandes entreprises françaises, ont pris tout leur sens le 11 septembre au moment de l'inauguration du site de La Chanvrière à Saint-Lyé. C'est que la coopérative d'agriculteurs – qui a fêté cette année son cinquantième anniversaire - a atteint une taille critique qui la propulse désormais dans le monde des grands. *« Ici, nous produisons 100 000 tonnes par an, 50 % du chanvre français, 20 % du chanvre européen. Vous êtes sur le site de transformation de chanvre le plus important au monde,* indique Benoît Savourat, président de La Chanvrière. *Nous avons multiplié par deux nos surfaces en cinq ans, et ce n'est pas fini »*, prévient l'élu. La structure est en effet en recherche de nouvelles surfaces de cultures, notamment dans le département voisin de l'Yonne (voir encadré).

« Comme le cochon »

La coopérative, portée par 700 producteurs, ambitionne de passer de 11 500 hectares à 20 000 dans les années à venir. Un développement exponentiel qui dépasse les espérances. C'est que le chanvre, porté par une prise de conscience environnementale, se développe dans de multiples secteurs d'activité. Bien connu dans la papeterie ou le textile, il figure désormais en bonne place dans le marché des composites, dans l'industrie automobile à la place de la fibre de verre, dans le BTP pour l'isolation thermique, mais aussi dans l'agroalimentaire animal et même humaine, avec la graine, riche en nutriments et en protéines. Des applications multiples, en constante évolution pour une culture vertueuse : *« le chanvre c'est comme le cochon,* résumait Benoît Savourat, *on ne jette rien »*.

Une plante cultivée sans produit phytosanitaire ni eau, qui tient son rôle de tête d'assolement, une transformation mécanique, une plante résiliente, qui résiste aux à-coups climatiques et apporte sa pierre dans la capture du carbone… Que demander de plus ? Saluant l'*« extraordinaire capacité du chanvre qui absorbe 15 tonnes de CO2, soit l'équivalent d'un hectare boisé »*, dont il découvrait les multiples qualités, Thierry Breton a remercié les 700 agriculteurs qui ont développé *« un petit miracle de la bioéconomie »* dans une région Grand Est qui accompagne l'émergence et la mise en lumière de toute cette filière. *« Vous pouvez compter sur moi, depuis Bruxelles, pour accompagner vos projets. Quand il n'y a qu'un endroit au monde où on fait les choses aussi bien, on ne peut pas ne pas l'accompagner »*, a poursuivi le commissaire européen chargé du marché intérieur et de la politique industrielle.

« Approche audacieuse et visionnaire »

D'autant que le déploiement du chanvre, porté depuis un demi-siècle par La Chanvrière ne doit rien au hasard dans l'Aube. *« Il est le résultat de la volonté d'agriculteurs qui voulaient valoriser au mieux leurs productions dans une approche audacieuse et visionnaire »* recadre Benoît Savourat. Cinquante ans plus tard, cette ténacité, essentielle au maintien de la production agricole sur le territoire et plus largement, le développement économique, porte ses fruits : 700 coopérateurs, une cinquantaine de salariés, 2M d'euros investis dans une nouvelle ligne de conditionnement pour en doubler les capacités, de nouveaux bâtiments et silos de stockage de paille et de chènevotte en construction pour 2024… Nul doute que La Chanvrière et plus largement le Pôle européen du Chanvre qui œuvre à la mise en place d'un écosystème dans la région, va continuer à dérouler le fil.

Emeline Durand

Cherche nouveaux producteurs



Le déploiement du chanvre, porté depuis un demi-siècle par La Chanvrière ne doit rien au hasard dans l'Aube. *« Il est le résultat de la volonté d'agriculteurs qui voulaient valoriser au mieux leurs productions dans une approche audacieuse et visionnaire »*, souligne le président de la coopérative, Benoît Savourat (deuxième à gauche) en compagnie de Thierry Breton et François Baroin, le maire de Troyes.

La Chanvrière n'en finit pas de chercher de nouvelles surfaces de chanvre. Elle souhaite passer de 11 500 à 13 000 hectares dès l'an prochain et recherche donc de nouveaux producteurs, dans un rayon de 120 km autour du site de Saint-Lyé dans l'Aube, la Marne, l'Yonne ou encore la Seine-et-Marne. Avec des perspectives encourageantes : *« beaucoup de producteurs de fécule nous rejoignent avec la fermeture du site d'Haussimont »* (annoncée par Tereos fin août, ndlr), observe Benoît Savourat qui invite aussi les actuels coopérateurs de La Chanvrière à engager des hectares supplémentaires.

// COLZA

Altises d'hiver adultes : la lutte se justifie si le colza est menacé

Du stade cotylédons jusqu'au stade à 3-4 feuilles du colza, la lutte insecticide contre les altises d'hiver adultes ne s'envisage, à la parcelle, qu'en cas de dégâts importants pouvant mettre en péril la culture.



L. Jung - Terres Inovia

Grosse altise adulte.



L. Jung - Terres Inovia

Larve de grosse altise.

Les épisodes pluvieux de ces dernières semaines et les températures clémentes ont favorisé la levée et la croissance des colzas : 70 à 90 % des colzas ont atteint ou dépassent le stade 4 feuilles, selon les régions. Il est stratégique d'avoir atteint ou dépassé ce stade avant l'arrivée des altises d'hiver adultes sur les parcelles. Le déclenchement du vol survient généralement durant la 2e ou 3e décade de septembre, à la faveur des baisses de températures suivies d'une remontée au-delà de 20 °C.

Les colzas moins développés sont plus sensibles aux attaques d'altises d'hiver adultes qui peuvent menacer la survie des cultures en cas de forte infestation et de dégâts importants sur feuilles. La surveillance des parcelles reste indispensable à cette période.

Pas d'affolement, éviter les traitements inconsidérés

Pour les régions où la résistance forte SKDR n'est pas généralisée, la lutte insecticide contre les adultes ne doit s'envisager que :

- si la survie de la culture est incontestablement menacée, du stade cotylédons jusqu'à 3 feuilles étalées du colza ;
- à partir d'un raisonnement à la parcelle (observation minutieuse de l'évolution des dégâts) ;
- si les insectes sont suffisamment actifs et nombreux (rappel : la grosse altise se nourrit du colza la nuit) ;
- si la culture pousse moins vite qu'elle n'est dévorée ;
- en respectant les précautions et règles d'usage des insecticides (volume d'eau…).

Le seuil indicatif de risque est atteint à partir de 8 pieds sur 10 avec présence de morsures et avec 25 % de la surface végétative détruite.

Si ces conditions sont réunies, les pyréthrinoïdes (Karaté Zéon, Decis Protech, Cythrine Max ou Sherpa 100 EW) peuvent être utilisés comme moyen de lutte contre les altises d'hiver adultes.

À partir de 4 feuilles du colza, l'intervention est inutile.

Dans des situations de résistance SKDR, l'implantation précoce est le seul levier pour avoir un colza robuste à la date d'arrivée des altises d'hiver dans les parcelles (plus de solution chimique efficace).

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

Autorisation dérogatoire pour Minecto Gold à réserver pour la lutte contre larves d'altises d'hiver

Dans un contexte de résistance très forte des altises d'hiver aux pyréthrinoides (mutation Skdr), Minecto Gold (s.a. cyantraniliprole) vient de recevoir une autorisation de mise sur le marché à titre de dérogation 120 jours (art53 – REG 1107/2009) du 10 octobre au 31 décembre 2023.

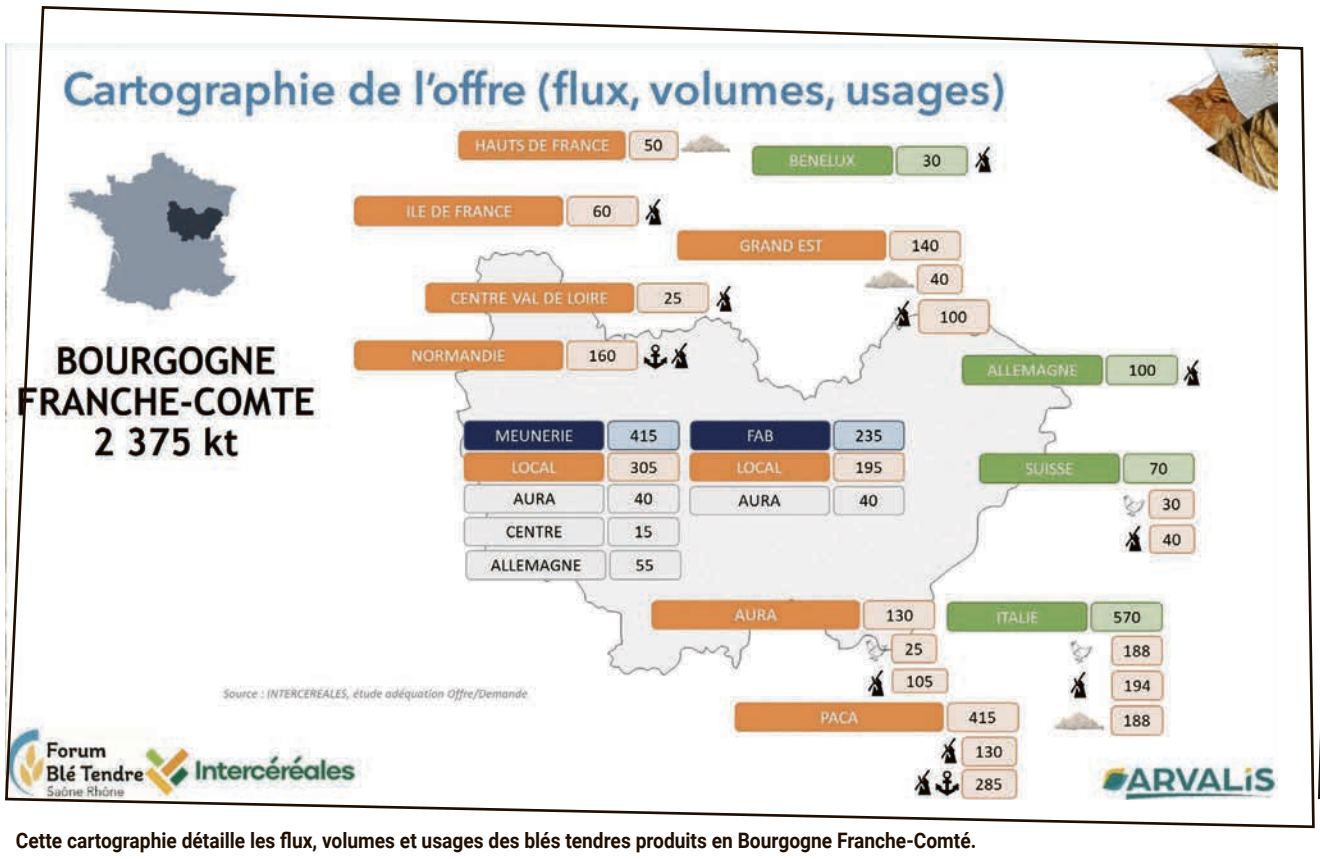
Cette dérogation est limitée aux régions Grand -Est, Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France, Centre-Val-de-Loire et les départements de l'Allier et de l'Aisne ; régions concernées par des phénomènes de résistance généralisée aux pyréthrinoïdes.

L'autorisation reposant sur une application unique à partir du stade 6 feuilles, Minecto Gold est à réserver plus tard en saison, dans la lutte contre les larves d'altises d'hiver. La réalisation de tests berlèse début novembre permettra d'évaluer le risque à la parcelle et de réaliser l'intervention en entrée d'hiver (courant novembre à début décembre).

// FORUM BLÉ TENDRE

À chacun son marché

Le Forum blé tendre Saône-Rhône s'est tenu à Beaune, en Côte-d'Or, le 21 septembre. Il a permis de passer en revue de manière très fine les atouts et faiblesses de la production de Bourgogne Franche-Comté en fonction des attentes spécifiques de différents segments de marchés.



Cette cartographie détaille les flux, volumes et usages des blés tendres produits en Bourgogne Franche-Comté.



Jacques de Loisy, président du Comité régional des céréales, a ouvert le forum de Beaune.

Envisager une production de blé tendre apte à répondre à des attentes de marchés de plus en plus diversifiées et précises, c'est possible à condition de s'appuyer sur des réglementations stables dans le temps, d'avoir les moyens pour travailler sur la génétique, tout en assurant une transition décarbonée. Une sorte de quadrature du cercle rappelée par Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales, en ouverture du Forum blé tendre Saône-Rhône organisé à Beaune, en Côte-d'Or, le 21 septembre. Cette intervention posait bien le contexte dans lequel cette manifestation, organisée par Arvalis et de nombreux partenaires, s'inscrivait : celui d'un état des lieux de la production régionale de blé tendre, et notamment de l'adéquation entre offre et demande.

18 mois de travaux

Jacques de Loisy, président du Comité régional des céréales (CRC), rappelait à cette occasion que la Bourgogne Franche-Comté (BFC) produit chaque année plus de 2 millions de tonnes de blé tendre (essentiellement panifiable) sur plus de 400 000 ha. *« Le secteur,* poursuivait-il, *représente un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard d'euros, juste derrière la viticulture. La filière a su démontrer ses capacités de réactivité sur des temps courts et longs en matière de génétique ou de pilotage professionnel des cultures. Nous produisons différents « segments » de blés de qualité et nous devons être à l'écoute de l'ensemble de nos clients actuels et futurs ».* D'où l'importance de cette question de l'adéquation offre-demande, abordée dès l'ouverture du Forum. La synthèse de 18 mois de travaux dans ce domaine était présentée par Léa Bounhoure, ingénieure régionale BFC Arvalis et Alexis Decarrier, animateur filière blé tendre chez Arvalis. Avec l'aide d'Intercéréales, une cartographie précise de l'offre blé tendre en BFC a pu être présentée et les responsables de l'étude ont travaillé sur six segments de marché : la meunerie panification française, la meunerie italienne, la nutrition animale, la meunerie Algérie-Maroc, les blés améliorants de force et la meunerie bio.

– segment meunerie panification française : les blés de BFC sont bons voire très bons en fonction des critères suivants : protéine, humidité, force boulangère, Poids spécifique (PS). Les surfaces emblavées en BFC conviennent bien, dans leur majorité, aux besoins de ce segment. Mais, même si le niveau en protéine est bon, on constate une hausse des surfaces emblavées en variétés à protéines plutôt faibles. Dans ce cas de figure, Arvalis propose d'appliquer un complément en azote pour augmenter les protéines et contrebalancer en partie cette tendance.

– segment des blés améliorants de force (BAF) : il représente 2 % des surfaces en blé en BFC. C'est une opportunité pour créer de la valeur sur des terres superficielles à potentiel limité, mais on note une baisse de la productivité et des exigences en azote. Il y a aussi un manque de compétitivité face aux BAF allemands. Ce segment impose de comprendre les pratiques et attentes de la seconde transformation. Il réclame aussi d'évaluer l'opportunité de construire une filière BAF locale en collectif. Il y a, en fin, un besoin de recherche et développement sur les variétés BAF adaptées à notre région, et sur les itinéraires techniques. L'implantation actuelle d'une unité de transformation du groupe espagnol Vicky Foods à Chalon-sur-Saône pour la fabrication de viennoiserie, à partir de l'été 2024, est un élément qui peut jouer en faveur du développement de ce segment.

Maintenir ses parts de marché au Maghreb

– Segment meunerie Italie : il représente 13 % de la production en BFC. Il a pour lui la proximité géographique avec ce marché, la capacité à exporter vers le sud de l'Italie à partir du port de Fos-sur-Mer, et une bonne capacité à répondre aux exigences des industries en matière de protéines, de régularité, de traçabilité des lots, sans résidus. Néanmoins, les parts de marché du blé BFC s'érodent sur ce pays depuis dix ans, pour deux raisons : une montée des produits nationaux et l'augmentation qualitative des blés, ainsi qu'une meilleure compétitivité des coûts logistiques de fret pour les pays de l'est (Hongrie, Roumanie, Moldavie). Il va falloir travailler sur la génétique pour améliorer les performances. Un plan d'action sur la qualité sanitaire sera peut-être aussi nécessaire, face aux mycotoxines, à l'ergot, aux éléments de traces métalliques.



La journée du forum permettait au public de découvrir un état des lieux détaillé de l'offre et de la demande au niveau de la région BFC.

– Segment meunerie Algérie-Maroc : 9 % de la production BFC est à destination de ces deux pays. En Algérie, dans un contexte de durcissement du cahier des charges de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC), notamment pour les protéines, la France perd des parts de marché mais l'offre BFC, avec une moyenne de 12 % de protéines, est bien placée qualitativement. Elle peut maintenir sa présence sur ce marché. En revanche, il faut être vigilant sur le PS élevé attendu (77-78). Par ailleurs, le relèvement du seuil W (blé panifiable supérieur) à un minimum de 180 (contre 170) peut devenir un point d'attention lors du choix variétal. L'organisation d'une stratégie régionale pour promouvoir les quantités et qualités des blés BFC pour ce segment et consolider les parts de marché doit être envisagée.

– Segment meunerie bio : il représente 7,6 % des surfaces en blé BFC. Ses atouts : une filière régionale organisée entre producteurs, collecteurs et transformateurs, et une demande en bio approvisionnée. À l'inverse, le marché français en blé bio apparaît aujourd'hui saturé, les prix sont orientés à la baisse, les stocks augmentent et la consommation est en baisse. Un travail sur l'équilibre offre demande s'impose donc dans ce cas de figure. Il faut aussi travailler sur la rotation, à l'échelle du système céréalier bio (en ayant recours à des précédents légumineuses afin d'améliorer le taux de protéines).

– Segment nutrition animale : il représente 18 % de la production BFC. Au niveau des points positifs, l'offre est bien en phase avec les attentes du marché et la qualité BFC est prise en compte dans la composition des recettes. Des fabricants sont aussi intégrés dans les structures économiques des organismes stockeurs. Point négatif : les blés qui alimentent ce marché sont des blés de meunerie. Il faut aussi compter avec le coût énergétique dans le process de fabrication. Il faudrait donc travailler sur des variétés plus économes en énergie, notamment sur la dureté du grain. Il faudrait aussi lancer un plan d'action sur les risques DON (déoxynivalénol qui est une mycotoxine), qui peut affecter l'appétit des animaux et freiner leur croissance.

Au final, en fonction de ces éléments, les blés tendres de BFC doivent faire l'objet de travaux, en collectif ou de manière plus spécifique, afin de répondre toujours mieux aux différents segments de marchés.

Berty Robert

ÉLEVAGE

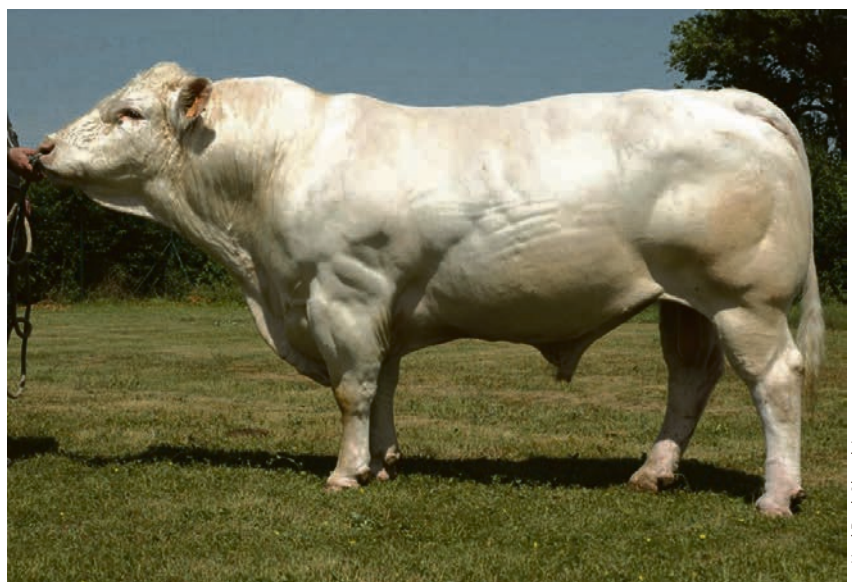
// GÈNE CULARD

« Un travail de dentelle »

Cela fait 30 ans que le gène culard est connu. Pour le Charolais, deux variants se distinguent : le Q204X ou MH ainsi que le F94L dit MH BEEF. S'ils présentent des caractéristiques intéressantes, ils n'en restent pas moins contraignants.



Denis Godard, à droite, avec son fils Clément lors de la foire aux culards de Moulins-Engilbert en mai 2022.



Herd Book Charolais

Porteur hétérozygote du variant MH (Q204X).



Herd Book Charolais

Porteur homozygote du variant MH Beef (F94L).

« La gestion du gène culard (Q204X ou F94L) requiert des éleveurs passionnés pour exprimer tout ce potentiel car c'est un véritable travail de dentelle qui doit être fait avec patience et engagement » souligne Hugues Pichard, éleveur sélectionneur à Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire, président de l'OS Charolais France et vice-président du Herd-Book Charolais.

Avant de détailler son point de vue, il rappelle qu'*« il est difficile d'évaluer précisément l'évolution de l'engouement pour ce gène, car tous les éleveurs ne font pas d'analyses de génotypages. Et cela ne fait que trois ans que le variant MH BEEF (Bouchère Équilibre Efficience Finesse) est analysé systématiquement – dans un pack de recherche spécifique »*. Ainsi, les effectifs Q204X ou F94L ne sont pas véritablement quantifiables mais Hugues Pichard nuance : *« le MH est une mutation fréquente en race charolaise et intervient sur environ 18 % de la population référencées auprès des organismes de sélections. Le MH BEEF qui est associé au phénotype culard se retrouve chez environ 13 % d'animaux porteurs – là encore pour ceux comptabilisés par les organismes de sélection »*.

Les effets

Pour mémoire, le phénotype culard trouve son origine dans diverses anomalies intervenant dans le gène de la myostatine, qui a un rôle dans le contrôle du développement des masses musculaire. Ces mutations, dont le MH et le MH BEEF, engendrent une hausse plus ou moins importante des masses musculaires chez les spécimens porteurs. Le MH et le MH BEEF ont une expression phénotypique similaire mais d'intensité différente en fonction de leurs combinaisons : animaux non porteurs d'un des variants, hétérozygotes du variant MH BEEF (+ /MH BEEF), hétérozygotes du variant MH (+ /MH), homozygotes du variant MH BEEF (MH BEEF/MH BEEF), homozygotes du variant MH (MH/ MH), hétérozygotes des deux variants MH BEEF (+ /MH et + /MH BEEF). Selon une étude menée par l'IDELE sur près de 55 000 animaux génotypés, même si les aptitudes bouchères sont améliorées avec la présence des deux variants, ils *« dégradent plus ou moins légèrement les autres performances : naissance, croissance, format, et de manière moins manifeste les qualités maternelles »*. L'étude précise aussi que *« que ce soit de façon positive ou négative, l'effet est plus marqué pour le variant MH que pour le variant MH BEEF »* et poursuit : *« un porteur des deux variants (+ /MH et + /MH BEEF) […] est à gérer avec presque autant de précautions qu'un porteur homozygote du MH (MH/MH) »*. L'utilisation de ces gènes n'est donc pas sans conséquences.

En ferme

Les précautions et les conséquences, Denis Godard les connaît bien. Éleveur à la Nocle-Maulaix et habitué de la foire-concours aux culards de Moulins-Engilbert, il est installé depuis 1997 : *« j'ai repris le cheptel culard familial (de mon père qui le tenait lui-même de son père). Je n'ai pas changé de choix car cela m'apporte satisfaction »*. Non inscrit, il travaille *« à l'œil »* sans aucune analyse génétique : *« je sélectionne mes animaux depuis longtemps, je commence à savoir ce que je veux »* sourit-il avant d'ajouter : *« mais je n'ai pas la science absolue, donc il peut y avoir des ratés »*. Malgré tout, il ne souhaite pas passer le pas de la génétique : *« je comprends et ne juge aucunement ceux qui l'utilisent. Ce n'est juste pas mon truc »*. Sans cet outil, il se base sur divers critères : *« Chacun aime plus ou moins telles caractéristiques et tous les choix sont bons si l'éleveur est en accord avec ce qu'il fait. Pour ma part, j'apprécie les animaux coupés à la viande et, si ce qui est produit n'est pas conforme à mes attentes : je vends »*. Pour le travail que nécessite ce genre d'animaux porteurs du gène culard, Denis est sans détour : *« c'est difficile car il faut une surveillance accrue de la naissance au lâcher. Il faut s'assurer que le colostrum est bien consommé, et que les veaux tètent bien. Ensuite, il faut encore contrôler ces animaux après le lâcher afin d'éviter les congestions intestinales qui peuvent arriver très vite. Idem pour les femelles, je dois vérifier qu'elles s'alimentent pour une remise à la reproduction en temps voulu. En somme, si on choisit le culard, on ne regarde pas ses heures »*.

Un prix à payer

Selon les conclusions de l'étude de l'IDELE, les *« animaux homozygotes et les doubles porteurs permettent d'obtenir de meilleurs résultats carcasse »*. Hugues Pichard rebondit : *« la qualité de la viande de culard n'est plus à démontrer mais, une véritable étude sur sa tendreté pourrait être intéressante »*. Question prix, il rappelle que de par ses qualités bouchères, les montants carcasses sont plus hauts que ceux des broutards. Denis Godard pointe : *« Même si les culards se vendent mieux, les cours n'ont pas une progression comparable aux autres vaches. Cela fait environ vingt ans que le prix stagne aux alentours de 7,50 euros/kg carcasse à 8 euros /kg carcasse »*. Pour expliquer cela, il met en avant toute la filière : *« la viande culard est très qualitative, et de ce fait plus chère. Les seuls qui achètent cela sont les vrais bouchers. Autrefois, ils pullulaient partout, alors qu'aujourd'hui ils se font rares, et avec eux notre débouché »*. Hugues Pichard rebondit : *« De par sa qualité, la viande culard est un produit haut de gamme. Et, même si la demande se raréfie, elle est toujours là, d'où l'importance de maintenir cette production. C'est un fleuron qu'il faut conserver »*. D'ailleurs, Denis Godard constate : *« lors des foires dédiées aux culards au marché au cadran de Moulins-Engilbert, les acheteurs viennent de toute la France, preuve que la qualité proposée est remarquée ; c'est très gratifiant »*. Il détaille aussi l'importance pour lui de participer aux concours : *« Il est nécessaire d'avoir l'avis des autres professionnels qui comparent objectivement nos produits à ceux des autres. Cette jauge est pour moi indispensable pour savoir quels choix faire. De plus, l'obtention de distinction valorise encore plus l'animal primé. Pour preuve, j'ai fait naître à Aunat une génisse culard qui a reçu le Super prix d'honneur à Moulins-Engilbert puis le prix inter-race à Évron en 2017. Elle a été vendue par l'engraisseur à environ 15 euros/kg de carcasse ; une plus-value indéniable donc »*.

Pour la suite

Face à tout cela, il évoque l'avenir de ce gène : *« je ne pense pas que les jeunes désirent se lancer dans ce genre de voie car elle n'offre pas beaucoup de temps pour autre chose. Aujourd'hui, ils souhaitent des cheptels plus simples à mener, ce que je conçois tout à fait. Néanmoins, je suis persuadé que quelques éleveurs passionnés comme moi continuerons à perdurer ce gène qui est intéressant. Pour moi, cela était un chemin naturel et une véritable passion mais je ne m'interdis pas de diversifier mon activité d'ici ma retraite avec quelques Parthenaises, car en élevage il faut se faire plaisir sinon ça ne sert à rien »*. Hugues Pichard conclut : *« de par les dégradations que ce gène peut faire sur les autres qualités, le travail des éleveurs est de précision, qu'ils utilisent les outils génétiques ou non. Ces derniers sont là pour aider et ne sont en aucun cas une obligation. Néanmoins, pour les variants culards, ils permettent de connaître la combinaison spécifique que possède l'animal ; idéal pour trouver le plan d'accouplement le plus adapté aux choix de l'éleveur. Je tiens d'ailleurs à insister sur ce point : l'éleveur reste toujours maître dans ses décisions, car c'est lui qui effectue le travail tous les jours. Enfin, je suis persuadé que le gène sera perpétué en Charolais car il est une des facettes les plus fascinantes de la race ; un sujet que finalement nous commençons seulement d'effleurer »*.

Chloé Monget

ÉLEVAGE

// CHAROLAIS

21 Hébergement « 4 étoiles » pour les veaux du GIE Charolais Évaluation

La station de Créancey se positionne plus que jamais comme un point majeur de la sélection charolaise : elle vient d'accueillir un nombre inédit de veaux. Les organisateurs prennent un soin particulier pour que ces animaux prometteurs se sentent bien.



Avec 63 veaux accueillis le 19 septembre dernier, la station du GIE Charolais Évaluation de Créancey, en Côte-d'Or, a connu une rentrée d'une ampleur inédite.

Chaque année, septembre, c'est aussi la rentrée à la station du GIE Charolais Évaluation de Créancey, dans l'ouest de la Côte-d'Or. Mais les « petits nouveaux » qu'on accueille ici sont des veaux destinés à être évalués sur leurs performances jusqu'à leur vente aux enchères programmée en février. L'exercice attire bien au-delà des éleveurs locaux. On y amène des bêtes issues d'élevages du Pas-de-Calais, d'Alsace ou même de la Lozère et la proportion de nouveaux éleveurs-apporteurs est plus importante que les années précédentes. Mais la rentrée 2023, qui avait lieu le 19 septembre, revêtait un caractère exceptionnel par le nombre de veaux réceptionnés : 63 contre 43 habituellement. La raison de cette hausse, c'est Jean-Pierre Godot, le président du GIE Charolais Évaluation qui nous la donne : *« Auparavant, nous avions 43 veaux qui étaient la propriété des éleveurs, auxquels s'ajoutaient 42 veaux d'Union Charolais Croissance, basés à Migennes, dans l'Yonne. Ils ont souhaité rassembler tous leurs animaux sur un site unique. Nous n'avons pas voulu rentrer 80 animaux mais nous nous sommes mis d'accord pour une soixantaine, afin de répondre à la demande ».*

Une promotion 2023 prometteuse

Cette évolution va réclamer une adaptation dans le mode de travail du GIE Charolais Évaluation, notamment pour le jour de la vente aux enchères de février 2024, pour la vente elle-même mais aussi pour les festivités l'entourant, notamment le traditionnel repas, signe que les organisateurs s'attendent à une fréquentation plus élevée qu'à l'ordinaire. Du point de vue de la qualité des animaux apportés, le GIE sort d'une campagne 2022-2023 qui avait été exceptionnelle de ce point de vue. *« En 2022,* souligne Jean-Pierre Godot, *les éleveurs membres des commissions de sélection pour choisir les animaux qui devaient rejoindre les stations redoutaient les conséquences de la sécheresse sur les animaux et finalement, le jour de la rentrée, nous avions été agréablement surpris et ce sentiment s'était confirmé par la suite. Les animaux ont très bien évolué. En 2023, les retours que j'ai eus des commissions étaient très enthousiastes. On a pu trier dans des bons veaux, au niveau des morphologies comme du point de vue de l'ascendance paternelle ou maternelle. Les profils sont variés avec une large proportion de vêlages faciles. La campagne se présente donc sous de bons auspices ».* La rentrée du 19 septembre a confirmé ces bonnes impressions de départ. Il faut y voir le juste retour des efforts menés, en matière de génétique, depuis plusieurs années dans les exploitations. Un constat qui se vérifie sur les prix d'achat et qui traduit un cercle vertueux. Les veaux accueillis entament une phase d'adaptation de 35 jours (le protocole prévoit au minimum 28 jours), notamment pour s'habituer au distributeur automatique de concentré. Ensuite, démarrera une phase de contrôle de 84 jours avec un objectif minimum d'une prise de poids de 1 400 grammes/jour.

Attractivité significative

La station de Créancey permet à des éleveurs, même hors du bassin bourguignon, de se faire connaître. Une attractivité d'autant plus significative que pour les éleveurs apporteurs qui viennent de loin, les coûts de transport, de pension et frais annexes ne sont pas négligeables. S'ils les assument, c'est qu'ils sont conscients de l'intérêt et de la force de cette « vitrine ». *« Les veaux qui se font remarquer en station,* insiste le président du GIE, *apportent forcément des retombées économiques positives sur les exploitations concernées. Pour eux, la station est un peu un investissement… ».*

Jean-Pierre Godot souligne également la qualité d'accueil réservée aux veaux : *« ils vont être dans un « hôtel 4 étoiles » ! puisqu'il n'y aura que 6 ou 7 veaux par case, au lieu de 8 ou 9 les années précédentes. En matière de bien-être animal, c'est à noter ».*

Enfin, le GIE Charolais Évaluation va associer, tout au long du processus, de l'accueil des veaux à leur vente, des élèves de la Maison familiale rurale de Pouilly-en-Auxois. Ils vont pouvoir suivre tout ce qui concerne les travaux sur l'alimentation, le sanitaire, la préparation des animaux. Ils pourront également voter en amont pour l'animal qui, selon eux, réalisera la meilleure vente, avec récompense à la clé, proportionnelle au résultat. Les élèves seront ainsi régulièrement présents avec des formateurs, durant les cinq prochains mois. Des travaux pratiques en conditions réelles, en quelque sorte !

Berty Robert

// JOURNÉE D'INFORMATION

58 S'informer sur les maladies du pied

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, le GDS 58 et Ponge, proposent une journée d'information sur les boiteries et plus largement sur les maladies du pied le 19 octobre au marché au cadran de Moulins-Engilbert.

Suite à une problématique grandissante du terrain concernant les boiteries, la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), le GDS 58 et Ponge s'associent pour proposer une journée d'information dédiée. Cette dernière aura lieu le 19 octobre de 9 h 30 à 17 heures au marché au cadran de Moulins-Engilbert. Rodolphe Morizot, directeur du GDS 58, stipule : *« il nous semble indispensable de rendre les informations accessibles à tous les éleveurs, afin de leur donner les clefs pour prévenir l'apparition de certaines maladies du pied ou de proposer, pour ceux déjà confrontés à ces problématiques, des leviers pour les traiter ».*

En détail

Dans cette optique, la matinée sera consacrée à l'intervention du Dr Lutz, docteur vétérinaire spécialisée en boiteries bovines. Ensuite, l'après-midi sera ponctué par cinq ateliers : démonstration de parage avec un point théorique sur la stabilité du pied (Omnivet), la santé et la sécurité au travail (MSA), des échanges libres avec le Dr Lutz, le bien-être et la biosécurité (GDS 58 et CA 58), et enfin une présentation de matériel de contention et d'élevage (réalisée par les établissements Ponge). Rodolphe Morizot relève : *« Il n'y a aucun sujet tabou, et cette journée sera l'occasion pour tous de discuter autour de ces thèmes. La connaissance étant la pierre angulaire de toute détection et de tout traitement, notre rôle est donc de la fournir tout en offrant des interlocuteurs pertinents pour répondre à toutes les interrogations ».* Plus spécifiquement sur la Mortellaro, il souligne : *« Nous avons de plus en plus de demandes à ce sujet, et il est important d'apporter des données précises en présentant ses effets, les moyens de l'identifier, et soit de l'éviter lors d'achat par exemple soit de la traiter rapidement en cas de présence avérée – avec l'appui de son vétérinaire traitant ».* Pour la collation du midi, un déjeuner sera proposé sur place par les JA de Moulins-Engilbert.



Charles Duvignaud / CA 58

La formation organisée par la Chambre d'agriculture en 2022.

Chloé Monget

Pour tout renseignement : 03 86 90 18 90 (GDS 58) ou 03 86 93 40 00 (CA 58).

Le mot d'un éleveur

L'an dernier, la Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait des formations dédiées aux boiteries. Si la journée du 19 octobre sera plus générale, certains thèmes seront communs. Ainsi, pour comprendre l'intérêt d'une telle rencontre, Antoine Dollet (Gaec des portes du Morvan à Millay) explique les raisons de sa participation à la formation de 2022 : *« Étant donné qu'il y a de moins en moins de pareurs, il me semblait nécessaire de me former afin d'agir rapidement sur mes animaux, le tout en parfaite autonomie puisque je n'ai plus besoin d'attendre que le pareur se déplace. Cette formation a donc modifié mes pratiques puisqu'auparavant je ne m'occupais pas du parage. Certes, nous avons dû investir dans des outils et une cage spécifique pour le faire, mais cela était mûrement réfléchi. Pour nous, les pieds sont un élément vital de l'animal, et si ce dernier est boiteux il sera fini en 8 mois au lieu de 6 ; il y a donc tout intérêt à avoir une attention particulière sur ce point, à mon sens ».* **En plus de cette modification de pratique, il évoque un autre point :** *« Durant ma formation, j'ai découvert la maladie de Mortellaro. Même si nous n'en avons pas dans notre cheptel, maintenant, je suis à même de la détecter et éventuellement d'intervenir. Je suis persuadé que s'informer régulièrement sur notre métier est indispensable pour mettre à jour nos connaissances ou les étoffer ».*

À NOTER

Réunions cantonales du GDS 58

Afin de procéder au renouvellement de ses délégués, le GDS 58 organise ses 5 réunions cantonales les :

- Jeudi 12 octobre à 14h30 à Saint-Quentin-sur-Nohain (salle des Fêtes vers la Mairie)
- Mardi 17 octobre à 14h30 à Corbigny (Sicagemac)
- Mercredi 25 octobre à 14h30 à Saint-Honoré-les-Bains (petite salle polyvalente)
- Jeudi 26 octobre à 14h30 à Dornes (Mairie salle du Conseil)
- jeudi 2 novembre à 14h30 à Limon (Petite salle de la Mairie)

Ces rendez-vous permettront aussi de faire le bilan des campagnes de dépistage BVD, IBR, d'informer de l'actualité sanitaire du moment (FCO, maladie hémorragique épizootique) et de communiquer sur la préparation de la campagne à venir. Merci de venir nombreux.

GDS 58

// SANTÉ ANIMALE

Prévenir l'ingestion de corps étrangers

La présence de lésions liées à l'ingestion de corps étrangers génère 30 000 saisies de carcasses chaque année en France. Grâce à des gestes préventifs simples et une vigilance accrue, les lésions essentiellement dues à l'ingestion d'objets métalliques peuvent être évitées.

Dans la catégorie des ruminants, les bovins sont tristement classés à la première place quand il s'agit d'ingérer des corps étrangers. Contrairement aux caprins et ovins qui ont la capacité de trier leur alimentation avant de l'ingérer, les bovins en sont, quant à eux, incapables.

Ils sont donc davantage exposés au risque de présenter des lésions internes qui, dans les cas les plus graves, peuvent même conduire à la mort de l'animal. Bien souvent asymptomatique, l'ingestion de corps étrangers en viande bovine représente un quart des saisies annuelles de carcasses, qui sont alors totalement ou partiellement écartées de la consommation. De plus, les corps étrangers et les lésions associées provoquent la mort d'environ 29 000 bovins à la ferme par an, sans valorisation possible.

En Bourgogne Franche-Comté, l'ingestion de corps étrangers représente 19,2 % des saisies pour l'année 2021, ce qui en fait le quatrième motif le plus fréquent de saisie. Cependant, seuls 3,6 % des bovins abattus font l'objet d'une saisie d'après les données d'abattage 2016-2019.

Des corps étrangers majoritairement métallisés

La réticulo-péritonite traumatique, nom médical pour exprimer cette pathologie induite par l'ingestion de « ferraille », est due à la perforation de la paroi provoquant, a minima, une infection localisée et, a maxima, de lourdes pertes économiques en cas de complications. La majorité des corps étrangers retrouvés dans le réticulo-rumen des bovins sont des objets métalliques provenant de l'activité humaine. Si les principaux signes cliniques sont une douleur au déplacement, un dos courbé, un ventre relevé ou encore une chute de la production laitière, il n'en demeure pas moins que de bonnes pratiques permettent de limiter l'exposition des troupeaux. Comme l'utilisation de machines agricoles équipées de puissants aimants (notamment les ensileuses et mélangeuses) ; l'absence de pneus usagés dans les silos d'ensilage ; ou encore une vigilance accrue lors de travaux portant sur l'entretien des haies ou des bâtiments pour limiter les limailles de ferrailles.

Une solution aimantée

Afin de capter les éléments ferromagnétiques, certains spécialistes conseillent d'administrer par voie orale un aimant directement dans la panse des vaches au moyen d'un lance-aimant. Placé de la sorte dans l'organisme, il piégerait les débris métalliques et éviterait que ceux-ci migrent dans des organes fragiles, comme le cœur ou le diaphragme. Selon l'Anses, *« l'efficacité de ce dispositif est prouvée et des études réalisées dans des élevages laitiers au Québec ont d'ailleurs démontré que les bovins équipés d'un aimant avaient deux fois moins de risque d'être diagnostiqués d'une pathologie liée à la présence de corps étrangers que leurs congénères n'en ayant pas reçu »*. La pose de l'aimant présente un risque extrêmement faible pour le bien-être de l'animal.

Le rapport d'expertise collective de l'Anses précise d'ailleurs qu'en matière de santé publique et de santé animale, le risque de *« dissolution [de l'aimant] est négligeable à l'échelle de la vie de l'animal »*. En conséquence, même si l'aimant venait à se dégrader, cela ne poserait pas de problèmes, ni pour la santé des animaux, ni pour celle des humains qui seraient amenés à consommer les produits d'origine animale. Si l'administration d'un aimant n'est pas une solution miraculeuse, elle permettrait néanmoins de diminuer les risques liés à la négligence humaine.

Interbev

PUBLI-RÉDACTIONNEL

// TÉMOIGNAGE

Décarboner votre élevage avec la méthanisation à la ferme

Matthieu Jusnot, éleveur bovin et méthaniseur, à Commercy, livre son témoignage sur l'expérience vécue, au sein de la SARL Cynergie.



Cynergie, une méthanisation au service de son exploitation.

L'unité de méthanisation est en exploitation depuis mai 2022 et produit 80 Nm3/h de biométhane. Peut-on dire qu'elle participe à décarboner votre élevage ?
Matthieu Jusnot : *« Bien sûr, le principe de la méthanisation est de capter le méthane produit naturellement par les effluents d'élevage ; c'est l'un des principaux gaz à effet de serre de nos exploitations d'élevage. La méthanisation doit être à son service ».*

Quelles ont été vos motivations de départ ? Quels sont, aujourd'hui, les bénéfices constatés pour votre exploitation agricole ?
M. J. : *« Avec mon associé, nous avons été motivés par la méthanisation au regard de l'évolution de notre cheptel bovin et de la nécessité de se mettre aux normes concernant la gestion des effluents d'élevage. Nous avons 250 vaches laitières sur l'exploitation et au total 700 animaux (génisses, veaux…). Il fallait investir de manière conséquente dans le stockage des fumières avec zéro revenu à la clé ! Se diversifier et avoir un revenu complémentaire, voilà ce que la méthanisation pouvait nous apporter. Nos effluents d'élevage devenaient une opportunité plutôt qu'une contrainte.*
Nous sommes partis de ce que nous avions à disposition. Le gisement se compose principalement de nos effluents d'élevage : 7 000 t de fumiers / lisiers et le reste étant complété de CIVE (2 500 t/an) et de la culture dédiée de maïs (environ 400 t/an, inférieur à 5 % en tonnage). Ce maïs provient des restes des silos destinés à l'alimentation de nos bêtes. Ainsi, l'exploitation n'a pas changé ses habitudes car ces restes (poussières, résidus de maïs) étaient incorporés au préalable au tas de fumier. Aujourd'hui, nous sommes bien autonomes !
Le digestat couvre 80 % des besoins en engrais pour les prairies et au moins 30 % sur l'ensemble des surfaces, y compris les cultures. Contrairement à une activité agricole classique, la méthanisation nous permet d'avoir de la trésorerie et représente 30 % de notre chiffre d'affaires. C'est le même revenu que les vaches mais pour un travail moindre ».

Et si c'était à refaire ? Quels points de vigilance, quels points d'amélioration ?
M. J. : *« La réponse est oui à 100 %. Mais, il faut être bien entouré pour anticiper certaines études et s'armer de patience face à l'administration. Les services de l'État n'ont pas conscience qu'il y a de gros enjeux financiers derrière tout cela !*
Un autre point de vigilance est de bien intégrer la dimension industrielle d'une unité de méthanisation, qui n'a rien à avoir avec l'activité agricole et donc il faut être vigilant et rigoureux concernant la sécurité. Notre méthanisation est donc adaptée à l'exploitation et n'est qu'un prolongement de l'activité agricole avec une plus-value financière sans conteste, pérennise l'élevage et fait de celui-ci un véritable atout environnemental et financier ».

Communiqué GRDF



// SDIS 58

Une année avec une sollicitation opérationnelle limitée

Le service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre (SDIS 58) procède au bilan des feux de végétations et de forêts pour cette année 2023, en analysant les données par rapport aux années précédentes.

« La situation Nivernaise est dans la même dynamique que la nationale avec un nombre d'interventions limité pour 2023 – comparé aux cinq dernières années. Ainsi en France, 14 000 ha ont été touchés par des feux depuis le début de l'année, contre 70 000 ha en 2022 » stipule le commandant Frédéric Mouche (chef du groupement de la gestion des risques) du service départemental d'incendie et de secours de la Nièvre (SDIS 58). Pour expliquer cela, il met en exergue différents points.



SDIS 58

L'intervention du SDIS 58 à Saint-Honoré-les-Bains le 11 septembre a contenu le feu dans la clairière.

Feux d'espaces naturels

Afin d'éclairer un peu la situation 2023, il rappelle que les conditions climatiques dans les départs de feux de végétations et d'espaces naturels tiennent un rôle principal : *« Une sécheresse prolongée, des températures élevées, une hydrométrie faible, alliée à du vent, peut avoir des conséquences catastrophiques en cas de départ de feu – et s'il n'est pas maîtrisé rapidement. Cette année, nous avons eu des précipitations assez diffuses durant la période estivale, contenant donc les risques. Au total, du 1er juin au 15 septembre 2023, nous avons eu 203 feux dans la Nièvre contre plus de 400 feux en 2019. Cette tendance est corrélée avec les surfaces touchées puisque l'on décompte environ 150 ha en 2023 contre pratiquement 460 ha en 2019, pour la même période »*. Malgré tout, le commandant précise que, cette année, un feu marquera les esprits : *« celui d'un feu de champ le 5 juillet dans la commune d'Ouagne où 18 ha sont partis en fumées »*. L'une des dernières interventions du SDIS 58 (1) en matière de feu de végétation et espaces naturels date du 11 septembre à Saint-Honoré-les-Bains : *« 4 ha ont été fortement touchés. Le terrain de par son dévers était un problème, de même que la situation de la clairière dans laquelle s'est diffusé le feu, car limitrophe d'une sapinière »*. Il ajoute : *« Ce qui nous a énormément aidés est la présence d'un chemin au niveau de la ligne de crête, nous donnant un accès surplombant direct afin de stopper le feu dans les hauteurs »*. Au total, 66 sapeurs-pompiers étaient déployés, avec plus de 20 engins, dont deux venus en soutien de Saône-et-Loire. L'intervention aura duré 24 heures. Le commandant précise que l'origine du feu reste inconnue pour le moment.



SDIS 58

Le canadair du SDIS de Nîmes envoyé en test sur le Lac de Pannecière.

Adapter les moyens

Dans la majorité des cas, durant l'été, les départs de feux de végétation sont dus à *« un matériel chaud, dont certaines pièces engendrent des frottements. Le tout allié à la poussière, il suffit d'une étincelle pour que cela démarre. Je préconise de bien régler le matériel, de bien le nettoyer, et de bien graisser les pièces pour éviter tout échauffement. Il faut également disposer d'un extincteur à proximité pour intervenir rapidement. Décaler les heures de travail en cas de fortes chaleurs peut aussi prévenir certains départs de feu. Et, avoir un téléphone portable pour appeler nos services en cas de besoin »*. En matière de feu de champ, le commandant décrit avoir, avec les services du SDIS *« adapté l'organisation opérationnelle durant la période de moisson. Ainsi, de juin à fin juillet, nous adaptons notre couverture opérationnelle en renforçant nos moyens dans l'ouest du département. Puis d'août à fin septembre, la zone cible à risque est le Morvan, nous faisons alors l'inverse, en focalisant notre surveillance dans ce secteur »*.

Stockage de fourrage

Pour les feux de stockage de paille ou de foin, le commandant détaille que trois sont à déplorer cette année : le 19 juin dans la commune de Saint-Jean-aux-Amognes (1 500 m² ont pris feu), le 14 août à Chazeuil où deux stockages de 700 m2 ont été détruits et le 19 août à Sermage où environ 100 tonnes de paille ont brûlé. Il insiste : *« à chaque fois cela mobilise de nombreux moyens, il faut donc être vigilant aux conditions de stockage des fourrages pour éviter toute fermentation de ces derniers ou encore au fait d'entreposer du matériel chaud à proximité de matériaux inflammables »*. Il pointe que pour *« le 19 juin, 89 sapeurs pompiers ont été déployés, avec une surveillance rapprochée du site jusqu'à la combustion totale des éléments. Le 14 août, ce sont 72 sapeurs pompiers qui ont été appelés, et enfin 30 pour l'incident du 19 août »*.

Un engagement remercié

Par rapport aux années passées, il note un changement mais cette fois lié aux comportements des exploitants : *« Ils sont de plus en plus nombreux à intervenir, parfois avant nous, avec des herses ou des tonnes à eau pour stopper la progression des feux de champs notamment. Leur rapidité facilite notre travail dans de nombreux cas, car si un feu est pris au départ il est plus aisé à éteindre contrairement à un déjà plus diffus »*. Pour expliquer ce changement, il évoque notamment les réseaux sociaux : *« qui aident à transmettre les messages et les bons réflexes à avoir »* de plus il rappelle : *« le traumatisme collectif engendré par le feu des Landes, a fait prendre conscience des enjeux qu'un foyer peut avoir et que l'implication de tous est parfois nécessaire pour en venir à bout. Nous remercions donc tous ceux et celles qui nous épaulent parfois – attention tout de même à ne pas se mettre en danger »*.

Avenir incertain

Le commandant évoque également la création de la sous-commission départementale pour la sécurité contre le risque d'incendie de forêt, landes, maquis et garrigue, présidée par le préfet qui a pour but *« d'effectuer un travail interservices sur la sensibilisation et la prévention. Dans ce cadre, nous n'excluons pas que le département connaisse des feux importants à l'avenir au vu du changement climatique. De ce fait, de nouveaux points d'eau ont été définis, en cas de besoin d'un support supplémentaire. Ainsi, le Lac de Pannecière est devenu en 2022 un point d'écopage officiel pour canadair, et en 2023, 13 sites d'eau ont été identifiés pour les hélicoptères bombardiers d'eau. Nous pouvons aussi avoir accès à l'intervention du Dash 8 de la sécurité civile en cas de grosse catastrophe »*. Le commandant Frédéric Mouche conclut : *« L'avenir est incertain, donc nous mettons tous les atouts de notre côté pour nous y préparer »*.

Chloé Monget

(1) au 19 septembre.

Rappel

Le commandant Frédéric Mouche rappelle que pour toute urgence : *« composez le 18 ou 112. Si votre opérateur ne couvre pas la zone, c'est le réseau d'un autre opérateur qui prendra le relais en cas d'appel à l'un de ces numéros. Plus un appel est passé rapidement, plus les chances de réussite de l'intervention sont élevées ».*

Le SDIS 58 en chiffres

- 18 822 interventions en 2022
- 3 674 interventions de secours et de soins d'urgences aux personnes du 1er juin au 1er septembre
- 203 interventions sur feux dans la Nièvre en 2023 (du 1er juin au 15 septembre)
- 16 camions-citernes feux de forêt
- 27 camions incendies ruraux
- 45 casernes
- 1 centre de traitement des appels
- 1 129 volontaires
- 155 sapeurs pompiers professionnels
- 51 personnels administratifs techniques et spécialisés

// GROUPAMA

89 Ludovic Damé, nouveau directeur de l'Yonne et la Seine-et-Marne

Depuis le 1er octobre, Ludovic Damé est le nouveau directeur d'établissement sur les départements de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, de Groupama Paris Val de Loire. À 46 ans, il succède à Jacques Blanchot, qui occupait le poste depuis le 1er octobre 2007, soit pendant 16 années. Rencontre avec le nouveau numéro 1 de Groupama pour ces deux départements.

Ludovic Damé, pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs et nous raconter comment vous avez intégré Groupama ?

Ludovic Damé : *« Je suis originaire de Biarritz, je suis donc Basque Français. J'ai un parcours assez atypique, rit-il, car à la base, j'ai fait une faculté de lettres, à Dijon. Je me prédestinais au départ à être professeur d'Espagnol. Puis, les aléas de la vie ont fait que je ne suis pas allé au bout de ce cursus scolaire. J'ai alors travaillé dans différentes petites structures au départ, puis, un jour, une commerciale de Groupama m'a dit que j'avais un profil de commercial qui pourrait certainement intéresser l'organisme. J'ai donc rencontré une responsable de l'agence d'Avallon, qui m'a ouvert les portes de Groupama, en 2002.*

Je connaissais déjà le monde agricole puisque mes grands-parents maternels en sont issus. Ils avaient une exploitation dans le Morvan. C'est d'ailleurs par mes grands-parents maternels et paternels que j'ai connu Groupama, car tous y souscrivaient.

Après avoir fait ma formation sur Chablis (au sein de Groupama), j'ai travaillé comme commercial, chargé de clientèle agricole, sur Avallon entre 2002 et 2008. Ensuite, j'ai ressenti ce besoin de me professionnaliser sur la fabrication de contrats. J'ai intégré, à l'établissement d'Auxerre, l'URC (unité de la relation clients), qui s'est construite en mars 2008. Pendant deux ans, j'ai géré, à l'intérieur de l'équipe, la mise en place et la construction de contrats d'assurance sur la partie agricole.

Puis, un poste s'est libéré, à Auxerre, sur la partie des sinistres. Jusqu'en 2021, j'ai exercé différents métiers au sein de ce pôle, jusqu'à en devenir le responsable du pôle.

En fin 2021, un poste de direction s'est ouvert dans la Somme, toujours à Groupama, sur lequel j'ai postulé et ai été retenu. J'ai pris mes fonctions le 1er janvier 2022. Là, je reviens sur mes terres, celles de l'Yonne, en prenant la succession de Jacques Blanchot ».



Ludovic Damé, Pascal Maupois et Jacques Blanchot (de gauche à droite).

Que représente, selon vous, Groupama dans un territoire comme l'Yonne ?

LD : *« Dans l'entreprise, il y a quelque chose qui, pour nous, est très important : le mutualisme et nos élus. L'attachement à nos caisses locales donne un aspect complètement différent de ce que l'on pourrait connaître ailleurs. Nous sommes un acteur avec un ancrage territorial puissant. On a aujourd'hui, sur l'Yonne et la Seine-et-Marne, 23 agences et autant de caisses locales. On a de vrais relais de croissance sur le territoire avec l'ensemble de nos élus et présidents de caisses locales, ainsi que nos collaborateurs. Cela nous permet d'être régulièrement présents sur tout un tas d'événements pour faire des marches solidaires, participer à des foires et salons, l'organisation d'événement de prévention comme les gestes qui sauvent ou les cyber attaques… Cela fait rayonner notre marque et nous permet d'approcher nos sociétaires et des prospects pour continuer de développer notre marque ».*

Quelle sera votre ou vos ambitions en tant que nouveau directeur d'établissements sur ces deux départements ?

LD : *« En premier lieu, il y aura une vraie analyse qui sera faite avec l'ensemble des cadres de l'entreprise, de façon à pouvoir identifier toutes nos forces et nos faiblesses, valider que chacun est dans la bonne position vis-à-vis de l'entreprise, en sachant que nous avons des fondamentaux de travail, comme la qualité du service clients, qui est la priorité.*

Le but est aussi d'avoir des équipes qui soient fédérées entre elles, avec la partie encadrante. Et d'être une entreprise capable d'avoir un développement qui permette la pérennité de notre activité, en ayant la capacité de couvrir correctement tous nos sociétaires. Notre devoir d'assureur et de professionnels est de mettre en place tous les bons conseils à destination de nos sociétaires.

Ensuite, l'objectif sera bien sûr de poursuivre les travaux engagés par Jacques Blanchot sur le rayonnement territorial. C'est quelqu'un qui est connu et reconnu grâce à la capacité qu'il a eue à faire rayonner notre marque. J'ai donc le devoir de poursuivre et continuer dans la même lignée.

Il y aura un maintien de ce qu'il se fait aujourd'hui, avec les agriculteurs, les gendarmes, les pompiers… Il faudra peut-être aussi inventer ou réinventer des choses à destination de tout notre maillage territorial ».

Quel regard portez-vous sur le monde agricole icaunais ?

LD : *« Ce que l'on sait aujourd'hui, on a un climat qui rend difficile la pérennité de certaines exploitations. Il faut que nous ayons un niveau de couverture sur l'assurance multirisque climatique qui soit assez important pour préserver les exploitations. Je crois que le monde agricole va continuer de vivre, mais différemment en ayant des regroupements de structures, avec des SAU qui seront plus importantes, en ayant la capacité de s'adapter aux évolutions actuelles comme le photovoltaïque, la méthanisation, des gîtes à la ferme, des fermes découvertes…*

L'objectif que Groupama peut avoir, au travers de son métier, c'est d'assurer la souveraineté alimentaire puisque lorsque les agriculteurs fabriquent du blé ou différents types de culture, c'est pour que chaque foyer puisse manger à sa faim. Je suis assez confiant dans notre capacité à soutenir le monde agricole, c'est ce que l'on fait depuis longtemps ».

Propos recueillis par Christopher Levé

Le mot de Jacques Blanchot

« J'ai connu Ludovic Damé il y a 16 ans, lorsque je suis arrivé ici. Lorsqu'il a pris la direction d'établissement de la Somme, j'étais très heureux pour lui. C'était une vraie reconnaissance de son travail et de ses qualités. Aujourd'hui, je suis encore plus heureux qu'il revienne dans l'Yonne et prenne ma succession. Cela prouve que le travail que l'on a accompli ici, ensemble, pendant des années était de qualité. Il a toutes les facettes nécessaires pour être un bon directeur d'établissement, de deux départements qui sont l'Yonne et la Seine-et-Marne ».

L'avis de Pascal Maupois, président de la fédération Groupama Paris Val-de-Loire de l'Yonne

Pascal Maupois, président de la fédération Groupama Paris Val de Loire de l'Yonne se dit *« très heureux d'accueillir Ludovic Damé comme directeur d'établissement. Je l'ai connu comme responsable du pôle sinistre à Auxerre. C'est quelqu'un de très compétent, avec qui je suis vraiment en phase. J'apprécie son regard sur la vie mutualiste et sur la vie institutionnelle qu'il souhaite développer dans son nouveau rôle au sein de Groupama ».*

// À NOTER

Rectificatif
À propos du dispositif de soutien au pouvoir d'achat

Dans l'édition de Terres de Bourgogne de la semaine dernière (N° 1750) en page 20, nous avons publié un article intitulé *« La MSA Bourgogne et le Crédit Agricole en soutien »* qui relatait une initiative prise en commun pour soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes.
C'est par erreur que nous avons relayé cette information et nous vous prions de nous en excuser. L'initiative en question n'est en fait pas encore lancée.

// SERVICES PUBLICS

21 Portes ouvertes à la Maison France services de Saint-Jean-de-Losne

Dans le cadre de la quinzaine nationale « Portes ouvertes » du réseau France services, qui se tient jusqu'au 14 octobre, la France services de Saint-Jean-de-Losne, portée par la MSA Bourgogne, vous ouvre ses portes. À cette occasion, l'agent France services vous présentera la diversité des services proposés dans cet espace mutualisé qui assure un service public de proximité.

- **Le 10 octobre : permanence des impôts, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30.**
- **Le 11 octobre : présentation des ateliers « Bien vieillir » par la Fédération d'actions de prévention pour l'autonomie des seniors (Fapa), de 9 h 30 à 11 h 30.**
- **Le 13 octobre : présentation des services du conciliateur de justice, de 10 heures à 11 heures.**

Information et inscription : dans votre France services Saint-Jean-de-Losne, 2, rue de la Liberté. Par téléphone : 03 80 61 41 15 ou par mail : saint-jean-de-losn@france-services.gouv.fr

SOCIAL

// EBE DE PRÉMERY

58 Évolution infinie

Après la présentation de l'Entreprise à but d'emplois (EBE) de Clamecy (voir TDB n° 1740), voici celle de Prémery – pionnière en la matière sur le territoire. Avec de nombreuses évolutions ces dernières années, cette EBE en prévoit d'autres comme le détaille Marie-Laure Brunet, directrice.



Le stand de l'EBE pour la vente de légumes a été dessiné par des étudiants de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs de Paris, dans le cadre d'un partenariat.



Situé à côté de la recyclerie, particuliers et professionnels retrouvent un espace dédié à la motoculture.

Depuis la création de l'EBE de Prémery en février 2017 : *« Beaucoup de gens pensaient qu'il s'agissait d'une douce utopie, et au fil des actions aux débouchés positifs, nous avons su fédérer tout en inspirant d'autres porteurs de projets dans la Nièvre mais aussi dans d'autres départements ; nous en sommes tous fiers »* détaille Marie-Laure Brunet, directrice de l'EBE de Prémery.

Ainsi, depuis sa naissance, l'EBE n'a pas connu un long fleuve tranquille : *« J'ai pris mes fonctions en 2020, et, au même moment, il y a eu un changement de gouvernance de l'EBE et l'arrivée de la crise sanitaire. Tout cela a été compliqué à gérer mais nous avons pu montrer notre réactivité et l'engagement des salariés »*. Seulement 25 au démarrage, 103 salariés (pour 97 temps pleins) tous en CDI font partie de cette aventure aujourd'hui.

Les activités

« Nos activités sont diverses : bûcheronnage, maraîchage, motoculture, recyclerie, conciergerie (services aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités), remise en état de matériels informatiques ou encore de vélos et d'appareils électroménagers, affûtage, découpe laser (via le Fab Lab), etc. Mais nous prévoyons des changements pour certaines et l'arrivée de nouvelles ». Pour le premier point, Marie-Laure Brunet pointe le maraîchage : *« il y a eu pas mal de dispersion autour de ce projet. De ce fait, nous sommes en train de le recentrer notamment en reciblant les variétés à implanter afin que cela soit plus gérable »*. Pour les autres idées en attente, Marie-Laure Brunet évoque : *« Nous sommes en attente d'une brodeuse afin de pouvoir proposer un nouveau service. Nous sommes également en train de confectionner un poulailler mobile qui sera mis à disposition des habitants. Ce projet permettra de rappeler, encore une fois, que l'EBE est une entreprise de territoire et à son service »*. D'ailleurs, afin de faire découvrir un peu plus les activités au public, Marie-Laure Brunet prévoit de relancer les portes ouvertes jadis organisées : *« il faut que nous montrions que nous sommes très actifs ! »*. Enfin, une réfection du bâtiment principal est en réflexion *« très avancée »* avec à la clé le développement d'une nouvelle activité.

Vitrine de l'avenir

« Outre le fait de vouloir remettre l'humain au cœur des activités professionnelles, en adaptant nos activités à leurs envies et leurs compétences, nous sommes aussi inscrits dans la transition écologique notamment via nos actions de remise en état (mobilier, matériels etc.). De ce fait, nous voudrions nous positionner sur l'isolement en paille des bâtiments d'entreprises. La paille offre des propriétés isolantes intéressantes et durables tout en ayant du sens pour un territoire rural comme le nôtre. Cette nouvelle activité permettra également aux exploitants locaux pouvant fournir cette matière première – sans mettre en péril leur activité agricole bien entendu – de valoriser au mieux ce matériau ». Ancienne analyste comptable au sein d'un organisme agricole, Marie-Laure Brunet a un attachement particulier pour ce milieu : *« Je pense que l'agriculture locale, dans un secteur comme Prémery, et plus largement dans la Nièvre, à un rôle majeur. À nous maintenant de les épauler, à notre niveau et avec les compétences que nous pourrons acquérir en rénovant notre propre bâtiment, pour les intégrer à ce projet »*. Ainsi, la recyclerie de l'EBE de Prémery deviendra un *« bâtiment d'exposition pour cette activité »*. Le début des travaux est prévu pour 2024, avec une isolation totale par l'extérieur, afin de *« ne pas fermer durant cette période »*. Marie-Laure Brunet conclut : *« la diversité des activités de l'EBE de Prémery est le témoin de la multitude de compétences que les salariés possèdent et acquièrent. Sans les forcer, ils tracent leur chemin et celui de l'EBE avec. Cette entreprise est devenue réalité car l'humain est au centre de tout »*.

Chloé Monget

Un mot des salariés

Nathalie, 52 ans, ancienne salariée d'une grande surface et embauchée depuis 2 mois pour la vente des légumes issus de la production de l'EBE, détaille : *« pendant 7 ans j'ai enchaîné les CDD, je n'avais pas vraiment de visibilité sur mon avenir professionnel. Aujourd'hui, en CDI, on me laisse enfin faire ce que j'apprécie le plus : être en contact avec la clientèle »*. De son côté, Eddy, 47 ans, ancien métallurgiste, est embauché depuis 3 mois : *« j'aide à la recyclerie. Je me plais beaucoup car il n'y a pas de pression, et aussi car nous pouvons faire les choses à notre rythme »*.

// RÉGLEMENTATION

89 Les entretiens de Champignelles, boussole des élus locaux

En Puisaye-Forterre, dans l'Yonne, des rencontres sont régulièrement organisées pour aider les élus locaux face aux enjeux du moment. La prochaine session démarrera le 24 octobre.

Chaque année, un programme de formations thématiques est proposé aux maires, mais aussi aux adjoints, conseillers départementaux et régionaux des communes de la zone de Puisaye-Forterre, dans l'Yonne. Il s'agit des entretiens de Champignelles, du nom du village où ils se tiennent. Sept dates sont prévues (le 24 octobre, puis les 5, 6, 7, 8 et 9 novembre et enfin le 24 novembre). Le but est de mieux appréhender le budget des communes de ce secteur avec deux taxes, de mieux s'insérer dans la gestion du patrimoine et de mieux s'informer des mesures de gestion de l'eau pour la production alimentaire et pour l'eau potable. L'animation des journées sera assurée par Jacques Gilet, président de l'Association de formation des élus de Puisaye-Forterre et chaque journée sera accompagnée de supports concrets (documentation, cas pratiques). Les journées se dérouleront au Centre de rencontres de Champignelles.
La journée du 24 octobre débutera par le thème du financement des communes avec deux taxes et l'appui de l'État aux collectivités. Le programme sera le suivant :
- les taxes injustes ou créatrices de services, par Bernard Delcros, sénateur du Cantal
- la responsabilité des gestionnaires publics, par Dominique Gontard, directeur de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP)
- l'accompagnement des maires, par Olivier Hissely (DDFIP)
- un soutien accru de l'État, par Sébastien Guenand, chargé des politiques publiques à la préfecture de l'Yonne.
Second thème abordé : le maire et la gestion du patrimoine. Au programme :
- État des lieux de l'urbanisme dans l'Yonne et la sobriété foncière, par Sylvain Airault, chef du service Aménagement et Appui aux territoires à la Direction départementale des territoires (DDT 89)
- Le permis de construire et la police de l'urbanisme, par Pauline Sautier, chargée de mission Urbanisme à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF)
- La gestion des bâtiments communaux et l'économie d'énergie, par Jean Garnier, chef du service Habitat et Sécurité à la DDT 89
- Le droit et les problématiques du droit, par Olivier Xiberas, notaire à Toucy
- Le patrimoine classé, par Jean-François Briand, architecte des Bâtiments de France
-L'aide à l'entretien du patrimoine, par Jean-Christophe Bonnard, délégué à la Fondation du Patrimoine

L'importance de la gestion de l'eau

Les journées du 5 au 9 novembre seront consacrées à un voyage d'études en Allemagne, à Hambourg, pour découvrir le fonctionnement administratif de la ville, échanger avec les élus locaux, découvrir les régions de Rendsburg et Tornesch.

Enfin la journée du 24 novembre abordera la thématique de l'eau qui n'est pas une ressource inépuisable. Au programme :
- L'hydrographie de la Bourgogne, par Fabrice Bonnet, chef de service Environnement (DDT 89)
- Les besoins de l'eau pour la production de l'alimentation, par Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture 89
- Sensibiliser le public sur la sobriété par rapport à l'eau, par Nathalie Davoisne, du Centre d'information sur l'eau
- Les besoins en eau potable sur notre territoire, par Jean Desnoyers, président de la Fédération des eaux de Puisaye-Forterre
Trois exemples de développement du territoire seront ensuite présentés :
- Un espace sécurisé pour les habitants : l'espace piétons de Mézilles, par Michel Carré, maire de Mézilles
- L'aménagement du village médiéval de Perreuse, par Christiane Le moine, maire déléguée de Perreuse
- Un exemple de commerce de proximité avec les acteurs locaux de Leugny, par Gilles Abry, maire de Leugny.



Le centre de rencontres de Champignelles va accueillir cette nouvelle édition des entretiens.

Berty Robert

Renseignements : auprès de Jacques Gilet au 06 80 06 29 23 ou par mail : jagilet@wanadoo.fr

ÉQUIPEMENT

// EN DÉMONSTRATION À LA BROSSE

89 Europagri Kuhn, pour les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain

Europagri et son partenaire Kuhn ont proposé une journée sur le thème du travail du sol et du semis au lycée de La Brosse à Venoy, près d'Auxerre. Une journée pédagogique pour les jeunes, en quelque sorte, mais aussi une bonne révision pour les agriculteurs.



La présentation Kuhn a servi de support pédagogique aux lycéens de la Brosse.

Europagri, concessionnaire New Holland du nord de l'Yonne, a organisé le 13 septembre, une journée de présentation des gammes de matériels Kuhn dédiés au travail du sol et au semis.

Une parcelle de l'exploitation du lycée agricole d'Auxerre-la Brosse accueillait 8 ensembles tracteurs-matériels. Si l'après-midi était plutôt réservée aux agriculteurs, le matin a permis à des classes de secondes, premières et terminales ainsi qu'à leurs professeurs, d'échanger avec les équipes de la concession et les représentants du constructeur.

Les jeunes ont découvert les différents types d'outils de travail du sol : déchaumeurs à disques Optimer, cultivateur polyvalent Prolander à 5 rangées de dents pour la préparation du lit de semence et le strip-till Striger 100, qui travaille seulement la future ligne de semis et qui est disponible de 4 à 12 rangs.
Les semoirs de précision Kosma et Maxima et les semoirs pour semis simplifié Espro et Mégant complétaient la présentation. Si l'Espro est doté d'une double rangée de disques indépendants de 460 mm de diamètre, le Mégant se caractérise par 4 rangées de dents fines pour favoriser le passage des résidus végétaux.

Ces deux semoirs peuvent aussi bien être utilisés en direct que sur sol rappuyé. « *Ces journées sont toujours enrichissantes, notamment quand elles nous permettent de rencontrer en plus de nos clients, des jeunes, futurs agriculteurs et futurs clients. J'en profite pour remercier le lycée de la Brosse pour l'accueil et le prêt de la parcelle ainsi que l'équipe commerciale d'Europagri pour la mise en œuvre de cette journée* » a souligné Michael Badault, responsable commercial d'Europagri.

// TECHNOLOGIES

03 Lancement du grand défi « *Robotique agricole* »

Le 22 septembre, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, et le secrétaire général pour l'Investissement, Bruno Bonell, ont lancé le grand défi « Robotique agricole », à Montoldre, dans l'Allier, en présence du P.-D.G. de l'Inrae, Philippe Mauguin.

Initié par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre de France 2030, le pilotage global du grand défi « Robotique agricole » a été confié à l'association RobAgri, présidée par Christophe Aubé, et qui regroupe 85 acteurs du monde industriel, scientifique et agricole. Selon les ministères concernés, ce grand défi *« doit permettre de consolider la filière robotique agricole pour accélérer la transition agroécologique, en apportant des solutions pour le pilotage de leur exploitation »*. En grandes cultures, arboriculture, maraîchage et élevage, les agriculteurs devront pouvoir s'appuyer sur des technologies de rupture pour accompagner les changements de pratiques dans la conduite des exploitations vers des systèmes plus durables. Réduction et précision des applications de pesticides et d'engrais, désherbage mécanique, aide à la décision des agriculteurs, réduction de la pénibilité et des risques des travaux au champ comme à l'étable, gestion du bien-être des animaux sont autant de tâches qui seront facilitées par la mise à disposition sur le terrain de plateformes robotiques innovantes.

Soutien aux chercheurs, aux enseignants, aux fabricants…

Le déploiement de ces nouveaux agroéquipements aux côtés d'autres leviers comme la sélection végétale, l'utilisation du biocontrôle ou encore des infrastructures agroécologiques (agroforesterie, haies…) doit permettre de développer l'agroécologie à grande échelle. Le grand défi « Robotique agricole » bénéficie d'une dotation publique de 21 millions d'euros, dans le cadre de France 2030. Cette enveloppe servira à soutenir chercheurs, fabricants d'équipements et de robots, enseignants, acteurs du développement et du conseil, groupements d'agriculteurs pour mettre au point et déployer de nouveaux outils robotiques. Dans ce cadre une plateforme d'innovation, l'AgroTechnopole, a été ouverte sur le site de l'Inrae à Montoldre, dans l'Allier. Elle sera le cœur des recherches et d'expérimentation robotiques. Le lancement de cette plateforme a reçu le soutien financier de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 1,6 million d'euros (M€), de l'Inrae (1,20 M€), de l'État (1 M€) dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense de Varennes-sur-Allier ainsi que du département de l'Allier (200 000 euros) et des entreprises référentes (800 000 euros). Après la pose de la première pierre de l'AgroTechnopole, le 22 septembre, un premier appel à projets de recherche sera lancé par l'Agence nationale de la recherche d'ici la fin de l'année.

Actuagri



La robotique agricole va bénéficier, avec ce grand défi, de moyens de développement supplémentaires.

DR

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Utiliser le calendrier lunaire en élevage - initiation

• 10 et 12 octobre

À Créancey.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Utiliser le calendrier lunaire en élevage - perfectionnement

• 11 octobre

À Créancey.

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

Circuits courts : trouver des leviers pour réduire mes coûts logistiques

• 11 octobre ; 7, 14 et 21 novembre

11 octobre à Is-sur-Tille, 7 novembre à Châtillon-sur-Seine, 14 novembre à Venarey, 21 novembre à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

Connaître ses coûts de production pour piloter son atelier bovin viande

• 17 octobre

17 octobre, 30 novembre et 18 janvier à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• 14 octobre

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), jusqu'en octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. Une session est prévue le 14 octobre à Saint-Jean-de-Losne de 14 heures à 16 heures et à Gevrey-Chambertin de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30.

NIÈVRE

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 octobre 2023

Vous avez un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment agricole ? Les conseillers de la Chambre d'agriculture aborderont les fondamentaux pour la construction et l'aménagement d'un bâtiment agricole dans un contexte agricole à fort aléas climatique. Le lieu est à définir en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Transformez vos fruits et légumes

• 24-25 et 26 octobre 2023

Pour diversifier votre gamme, proposer des nouveautés à vos clients et éviter les pertes en transformant vos fruits et légumes ! Une formation sur 3 jours à la Mairie de Prémery.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir le séchage de ses fruits et légumes

• 27 octobre

Les fruits et légumes séchés sont relativement faciles et peu couteux à mettre en œuvre afin de compléter une gamme de produits pour satisfaire les clients : tomates, poivrons, champignons, fraises, petits fruits ... et même les plantes à parfum aromatiques et médicinales peuvent être séchées en vue de fabriquer des tisanes ! Cette formation aura lieu dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Nevers avec comme intervenant le CFPPA de FLORAC.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Jeudis 19 et 26 octobre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre (le matin), puis à Fleury-la-Vallée (l'après-midi).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Jeudis 9 et 16 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Réussir mon installation en société

• Vendredis 10 et 17 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

// Renouvellement Certiphyto GC DENSA GC

• Mardi 14 novembre

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligneron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Jeunes installés : un soir pour toi

• Le 19 octobre

La chambre d'agriculture organise soirée dédiée aux jeunes installés le 19 octobre à 17 h 30, chez Cédric Trocol, SARL Prest'Agri, Poujeux (Bazolles). Elle sera focalisée sur la mécanique, avec la participation de Buchez, Depussay, Maréchal, Malecot-Poirier, Ponge et SV-Pro. Le youtubeur Loagri sera également présent pour répondre aux questions.

Inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

// Zéro boiterie

• Le 19 octobre

La Chambre d'agriculture organise une journée thématique au marché au cadran de Moulins-Engilbert de 9 h 30 à 17 h. Cette rencontre sera dédiée aux boiterie avec comme thème spécifiques les panaris, la dermatite digitée, la fourbure, la nécrose, les abcès, la mortellero, les lésions, l'ulcère, etc. Ce rendez-vous est organisée en partenariat avec le GDS 58, Ponge, la Sicafome, la MSA, la Région et Flotteurs FM.

Inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre au 03 86 93 40 00.

// Foire-concours bovins Charolais

• le 21 octobre

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits - non-inscrits). En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.

// Foire-concours aux veaux

• le 26 octobre

Le Comité des foires de Corbigny propose sa traditionnelle foire-concours aux veaux le 26 octobre au marché couvert.

Renseignements pour la foire-concours : 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot)

//Fête de l'élevage

• Le 4 novembre

Le Comité des Foires Cercycois organise une nouvelle édition de la « Fête de l'élevage », à Cercy-la-Tour. Diverses animations attendent les visiteurs : foire-concours, vente aux enchères (avec Simon Genetic), dégustation de viande, marché aux terroirs, etc. Comme l'an dernier, il sera possible de jouer au Tiercé Charolais et à la Tombola du Terroir pour gagner des lots.

Renseignements : 06 13 45 36 08 (Frédéric Renaud)

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/10/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 672 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,54	3,77	3,65	
		300-350	3,47	3,74	3,53	-0,16
		350-400	3,28	3,52	3,4	-0,18
		400-450	3,37	3,61	3,44	-0,11
		450-500	3,34	3,47	3,4	-0,12
	R	300-350	3,28	3,43	3,37	-0,18
		350-400	3,11	3,38	3,28	-0,23
		400-450	3,26	3,41	3,34	-0,1
F	U	250-300	3,17	3,46	3,37	
		300-350	3,43	3,47	3,45	-0,11
		350-400	3,34	3,53	3,5	0,09
	R	300-350	3,28	3,41	3,37	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3,43	3,43	3,43	
		400-450	3,12	3,33	3,25	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 283 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,41	3,62	3,51	-0,03
	U	24 à 36 mois	3,03	3,36	3,2	-0,01
		- 5 ans	2,84	3,38	3	-0,04
		5 à 10 ans	2,81	3,18	2,92	0
		+ de 10 ans	2,61	2,8	2,7	-0,01
	R	2,94	2,98	2,96		-0,07
		2,57	2,84	2,74	-0,01	-0,08
		2,44	2,83	2,71	0,01	-0,12
		2,46	2,59	2,51	-0,02	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1084 - Taux de vente : 96 %

L'apparition de la MHE en France depuis 2 semaines génère des incertitudes chez les exportateurs mais aussi chez les éleveurs. On ne remarque pas de panique, mais les producteurs de broutards prennent toutefois quelques précautions en organisant leurs ventes.

Broutards : L'offre augmente sensiblement. Une certaine pression dûe à la MHE opère sur les cours. Malgré tout, la totalité des lots a trouvé preneur. Si les lots de bonne conformation résistent en limitant la baisse, on constate que l'impact est plus important dans la gamme moyenne et inférieure. Toute la filière souhaite que les négociations bilatérales avec les différents pays aboutissent le plus rapidement possible !

Laitonnes : Pas d'impact négatif sur cette catégorie. L'ambiance commerciale reste très favorable.

Génisses 18 mois : L'offre est plus hétérogène à cette saison, et la vente devient un peu plus aléatoire.

Vaches / génisses 30 mois : Des jolis apports encore cette semaine, les cours sont sensiblement reconduits avec une vente très dynamique.

Prochain marché mardi 10 octobre (début des transactions à 7h00).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/09/2023

Effectif : 233

Broutards :	(260 - 395 kg)	950 - 1350	3,30 - 3,64
Broutards :	(410 - 465 kg)	1450 - 1590	3,40 - 3,56
Laitonnes :	(265 - 395 kg)	860 - 1290	3,08 - 3,28
Génisses 24 - 36 mois :	(555 - 855 kg)	1520 - 2250	2,73 - 3,25
Taureaux :	(750 - 1050 kg)	1730 - 2810	2,31 - 2,69
Vaches légères :		1280 - 1570	
Vaches entre deux :		1590 - 1960	
Vaches lourdes :		1980 - 2610	
Génisses formées :	(285 - 380 kg)	1400 - 1620	4,16 - 5,66
Génisses formées 18 - 24 mois :	(455 - 500 kg)	1870 - 2110	3,73 - 4,47
Génisses formées 24 - 42 mois :	(480 - 855 kg)	2000 - 3500	3,70 - 4,59

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Apports de bonne qualité en broutards, légère baisse en légers, cours reconduits en plus de 400 kg. 1 seul invendu.

Vente globale en laitonnes et femelles d'export à des cours inchangés.

Placement rapide et quasi-total en vaches à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 6

Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/09/2023

Effectif : 110

Agneaux	130 - 165	(2,96 - 3,71)

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Placement plus rapide en agneaux finis mais peu nombreux dû au manque d'herbe.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/10/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 778 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,76	4,21	3,87	0,08
		de 38 à 44 kg	3,64	4,25	3,95	0,15
		de 44 à 50 kg	3,30	3,97	3,72	0,13
		+ de 50 kg	3,15	3,44	3,36	0,16
	R	de 32 à 38 kg	3,24	3,88	3,68	0,07
		de 38 à 44 kg	3,21	3,72	3,55	0,07
		de 44 à 50 kg	3,23	3,62	3,52	0,19

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 167 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,18	1,98	1,82	
		+ de 60 kg	1,38	1,80	1,58	0,12
	R	+ de 60 kg	1,06	1,34	1,20	-0,06

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	94,00	103,00	99,00	-8,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 13 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	PAS DE COTATIONS				

OBSERVATIONS

Effectif global : 968 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Les volumes proposés sont intéressants pour la saison et servent à pallier le manque de disponibilités dans certaines régions. L'offre est de bonne qualité avec le retour d'agneaux tondus, soignés en bergerie après les différentes périodes de sécheresse. Certains lots sont lourds mais se négocient toutefois à des tarifs intéressants. Globalement, les tarifs progressent.

Brebis : Augmentation des prix en bonnes lourdes. Stagnation dans les inférieures.

Prochain marché lundi 16 octobre (pesée 6 h 00 et vente 9 h 00) .

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/09/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 180 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais	U	300-350	3,46	3,66	3,50	-0,01
		350-400	3,51	3,56	3,54	0,02
		400-450	3,51	3,57	3,52	0,00

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,98	3,16	3,06	0,04
		5 à 10 ans	2,78	3,04	2,90	-0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 234 - Taux de vente : 96 %.

Broutards : Beaucoup plus de volumes cette semaine. La maladie MHE sème la panique aussi bien du coté acheteurs que vendeurs, les animaux s'empressent d'être vendus avant un possible arrêt brutal des exportations. À voir dans les semaine prochaines.

Laitonnes : Cours reconduits, trés peu d'apports cette semaine.

Vaches : Diminution des apports cette semaine au profit des broutards, la qualité des animaux est au rendez-vous. Les cours sont reconduits la vente est rapide.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/09/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 369 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,11	4,02	0,17
		de 38 à 44 kg	3,79	4,15	3,96	0,06

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 259 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,28	1,62	1,48	-0,07
		+ de 60 kg	1,73	2,03	1,82	-0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 52 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	53	126	75	0,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 38 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	95	126	106	9,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 718 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : Légère reprise des cours. Vente quasi totale.

Brebis : Léger tassement des cours, la qualité des animaux présentés ces jours sur les cotations, à la baisse.

Caprins : Aucun invendu.

Agneaux maigres : Les acheteurs sont au rendez vous. Cours reconduits à haussier.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Oct 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché ferme chez les mâles. En femelle, reconduction des cours dans un contexte de demande légèrement moins dynamique.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits. L'offre en animaux sur le marché reste restreinte.

POLITIQUES

Le Gouvernement a présenté le « pacte en faveur de la haie ». La FNB note que le rôle primordial des haies, très largement présentes en zones d'élevage, est enfin reconnu, et insiste donc pour que les haies existantes et entretenues par les éleveurs soient dument valorisées dans ce plan. De plus, la FNB insiste sur le nécessaire besoin de flexibilité à avoir dans la gestion des haies, et donc dans les réglementations qui y sont liées, afin que leur présence ne soit pas vécue par les producteurs comme une contrainte… ce qui entraverait les plantations et aurait pour seul effet l'échec de ce plan.

SANITAIRE

Un arrêté du ministère de l'agriculture est paru au Journal officie du 30 septembre, venant modifier l'arrêté du 23 septembre. Il y est stipulé, concernant les mouvements d'animaux, que les ceux issus de la zone des 150 km autour des foyers ne peuvent sortir vers le reste du territoire national qu'après désinsectisation de 7 jours et réalisation d'un test de dépistage du virus de **la maladie hémorragique épizootique**. Le zonage de la « zone réglementée **MHE** » a été mis à jour le 28 septembre. De plus, la FNB tient à rappeler aux pouvoirs publics l'importance de rétablir au plus vite les flux commerciaux vers toutes les destinations.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de lutter contre l'inflation auprès de nos concitoyens, le gouvernement met en œuvre un projet de loi qui concernerait donc l'avancement des dates de négociation commerciale sur les produits alimentaires, les annualités, le carburant à prix coûtant, l'encadrement marges…
Dans ce cadre, la FNB reste vigilante sur ce projet de loi à venir, ne souhaitant en aucun cas, que le gouvernement 'détricote' les lois EGALIM votées depuis 2018! Prix en marche avant, coût de production, contractualisation obligatoire en viande bovine, SRP, expérimentation sur le Rémunéra-score, ces batailles ne doivent être vaines! Afin d'assurer la souveraineté alimentaire et assurer un élevage bovin pérenne et rémunérateur, le Gouvernement ne peut changer de cap, mis en place depuis plus de 5 ans!

FAIT DE LA SEMAINE

A la veille de l'ouverture du Sommet de l'Elevage (3 au 6 octobre) et de l'inauguration par le ministre, la FNB appelle les pouvoirs publics dans un communiqué à valider le plan pour l'élevage bovin qui leur a été présenté.
Les priorités exprimées sont notamment l'action de l'Etat pour la pleine application d'Egalim2, la reconnaissance du modèle durable de l'élevage bovin français, des mesures financières et fiscales, et la réhabilitation des flux commerciaux vers l'UE et pays-tiers dans le contexte MHE.

FOCUS

La mention obligatoire par les restaurants et cantines de l'origine des viandes servies, est étendue ce 01/10 aux «dark kitchens», ces «restaurants tout en ligne» qui préparent des plats destinés à la livraison. La FNB, qui ne peut que féliciter cette avancée, reste malgré tout prudente, en indiquant que le vrai changement viendra, quand la phase de contrôle associée à cette annonce, sera effective par les pouvoirs publics!!! Trop de restaurants et cantines encore, n'affichent aucune information sur ce sujet!

CHIFFRE A RETENIR

4

Le nombre -insuffisant- d'abattoirs formés à la mesure du persillé sur les carcasses de bovins. Bien que ce sujet soit prioritaire dans les travaux interprofessionnels sur la qualité de la viande, les familles ne se sont pas encore saisies du dossier ! Pour faciliter sa mise en œuvre, l'accord interprofessionnel relatif à l'évaluation du persillé sur les carcasses de bovins âgés de 8 mois ou plus a été mis à jour par INTERBEV et validé le 19 septembre

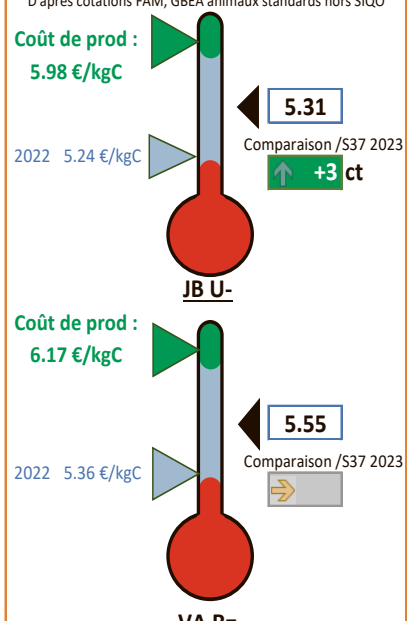
EN REGION

La rencontre réalisée entre METRO et la FNB, chez Philippe Dufour, éleveur en Seine-et-Marne a permis de valider la mise en place du déploiement de la démarche « Eleveur et engagé » dans les 11 Halles parisiennes de METRO à partir de janvier 2024. A raison de 5 animaux/semaine, l'approvisionnement sera basé sur la région Ile-de-France. La démarche prônera donc bien la juste rémunération du producteur tout en valorisant l'aspect local auprès des restaurateurs, pour la réussite de ce nouveau déploiement!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

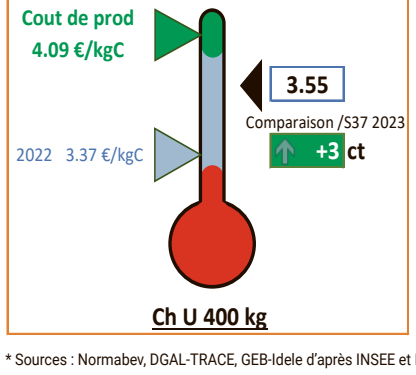
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

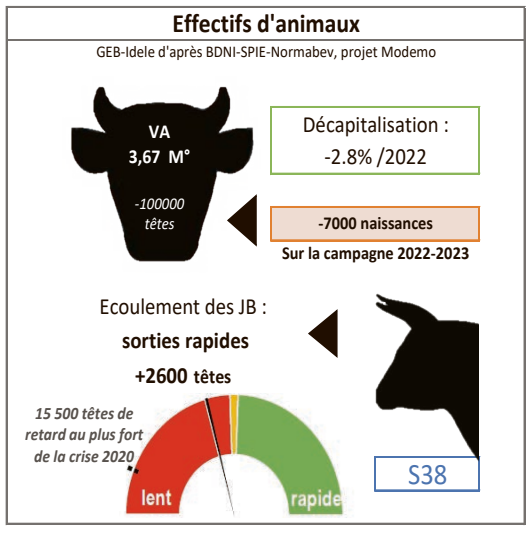
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

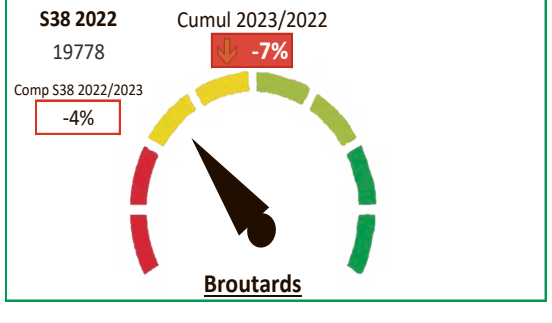
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

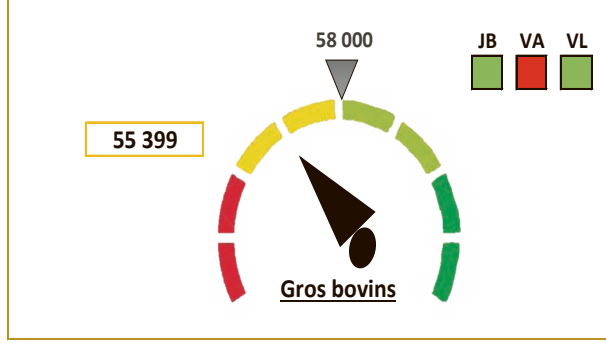
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 40
du 2 au 8 octobre 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : les apports retrouvent un niveau plus habituel mais les incertitudes liées à la situation sanitaire mettent encore les cours sous pression, notamment en charolais. En limousins, ils ont plutôt tendance à se raffermir après avoir fort baissé la semaine dernière. En tous les cas, les bons lots plutôt lourds et vaccinés restent recherchés, au détriment de la marchandise plus moyenne, davantage triée. En laitonnes, les transactions sont fluides à des tarifs fermes.

Gros bovins maigres : les effectifs sont stables, même si la qualité est parfois hétérogène. Les cours sont sensiblement reconduits sur des ventes très dynamiques, notamment en jeunes vaches dont les volumes font défaut.

Boucherie : Les abatteurs limitent les apports. En races à viande, les bonnes vaches s'écoulent facilement à des cours reconduits tandis que la pression grandit sur les sujets d'entrée de gamme. La baisse continue en réformes mixtes et laitières.

Veaux : Le commerce est perturbé cette semaine. Les débouchés sont restreints, certains opérateurs sont absents, face à des volumes stables voire haussiers. Les cours s'en ressentent, à la baisse, en petits veaux R, O et P, tant en laitiers, qu'en croisés ou allaitants.

Ovins : En agneaux, la demande reste active permettant d'écouler facilement les volumes dans de bonnes conditions. Les lots sont globalement bien soignés. Les cours sont fermes, voire haussiers. En brebis, la demande est toujours active.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tout tracteur tout état toute marque avec problème mécanique ou pour pièces.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends beau tracteur de collection Massey Ferguson MF 65 de 1961 4 pneus neufs.
✆ 06 70 72 82 28

Travail du sol

89 - Vends beau combiné semis Amazone ADP 403, 32 disques + rotative Lely 4 m., année 2009, 16 000 euros (4009)
✆ 06 82 20 76 45

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

58 - Cause retraite vend : - andaineur Deutz Fhar, 2011, - faucheuse frontale Kuhn, 2021, - faucheuse GMD 3510 Kuhn, 2010, - faneuse 7601 Kuhn, 2005 (3804)
✆ 06 73 78 84 96

58 - Vends moissonneuse batteuse Clayson 135, coupe 3,60 m., état de marche, prix à débattre (4003)
✆ 03 86 37 64 77 HR

Divers

01 - Vends poële Godin (2005 - Eco rubis/porte latérale) TB état, peu servi (maison secondaire) ; conduits d'évacuation + plaque de protection sol fournis ; prix 850 euros à débattre.
✆ 07 57 58 15 44

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2401)
✆ 06 71 10 93 35

bne bois négoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3801)
✆ 06 30 11 59 25

38 - Vends broyeur Rivierre Casalis 2.20m couteaux Y boitier neuf 1500 euros.
✆ 04 74 53 08 11
07 84 46 65 29

38 - Vends pailleuse porté Lerin désileuse silo farmer 210 bon état.
✆ 06 86 52 11 51

38 - Vends moteur électrique très peu servi ; vends motoculteur très peu servi ; cherche petit chien de garde.
✆ 04 76 59 25 39 après 18h

54 - Vends godet nettoyeur hacheur à betteraves Robert, état neuf ; mélangeuse Keenan 17 m3 bon état.
✆ 06 87 31 68 29

57 - Vends andaineur Claas Liner 650 Twin ; distributrice pailleuse Lucas Polyfeed 12, visible au travail.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends tonne à eau ou engrais liquide sur roue, fibre de verre 3 000 l., bon état, marque Chemo (3803)
✆ 03 86 39 31 69

58 - Cause retraite vend nourrisseur veaux, grande capacité, - ratelier balles rectangulaires14 places, - barrières champ 4 + 5 m, - remorque auto-chargeuse 1006 pour plateau à fourrage TX36, 5.20 m., - vis à grain D160 Denis plus long. (4006)
✆ 03 86 50 05 79

69 - Vends caisse plastique pommes+ charrue vigneronne 6 corps + épandeur Roche Arbo + cultivateur 11 dents + semoir légumes Ebra + Semoir engrais Vicon 350 l.
✆ 06 22 22 62 31

71 - MFM BACHES est spécialisée dans la fabrication de bâches :films et bâches de tunnels, films de serre, bâches et grilles/brise-vent, réparations, bâches très grandes dimensions...Promotion en cours sur les bâches de tunnel de stockage/élevage en PVC 650g/m²bicolore! Pour nous contacter : mfmsarl@gmail.com Site internet : baches-mfm.com
✆ 06 41 60 25 91

84 - Vends serre BN multichapelle de 2 000 à 2 500 m2, à démonter 10 euros/m2 ou 25 euros si démontée par moi-même
✆ 06 14 59 04 41

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 1
Stand C75
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

89 - Vends tracteur 851-4 avec fourche mailleux MX480, TBE, - ratellier balles rondes ovins Galva avec toit, - nourrisseur à agneaux (4001)
✆ 06 31 41 77 32

Elevage

42 - Vends tonneau à eau 1500 l sur pieds, remorque 6t frein hydraulique à ridelle.
✆ 06 61 87 88 86

71 - Vends cse cess. remorque bétaillère Bonnerot, 9 places, 2 caméras de surveillance Camérail.
✆ 06 47 27 76 72

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 80 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

63 - AV camion bétail. SG2 Saviem diesel 73000 km plancher neuf cont. ok TBE.
✆ 06 81 27 84 45

71 - Vends camion Mercedes L608 de 35 bétaillères, PL, année 1979, 287.000 km, C. ok.
✆ 03 85 25 83 76 HR

Achat-Vente

Récolte

26 - Donne contre frais d'annonce 2 hectares d'abricotiers à couper pour bois de chauffage.
✆ 06 87 51 48 38

26 - Vends paille BR, foin PN 2023 qualité, livraison possible. Vibro 3 mètres, faucheuse débroussailleuse.
✆ 06 88 48 14 29

69 - Vends pommes bord verger : Gala, Golden, Corail, Opal, Topaz. Rhône 69440 Chaussan.
✆ 07 87 20 59 00

Fourrage

01 - Vends foin TB qualité balles rondes ou carrées ; + enrubannage≈; livraison possible
✆ 06 74 18 42 54

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

58 - Cause retraite vend foin BR, 150 diam. (3805)
✆ 06 73 78 84 96

88 - Agri vend bon foin bal les carres année 2023 90 euros tonnes fait fin mai venir chercher.
✆ 06 37 61 86 55

Propriété

69 - Viticulteur sérieux retraité propose gestion propriété viti suivi annuel, fourniture main d'oeuvre sérieuse sur région Beaujolais et Maconnais (4008)
✆ 06 10 43 35 81

69 - Vends vignes cru Mâcon blanc 1 ha 70, vignes cru Beaujolais Chiroubles et Fleurie (4007)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Immobilier

42 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terrain sur toute la Région Rhône Alpes Auvergne. Discrétion assurée tel au 06.74.47.20.20
✆ 06 74 47 20 20

Location

Agricole

34 - A louer vignes en production, cause retraite, Chardonnay, Viognier, Cabernet Sauvignon, total 6 ha, secteur Baillargues Mudaison. Domaine Dupont Fahn.
✆ 06 08 51 15 13

69 - Cherche batiment stabule ou etable pour loger bovlns ou mets genisses en pension pour l hiver étudie toutes propositions
✆ 06 70 22 63 87

73 - Cherche exploitation agricole en location dép. 01, 03, 71, 58, 42, 73, 07, 38, 26, 84, 69, 63.
✆ 06 29 66 04 32

Emploi

Offre

07 - Cherche successeur dans Gaec 3 assoc. Exploit 175 chèvres lait en AOP + 55 V.A. en circuit court région Coiron
✆ 06 23 48 02 71

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24





18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. .

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

74 - Recherche salarié maraîcher pour production 2 hectares (légumes, fleurs, aromatiques) sur St Jean d'Aulps. Collaboration, transmission et reprise possible.
✆ 06 08 42 53 68



Divers

63 - Achète tout vêtement ancien : blouse maquignon + veste chasse + vêtement campagne et travail + veste pompier lin + vêtement noir perlé + torchon dentelle tissu ancien.
✆ 06 08 84 27 75



Mariage

69 - Femme 47 ans cherche homme de 50 à 60 ans, relation sérieuse et durable (4005)
✆ 06 56 79 63 02

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

03 - Cause pré-retraite, bon choix de taureaux charolais HBC 1-2-3-4 ans. Elevage Perrin.
✆ 06 82 22 96 13

21 - Élevage charolais en IA depuis 40 ans vends 17 taureaux 12/13M génotypés dont 7 pour génisses. FN de 105 à 113. Indice élevage ISERV 103,8. A.LAIT 105,4. IV MAT 106,3. 70% vaches qual RR EARL du Mont Montrond
✆ 06 15 28 77 63

21 - Élevage Charolais inscrits vend taureaux 18M + gros veaux d'automne TGS, livraison assurée GAEC Lechenault Freères
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (4002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

18 - Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74,
Jean-Marc : 06 07 91 98 08

42 - Vends taureaux prêts à saillir, race Prim Holstein, très bonne origine, TGS.
✆ 07 60 34 86 93

58 - Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

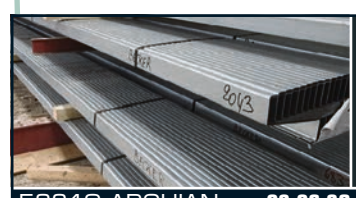
71 - Vends bons taureaux de 18 mois et 1 de 30 mois HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Portes ouvertes 12 et 13 octobre 2023, proche Charolles, 6 élevages charolais de Charolais Passion71. Devillard Jacques Pierre 06 81 90 94 97 - Bernigaud Jacky 06 82 37 57 79 - Delorme Eric 06 34 36 62 68 Pacaud Philippe 06 81 82 27 97 - Gaec Barge-Federici 06 81 38 58 44 - 06 72 17 29 66 Bajard Jean-Francois :
✆ 06 30 86 06 65

71 - Elevage limousin Vends veaux reproducteurs type viande finesse d'os très docile IBR A quelques uns avec le gène sans cornes pour plus de renseignements me contacter
✆ 06 17 18 44 26

71 - Vends taureaux 18 ms et veaux repro. 1 an, type viande et élevage, 1 taureau HBC 5 ans, B. origine. Gaec Clément D et E, Ouroux-Sous-Ste-Marie.
✆ 06 87 11 29 47

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Portes ouvertes à Dompierre-les-Ormes, 13 et 14 octobre 2023. Retrouvez 3 élevages sur leur site ; EARL Gatille Laurent - Audour le haut 06 71 14 65 03 et Gaec Gatille Patrice et Estelle - Audour le bas 06 24 97 19 01, EARL Benas - La gare :
✆ 06 87 41 16 23

71 - Vends taureaux HBC viande gabarit, vêlage facile. GAEC Goulliard - Toulon sur Arroux (4011)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Portes ouvertes 13 et 14 octobre. 3 élevages de reproducteurs charolais HBC vous accueillent. Repros HBS, mâles de l'année, taureaux 18 mois, génisses pleines. Vêlage facile, sans corne, embryons. Élevage Ciron Richard, Les Césars 71 Chassy 06 08 02 84 56. Élevage Prost Michel, Gonnots 71 St-Vincent-Bragny 06 72 81 21 61. Gaec Morin Jean-Noël, Jugny 71 Saint-Aubin-en-Charollais :
✆ 06 80 54 90 32

71 - Vends cause retraite élevage charolais HBC, 10 vaches pleines, 2 taureaux 30 mois, 11 génisses de 2 ans, 10 laitonnes, large choix de veaux reproducteurs. Pacaud Philippe.
✆ 06 81 82 27 97

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

18 - Vends troupeau de chèvres Alpines, échographiées pour la vente, libre à partir de fin octobre.
✆ 06 50 86 14 51
ou 06 98 24 38 62

58 - Vends cause cessation 40 chèvres alpines, prix à débattre (4004).
✆ 03 86 37 64 77 HR

Ovin

42 - Vends bélier Texel de 2 ans, docile.
✆ 06 31 38 14 05

58 - Vente d'herbe 25 ha de octobre à fin mars (pour ovins), région Prémery (4010)
✆ 06 44 87 39 59

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

03 - A réserver 7 chiots bouvier bernois nés le 29-07 N°siret 49868375400010 - mère n°250269608282351 ils seront pucés/vacc.
✆ 06 50 97 02 98

71 - Donne 6 chiots type beauceron, non Lof, portée de 6, nés le 25/06, mère n° 250 269 810 518 7446, Siren 325 645 042 00020.
✆ 06 18 02 92 83

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

69 - Vends deux poneys, un mâle et une femelle, environ 18 ans, très calmes, aiment la compagnie, restés en poney club pendant 15 ans, habitués à être montés, 600 euros les deux, à venir récupérer dans le beaujolais.
✆ 06 77 61 43 02

Suivez-nous sur notre page Facebook



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

RGH
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
porté à 29.200 euros
Siège social : 21 rue Beaumarchais - 21000 DIJON
951 670 181 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 14/08/2023 que le capital social a été augmenté de 27.200 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 2.000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 29.200 euros
Pour avis - La Gérance

AL23009840

TRANSFORMATION

ALEOTECH
SARL transformée en SAS
au capital de 9 000 euros
Siège social
4 Allée des Nouratons
21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
538 286 766 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 14/09/2023, l'AGE des associés statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, : - a décidé d'étendre l'objet social à toutes opérations se rapportant à l'électricité générale ainsi qu'à l'étude, la conception, la réalisation de toutes formes d'installation électriques, d'équipements automatisés et d'équipements électroniques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 9 000 euros. Admission aux Assemblées et Droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Sous sa forme de SARL, la Société était gérée par M. Lucas ANDRIEU. M. Lucas ANDRIEU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : Président : Société L.A. DEVELOPPEMENT, SAS au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 12 Rue du Puits de Bois - 21370 PRENOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 979 463 171 RCS DIJON, représentée par M. Lucas ANDRIEU ; Directeur Général : M. Jean-Paul ANDRIEU, demeurant 28 Chemin des Boussecailles – 21240 TALANT.
Pour avis. La Présidente

AL23010061

MODIFICATIONS DES STATUTS

Aux termes d'une délibération en date du 20/04/2023, les associés de la société SARL MMH, SARL au capital de 3 000 euros, Siège social : 5 Rue de la Sucharde 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, RCS DIJON 527 829 360, ont décidé la réduction du capital social d'une somme de 2100 euros, pour être ramené de 3 000 euros à 900 euros par rachat et annulation de 42 parts sociales. Par ailleurs, le siège social a été transféré pour le fixer au 7 Rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Par AGO du 01/05/2023, les associés ont nommé en qualité de cogérant Monsieur Hamlet MARANYAN, demeurant 13B rue Commandant Caroline Aigle 21800 CRIMOLOIS, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS DIJON. Pour avis - La Gérance

AL23010063

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PIERALUCE
Société par actions simplifiée
au capital de 405.000 euros
Siège social
3 Bis Rue de Labergement
21130 AUXONNE
RCS DIJON 789 955 523

AGE du 25.09.2023 – Transfert de siège
AM : 3 Bis Rue de Labergement 21130 AUXONNE
NM : 28 Bis Route de Beaune 21200 BLIGNY LES BEAUNE.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23010086

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OB AGENCEMENT

OB AGENCEMENTSociété à responsabilité limitée au capital de 3 000 eurosSiège social : L'HUIS LAURENT11 Rue de Bel Air 58230 DUN LES PLACES 903 925 329 RCS NEVERS Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OB AGENCEMENT a décidé de transférer le siège social du L'HUIS LAURENT 11 Rue de Bel Air, 58230 DUN LES PLACES au 2 rue de la Bascule 21530 SINCEY LES ROUVRAY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 903 925 329 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Gérance : Monsieur Olivier BRAZE, demeurant 35 Rue du Général Leclerc 21530 ROUVRAY
Pour avis La Gérance

AL23010085

TRANSFORMATION

SARL LAMIA J.P
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social
31 Rue d'Ahuy
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
420 234 247 RCS DIJON

L'AGE du 01/09/2023 a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.
La dénomination est modifiée et sera désormais LAMIA J.P, l'article 3 des statuts est modifié en conséquence.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Geoffrey LAMIA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par une Présidente : la SARL HOLDING LAMIA, au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 31 Rue d'Ahuy – 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 832 016 133.
Pour avis. Le Président

AL23010095

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RM TOITURE SARL au capital de 3 500 € Siège social : 10 rue de la Varenne 21700 CORGOLOIN 534 756 713 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2023, l'AGE des associés de la SARL RM TOITURE a décidé de transférer le siège social du 10 avenue des Peupliers, 21700 CORGOLOIN au 10 rue de la Varenne 21700 CORGOLOIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL23010104

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LM
SAS au capital de 38 500 euros
dont le siège social est
au 1 ruelle Morlot 21200 BEAUNE
immatriculée 429 260 532
RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :Achat, vente de produits alimentaires ; Achat, vente et location de tous biens matériels ; Prestations de ménage, garde d'enfant et préparation de repas ; Organisation de séminaire et réception. Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL23010118

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

JASON INDUSTRIES
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
479 524 480 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2023, l'AGO a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 28/09/2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23010125

NON DISSOLUTION

L'HOTELIERE GILLOTINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social
3 Rue Basse
21640 GILLY-LES-CITEAUX
911 771 483 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL23010127

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GABS
Société par actions simplifiée
au capital de 960 000 euros
Siège social
RD 115 J, 21700 VILLERS LA FAYE
445 356 017 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28/09/2023, l'AGO a. pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre STOCKER de ses fonctions de Directeur Général à compter du 28/09/2023 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis, le président

AL23010128

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FINANCIERE SAINTE ANNE
Société par actions simplifiée
au capital de 525 501 euros
Siège social
24 Rue Gassendi
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 824 152 862

DECISIONS DU PRESIDENT DU 27.09.2023
AM : 24 Rue Gassendi 21700 NUITS SAINT GEORGES
NM : 7 Impasse du Château 21700 VILLARS FONTAINE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23010141

// DIVERS

CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Frédéric VLEUGELS, Notaire Associé membre de la Société A Responsabilité Limitée « Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS, Notaires Associés «, titulaire d'un Office Notarial à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), Le Martrat, CRPCEN 71054, le 13 septembre 2023, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE :
Monsieur Bruno Henry **BERNARD**, retraité, et Madame Dominique **PARRIAT**, retraitée, demeurant ensemble à DIJON (21000) 8 bis rue Buffon.
Mariés à la mairie de MESVRES (71190) le 23 septembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23010102

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/10/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : BOUZE-LES-BEAUNE : Libre - Vigne en AOC Bourgogne HCB Cépage Aligoté
Urbanisme : Zone N du PLU
42 a 12 ca
- Sous laborde: C-368-369
NANTOUX : Libre - Vigne et terres à vigne en AOC Bourgogne HCB Cépage Aligoté
Urbanisme : RNU
35 a 22 ca
- Au clou: B-244 - En marlot: B-499(BB)[F1]-499(BB)[F2]-506-507 - Le rousseau: B-395
SOUSSEY-SUR-BRIONNE : Libre - prés
Urbanisme : RNU
4 ha 36 a 56 ca
- Les eprees: A-767[724](J)-767[724](K)
COMMARIN : Libre - Terres et prés, Agriculture Bio - Urbanisme : RNU
1 ha 80 a 18 ca
- Les patis: A-238(*) - Pre bassot: C-34-36
ECHANNAY : Libre - Terres, Agriculture Bio
Urbanisme : Zone classée Aa du PLU, zone agricole où les constructions sont interdites pour des raisons paysagères
2 ha 07 a 06 ca
- Combe les beaux: A-1088[1] - Sur l aige de l aiguillon: ZA-93[90](*)
MONTOILLOT : Libre - Terres et prés, Agriculture Bio Urbanisme : RNU
22 ha 09 a 41 ca
- En combe les beaux: WB-23 - En pouillousse: WA-20 - En vauxelles: WD-24(*)-25-31(*) - Les eprees: WD-22(*)-23 - Sur la montagne: WB-15
GENLIS : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
9 ha 54 a 78 ca
- Clos du varin: ZO-3-4
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/10/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010115

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL SOLANGE ET MICHEL DAVID
SOCIETE CIVILE en liquidation
Au capital de 16 769.39 euros
Siège social
Verdonnet 21330 LAIGNES
388 619 231 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 01/08/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DAVID Michel demeurant Verdonnet 21330 LAIGNES, de son mandat de liquidateur, lui ont donné quitus pour sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le liquidateur.

AL23010051

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MIRADOR CONSEIL
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 78 000 euros
Siège
60, rue Thiers 21200 BEAUNE
Siège de liquidation
60, rue Thiers 21200 BEAUNE
489 993 386 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 26 août 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Didier ROUX de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23010058

AGILIANCE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE TORREFACTEUR FONTENOIS
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège
9001 Route d'Ahuy
Centre commercial Géant
21121 FONTAINE-LES-DIJON
Siège de liquidation
44 Grande Rue
70700 VAUX-LE-MONCELOT
831 199 468 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 août 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Cyrille BREYTON, demeurant 44 Grande Rue 70700 VAUX-LE-MONCELOT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur.

AL23010062

DISSOLUTION

PIERRE ET LILOU
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
19 Bis, Rue Maufoux
21200 BEAUNE
RCS DIJON 834 162 851

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 27 septembre 2023, la société L C 6, SASU au capital de 966 000 euros, dont le siège social est 57 Boulevard Saint Antoine 71200 LE CREUSOT, immatriculée au RCS de CHALON SUR SAONE sous le numéro 500 009 402, a, en sa qualité d'associée unique de la société PIERRE ET LILOU, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844–5 du Code civil.Conformément aux dispositions de l'article 1844–5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa2 du décret n° 78–704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société PIERRE ET LILOU peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23010131

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

OPUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 DIJON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : OPUS
Siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge - 21000 DIJON
Objet social : La fourniture et la pose en directe ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant, de tous types de menuiseries intérieures et extérieures (notamment en PVC, en aluminium et en bois), ainsi que de tous produits, matériaux et matériels se rapportant directement ou indirectement à l'activité de menuiserie.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Sylvie CAMUS, demeurant 16 rue de la Charme - 21600 FENAY et Thomas COUDERT, demeurant 5 rue Albert Thomas - 21300 CHENOVE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis - La Gérance

AL23009773

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21 septembre 2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
DENOMINATION : SCOTT HOUSE
Objet social :
• L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
• Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social :19 rue Colette Renard - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Capital : 1.000,00 euros
Gérance : Monsieur Julien SCOZZARI demeurant 19 rue Colette Renard - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL23010084

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 20/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : KAIROS
Siège : 6 Place Carnot, 21200 BEAUNE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 200 euros
Objet : Marchands de biens immobiliers, conseil en immobilier, transaction et gestion immobilière
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SARL EURL OLIVAIN MB, 18 RUE DE LA COMBE, 21700 CORGOLOIN, 833 740 855 RCS DIJON, représentée par M. Frédéric OLIVAIN,
Directeur général : SARL LES LAURIERS, 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, 923 424 287 RCS DIJON, représentée par Mme Angélique RYAUX,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL23009977

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT (21190) du 17 juillet 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société de Participations Financières de Médecins sous forme de Société par Actions Simplifiée,
Dénomination sociale : LE BEAUMARCHE,
Siège social : 4 Place du Murger, 21190 MEURSAULT,
Durée : 99 ans
Objet social : La prise de participations et d'intérêts et la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés d'exercice libéral (SEL), ayant pour objet l'exercice en commun de l'activité de médecins, ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations ; La détention, la gestion et l'administration de tous biens et droits immobiliers, et la fourniture de prestations de services, sous réserve que ces activités soient destinées exclusivement au fonctionnement des sociétés ou groupements dans lesquels la société détient des participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1 965 250 euros,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions avant la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, à un conjoint ou à un ayant droit en cas de décès, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Claude MORALES, demeurant à MEURSAULT (21190) – 4 Place du Murger.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23010042

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 septembre 2023, à DIJON.
Dénomination : RMTRANS.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 12, rue Ernest Champeaux - bat B, 21000 DIJON.
Objet : transport routier de colis et marchandises a l'aide de véhicules de moins de 3,5 tonnes.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 6000 euros divisé en 600 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : les actions sont librement négociables; elles s'opèrent par virement du compte du cédant au compte du cessionnaire.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Ricky MAVUBA 12, rue Ernest Champeaux - bat B 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.

AL23010050

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 septembre 2023, à DIJON.
Dénomination : JUVAL.
Forme : EURL.
Siège social : 37 Rue Monge, 21000 DIJON.
Objet : la réalisation des prestations de soins esthétiques et corporels en institut et à domicile, SPA et U-V, la vente de produits de beauté, de matériels esthétiques et d'accessoires divers en boutique et en ligne, la commercialisation de produits cosmétiques.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Madame Géraldine DUMONT, demeurant 27 Rue du Vallon, 71150 CHAGNY.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.

AL23010052

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 25/09/2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CAKIR ELEC
Siège social : 3A Rue Derrière La Barre - 21170 SAINT SYMPHORIEN SUR SAONE
Objet social : Electricité générale, courant fort et faible, domotique, haute tension, Vente de matériels électriques, installation chauffage électrique, VMC et climatisation, Alarme intrusion et technique, Aspiration centralisée, éclairage, Travaux de dépannage et d'entretien des installations mises en place dans le cadre de l'objet social, Pose de panneaux solaires, de détection incendie, d'alarme, Contrôle d'accès, diagnostics, informatique,
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Recep CAKIR, demeurant 3 A Rue Derrière La Barre – 21170 SAINT SYMPHORIEN SUR SAONE,
Pour avis
La Gérance

AL23010070

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date 26. septembre 2023 à Beaune, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : CRYSLOR.
Siège social : 141 rue de la Motte, Hameau de Gigny, 21200 BEAUNE.
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'un bien immobilier et de tous autres biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement et l'aliénation du ou des biens immobiliers devenus inutiles à la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Laurent FALOURD, demeurant 141 rue de la Motte - Hameau de Gigny 21200 BEAUNE.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La. Gérance.

AL23010076

FINANCIA EXPERT

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 27 septembre 2023, à Talant.
Dénomination : LE LOTUS.
Forme : Société en nom collectif.
Objet : exploitation d'un fonds de vente de journaux et de revues de presse, vente de timbres, bimbeloterie, vente de tickets de jeux de hasard (FDJ, pari mutuel urbain…) auquel est associé la gérance d'un débit de tabac situé dans le même local, à savoir au 11 rue Guillaume Tell - DIJON (21000).
Durée de la société : 99 ans.Capital social fixe : 5000 euros
Siège social : 11 rue Guillaume Tell, 21000 DIJON.
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Gérante : Mme Sylvia-Maria ROCHA, dmt 5 allée du Clos St Pierre, 21240 TALANT.
Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : - Mme Maria-Sylvia ROCHA - 5 allée du Clos St Pierre - 21240 TALANT.- M. Richard DESPLAIN - 13 place de la Mairie - 21140 SAINT-EUPHRONE.
Pour avis.La gérante

AL23010080

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date des 28 et 29 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SUNERGOS
Siège : 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON
Durée : 99 ans
Capital : 1 000 euros
Objet : la détention de participation(s) dans toute(s) société(s) exploitant un magasin sous une enseigne du Groupement U ; la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, ainsi que toutes prestations de services dans les domaines administratif, financier, commercial, comptable et informatique au profit de ces dernières ; la prise de participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, à l'exclusion de sociétés sous enseigne concurrente au Groupement U ; toutes prestations de services dans les domaines informatique et digital au profit de toutes sociétés, à l'exclusion de sociétés sous enseigne concurrente au Groupement U ; l'acquisition, la gestion, l'administration et la disposition de tout bien ou droit immobilier dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; la gestion, l'administration de son patrimoine mobilier ou immobilier.
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même, par mandataire ou par vote par correspondance. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables jusqu'au 31 décembre 2033 inclus, sauf les cas prévus par l'article 13 des statuts.
Président : M. Aurélien POUZIN, demeurant 40

ANNONCES LÉGALES

rue Auguste Brullé 21000 DIJON
Directeur général : Mme Céline POUZIN, demeurant 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON
Immatriculation au RCS de DIJON.

AL23010114

G.A FILETS.
SARL au capital de 5 000 €.
Siège social
1 Chemin de la Fournache
21200 VIGNOLES

AVIS DE CONSTITUTION

Selon ASSP en date à VIGNOLES du 29/09/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SARL
Dénomination sociale : G.A FILETS
Siège social : 1 Chemin de la Fournache, 21200 VIGNOLES
Objet social : La société a pour objet : Tous types de travaux de pose et installation de dispositifs antichute (filets anti-chutes, garde-corps) de bâches de protection. La pose et l'installation de bacs acier.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 5 000 €Gérance : M. Alexandre GARNIER, demeurant 1 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL23010137

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

DANIELSON EQUIPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 5 rue du Champ de Magny - Zone industrielle
58470 MAGNY-COURS
344 153 150 RCS NEVERS

Le 21.09.2023, l'associée unique a nommé Présidente, la société HL FINANCES, Société par actions simplifiée, au capital de 20 000 euros, dont le siège social est fixé 5 rue du Champ de Magny - 58470 MAGNY-COURS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 977 844 307, en remplacement de Monsieur Etienne LEVASSEUR.
Pour avis.

AL23010043

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOXACOL

SCI au capital de 500 euros
Siège social
1 rue de la Mairie 58300 Charrin
833 991 813 RCS de Nevers

L'AGE du 01/09/2023 a décidé de transférer le siège social 61 rue LAFAYETTE 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, à compter du 01/09/2023.
Mention au RCS de Nevers.

AL23010055

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

JMC
Société par Actions Simplifiée au capital de 387 350 €
Siège social : 28, Boulevard du Grand Pré des Bordes – 58000 NEVERS
914 784 376 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 12/09/2023 l'Associé Unique a décidé de nommer aux fonctions de Directeurs Généraux à compter du 01/10/2023 M. Jean-Michel LARDENOIS et Mme Christine LARDENOIS dt ensemble à GARCHIZY (58) – 200, Avenue de la République.

AL23010057

AVIS DE MODIFICATION

Le siège social de la SCI SAINT PARIZE immatriculée au RCS de NEVERS n° 423 676 329 initialement situé au 15 avenue de la Mairie 58 490 SAINT PARIZE LE CHATEL a été transféré au 67 bis rue Paul Vaillant Couturier 58000 NEVERS par assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2019.
Par décision collective des associés du 4 décembre 2020, le siège social de la société a été transféré au 15 Boulevard du Maréchal Juin 58000 NEVERS. L'ancien siège mentionné sur le PV était le 15 avenue de la Mairie 58490 SAINT PARIZE LE CHATEL, l'assemblée ayant pris acte de l'invalidation de la décision du 10 juin 2019.

AL23010110

MODIFICATION DU CAPITAL

AGREGATS DU CENTRE GROUPE

Société par actions simplifiée
au capital de 6 763 300 euros
Siège social : 18, rue Vauban
58000 NEVERS
531 010 569 RCS NEVERS

Décision de l'associé unique en date du 28/09/2023 :
- Mention caduque : capital de 6 763 300 euros
- Nouvelle mention : capital de 2 691 632,64 euros
Pour avis.

AL23010111

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CASSIER COMBUSTIBLES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : 33, Bis Avenue Louis Coudant
58340 CERCY-LA-TOUR
510 082 068 RCS NEVERS

Aux termes de décisions du 29 septembre 2023, l'associé unique a constaté la fin des mandats, à compter du même jour, de la SARL ETC AUDIT et de la SA EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES – ETC, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, et n'a procédé ni à leur renouvellement, ni à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes.

AL23010113

SCP Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT
Notaires à Auxerre (Yonne)
18-20 , boulevard du Onze Novembre

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

Dénomination sociale : G.F.A. DE TALON
Forme : Groupement Foncier Agricole
Capital social : 49.667,89 euros
N° d'immatriculation au RCS de NEVERS : 323 389 858
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale du groupement en date du 28 septembre 2023, les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Sébastien BANDONNY en qualité de nouveau gérant et ont procédé au transfert à compter de cette date du siège social dudit groupement de TALON (58190) 1 rue de la Mairie à MAGNY-LORMES (58800) Gemigny.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour Insertion
Le notaire

AL23010124

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL AMENAGE TOIT
Société à Responsabilité Limitée au capital de 3 000 € réduit à 1 500 €
Ancien siège social : Chemin de la Rivière – 58700 SICHAMPS
Nouveau siège social : 50, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
849 919 113 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 21/07/2023, des décisions de la Gérance du 30/09/2023 et des décisions de l'Associé Unique du 01/10/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Capital social à compter du 30/09/2023
- ancienne mention : 3 000 €
- nouvelle mention : 1 500 €
Siège social à compter du 01/10/2023
- ancienne mention : Chemin de la Rivière – 58700 SICHAMPS
- nouvelle mention : 50, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
Gérance à compter du 01/10/2023
- ancienne mention : M. Arnaud LOPEZ et M. Nicolas GIRARD
- nouvelle mention : M. Nicolas GIRARD
Objet social à compter du 01/10/2023 :
Nouvelles activités adjointes : Installation de panneaux solaires - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, vente de tous immeubles et biens immobiliers

AL23010134

// VENTE AUX ENCHÈRES

ADJUDICATION

Le 7 NOVEMBRE 2023, à 10 heures, en l'office notarial de Me BERNARD-BRUNEL, sis à PARAY LE MONIAL (71600), 27 Bis Rue du 11 Novembre, à la requête de Madame NICOLAS
Il sera procédé, par Maître BERNARD-BRUNEL à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux, dans les formes prescrites par la loi.
Tènement immobilier sis à ARLEUF (58430), Les Pasquelins Dessus
MISES A PRIX : NEUF MILLE EUROS (9.000,00 EUR)
VISITES DES LIEUX : Le mercredi 18 octobre 2023.
FORFAIT SUR FRAIS : 4.000,00 Euros.
Payables le jour de l'adjudication.
Les enchérisseurs devront remettre au notaire, avant l'ouverture des enchères, un chèque établi impérativement par une banque de :
- un acompte sur le prix de 900,00 Euros.
- et une partie du forfait sur frais, de 500,00 Euros.
Le cahier des charges est déposé en l'office notarial de Maître BERNARD-BRUNEL, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.
Sommation est faite aux créanciers hypothécaires ou autres intéressés inconnus d'avoir à faire valoir leurs droits par une inscription à prendre avant l'inscription du procès-verbal d'adjudication.
Pour insertion:
Me BERNARD-BRUNEL, notaire

AL23010103

// DIVERS

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Maître Audrey ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130)
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130), 1, rue de Plouzeau, le 26 septembre2023, Monsieur Gilles COLAS et Madame Murielle Monique Pierrette LECARPENTIER, son épouse, demeurant ensemble à IMPHY (58160), 6, impasse Raoul Follereau, Nés : Monsieur à NEVERS (58000) le 7 septembre 1960, Madame à IMPHY (58160)le 15 novembre 1967, Mariés à IMPHY (58160) le 23 juillet1988, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer de régime matrimonial et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130),1, rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire compétent.
Pour avis, le notaire.

AL23010074

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Selon acte de Me MORMICHE THOMAS Notaire à 70, av. de Paris, le 22 septembre 2023, à la requête de :
Monsieur Serge François THOMASSET et Madame Maryse Renée CASTE, demeurant à MARZY (58180), 22 Avenue du Chasnay,
Nés savoir :
Monsieur THOMASSET à POISEUX (58130) le 24 octobre 1950,
Madame CASTE à GARCHIZY (58600) le 18 décembre 1952.Mariés à FOURCHAMBAULT (58600) le 17 septembre 1977.
Lesquels, faisant usage de l'art. 1397 du Code civil, ont convenu de changer entièrement de régime matrimonial, et vouloir adopter le régime de la communauté universelle (art.1526 du Code civil).
Oppositions dans un délai de trois mois à notifier par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Me Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58320), 70, avenue de Paris.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL23010136

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL CABINET DU DOCTEUR GLEITZ

Société d'Exercice Libéral
À Responsabilité Limité
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social
520 Avenue de la Paix
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 485.148.415
Société en liquidation

DÉCISION : Assemblée Générale de clôture de liquidation du31.08.2023.
OBJET : Clôture de liquidation.
Liquidateur : Monsieur Pascal GLEITZ demeurant à GARCHIZY (Nièvre) - 520, Avenue de la Paix.
DEPOT DES COMPTES DE LIQUIDATION : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
LE LIQUIDATEUR

AL23010094

DISSOLUTION ANTICIPÉE

YILDIZ

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
2 rue de la République
58300 DECIZE
829 387 190 RCS NEVERS

Le 22.09.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Mme Selvi YILDIZ demeurant 8 rue Devieur Robelin 58000 NEVERS, a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8 rue Devieur Robelin - 58000 NEVERS. Pour avis au RCS de NEVERS.

AL23010098

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY LES BOIS du 22/09/23 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : LEOGUICEL Siège social : 1 chemin de la Fontaine - Lieudit Bondieuse, 58220 CESSY LES BOIS
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Guillaume MONGIAT demeurant 1 Chemin de la Fontaine, 58220 CESSY LES BOIS Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis La Gérance

AL23010065

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY LES BOIS du 22/09/23 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : LEOGUICEL Siège social : 1 chemin de la Fontaine - Lieudit Bondieuse, 58220 CESSY LES BOIS
Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Guillaume MONGIAT demeurant 1 Chemin de la Fontaine, 58220 CESSY LES BOIS Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis La Gérance

AL23010066

IMMATRICULATION (EURL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERCY LA TOUR du 27/09/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : TRICOT à associé unique Siège social : 10 quai Antoine Lacharme, 58340 CERCY LA TOUR Objet social : boucherie, charcuterie et traiteur Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros en numéraire Gérance : Monsieur Louis TRICOT, demeurant 14 route de la Nocle - 58250 MONTAMBERT, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis La Gérance

AL23010067

RC MACONNERIE ET CONSTRUCTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25/09/2023, il a été constitué une EURL dénommée RC MACONNERIE ET CONSTRUCTION
Objet social : Travaux de maçonnerie générale, isolation, plaque de plâtre
Siège social : 13 rue de l'industrie 58440 MYENNES
Capital : 1 000 euros
Gérance : M CHAMARD Romain demeurant 13 rue de l'industrie 58440 MYENNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL23010083

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/09/2023 il a été constitué une SASU dénommée: NEAR U Siège social: 10 rue de livry 58240 ST PIERRE LE MOUTIER Capital: 4.000 € Objet: La conception, la fabrication et la commercialisation de systèmes innovants permettant la localisation d'objets de toute nature ; L'installation ainsi que la formation des utilisateurs Le développement d'applications et de tous logiciels en rapport ; La recherche et développement de tous produits ou services à destination des entreprises et des particuliers en rapport ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. Président: Mme BEGUIN Cléa 10 rue de livry 58240 ST PIERRE LE MOUTIER Transmission des actions: Dans l'hypothèse où la société deviendrait pluripersonnelle, toute cession d'actions à un tiers, un associé ou à un conjoint, ascendant ou descendant d'un associé ou du cédant seront soumises à l'agrément préalable de la société donné par le président Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL23010106

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST AUBIN LES FORGES du 28/09/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : P.E.F. Bourgogne Centre Val de Loire Siège : 1 Chemin du Batteur, 58130 ST AUBIN LES FORGES Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 2 000 euros en numéraire Objet : - Toutes prestations de services à destination des professionnels, La mise en commun de moyens techniques, administratifs, humains et financiers à destination des professionnels, L'achat, la vente et la location de tous types de matériels. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Madame Elodie LABBE, demeurant 7 route de Narcy, Les Malmaisons, 58400 NARCY La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS Le Président

AL23010108

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERCY LA TOUR du 28/09/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : SCI TRICOT Siège social : 10 quai Antoine Lacharme, 58340 CERCY LA TOUR Objet social : - la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Louis TRICOT demeurant 14 route de la Nocle - 58250 MONTAMBERT Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis La Gérance

AL23010109

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : F.M.F.
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 2 500 000 €
Siège social : 1, rue des Bouillons - 58700 MOUSSY
Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations - Définition de la politique industrielle ou commerciale - Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle - Assistance administrative, financière et commerciale et soutien en ces domaines à toutes sociétés par tous moyens techniques
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Frédéric MARTIN dt à MOUSSY (58) - 1, rue des Bouillons
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL23010116

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TANDEM

SCI au capital de 76 225 €
73 rue Victor Hugo
89140 VINNEUF
379 570 690 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 01/09/2023, le siège social a été transféré à compter de cette date au 18 chemin des Épicières, 91310 LONGPONT-SUR-ORGE.
Immatriculation au RCS d'EVRY.

AL23010048

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LBK THERMIK

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
8 RUE HECTOR BERLIOZ
91560 CROSNE
843056441 RCS de EVRY

Par AGE du 01/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 20 RUE DES FOSSES 89150 MONTACHER VILLEGARDIN, à compter du 01/10/2023.
Présidence : Nzaze LUBAKI 20 RUE DES FOSSES 89150 MONTACHER VILLEGARDIN
Radiation au RCS de EVRY et immatriculation au RCS de SENS.

AL23010053

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GOURMAND S.A.S

SAS au capital de 405 000 euros
Siège social
57A Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
425 520 467 RCS d' Auxerre

L'AGO du 31/08/2023 a nommé présidente SAS FAMILIALE STOKER, SAS au capital de 1 585 800 euros, ayant son siège social Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois, 481 128 106 RCS de Dijon représentée par M. STOKER Mathias en remplacement de M. GOURMAND Frédéric.
Mention au RCS d' Auxerre.

AL23010071

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SELAS CLAIRE MOREAU

Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Claire MOREAU, notaire à AUXERRE, le 26/09/2023, Madame Nicole. BENSAADI, née à VILLEFARGEAU (89) le 26/11/1966, demeurant à GURGY (89), 2 Quai du Gué de la Baume, a été nommée en qualité de co-gérant de la SCI dénommée «SCI DBP», au capital de 250.000,00 euros, dont le siège est à GURGY (89) 2 quai du gué la Baume, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°491108106.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL23010072

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GOURMAND SENS

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social
ZA de la Fontaine d'Azon
89100 Saint-Clément
538 258 872 RCS de Sens

Le 31/08/2023, l'associée unique a nommé présidente SAS FAMILIALE STOKER, SAS au capital de 1 585 800 euros, ayant son siège social Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois, 481 128 106 RCS de Dijon représentée par M. STOKER Mathias en remplacement de M. GOURMAND Frédéric. Mention au RCS de Sens.

AL23010073

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GOURMAND MATERIAUX

SAS au capital de 510 000 euros
Siège social
Les Buissons
89600 Saint-Florentin
425 420 304 RCS d' Auxerre

Le 31/08/2023, l'associé unique a nommé présidente SAS FAMILIALE STOKER, SAS au capital de 1 585 800 euros, ayant son siège social Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois, 481 128 106 RCS de Dijon représentée par M. STOKER Mathias en remplacement de SOCIETE FINANCIERE GOURMAND. Mention au RCS d'Auxerre.

AL23010077

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GOURMAND AVALLON

SAS au capital de 300 000 euros
Siège social
Route de Sauvigny Le Bois ZI
89200 Avallon
479 692 204 RCS d' Auxerre

Le 31/08/2023, l'associée unique a nommé présidente SAS FAMILIALE STOKER, SAS au capital de 1 585 800 euros, ayant son siège social Le Bassin 21320 Pouilly-en-Auxois, 481 128 106 RCS de Dijon représentée par M. STOKER Mathias en remplacement de SOCIETE FINANCIERE GOURMAND. Mention au RCS d'Auxerre.

AL23010078

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

MODIFICATIONS DES STATUTS

YKD TRANSPORT

SARL au capital de 2000 euros
Siège social
LES CHAUMOTTES 15 ALL GAUGUIN
89200 Avallon
529 910 853 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/09/2023 a décidé de
Nommer Gérant M. LECLERCQ DIMITRI, demeurant 14 AVENUE VICTOR HUGO 89200 Avallon, en remplacement de M. DEVOUCOUX. PASCAL, à compter du 01/09/2023.
Transférer le siège social 6 BIS RUE DENIS PAPIN 89000 Auxerre le 01/09/2023.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23010082

GÉRANT

Maître Sophie GARNIER

Notaire
89250 SEIGNELAY

L'assemblée générale des associés de la SCI MECA CROUZ ayant son siège à HAUTERIVE (89250), 2 Grande Rue CHICHY, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 532 874 765, tenue le 5 août 2023, a constaté le décès de Monsieur Claude RENAULT, cogérant, survenu le 28 mai 2023 et a maintenu en sa fonction de seule gérante Madame Corinne CROUZET.
Pour insertion Le Notaire.

AL23010089

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

AVENIR SANS PERMIS

SAS au capital de 4 000 euros
Siège social
2 TER RUE SIMON CHENARD
89000 AUXERRE
817 386 691 RCS AUXERRE

Par décision de l'Assemblée générale du 01/09/2023, il a été décidé de la nomination de Monsieur Thierry SOUFFRIN demeurant 154 RUE DU GENERAL LECLERC 77780 BOURRON-MARLOTTE en qualité de Directeur général à compter du 01/09/2023.
Modification au RCS d'AUXERRE

AL23010097

MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 1.9.2023 l'associé unique de la SAS SOCIETE FINANCIERE GOURMAND, SAS au capital de 113.460 euros, siège social à. AUXERRE (89000) 9, place du Ml Leclerc, 413 822 057 RCS AUXERRE, a décidé de ne pas renouveler les mandats des. Commissaires aux comptes, d'étendre l'objet social, de transférer le siège social et refondre les statuts. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC titulaire CEC, 3 allée des Corvées TALANT (21340) ; CAC suppléant : CORGECO DIAZ ET ASSOCIES, 6 rue de Nolay 71200 LE CREUSOT ; OBJET SOCAL : la. gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; la prestation de services divers rendus principalement aux entreprises, en général, et aux filiales ; SIEGE SOCIAL AUXERRE (89000) 9, place du Ml Leclerc. NOUVELLES MENTIONS CAC : néant ; OBJET : la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; la prestation de services divers rendus principalement aux entreprises, en général, et aux filiales ; l'activité de marchand de biens ; SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13007) 5, av. du Ml Lyautey, Parc Talabot. La société sera désormais immatriculée au RCS de MARSEILLE.

AL23010100

ANNONCES LÉGALES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 1.9.2023 l'associé unique de la SAS ATOUT-MAT, SAS au capital de 3.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 9, place du Ml Leclerc, 897 755 369 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social. ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES: SIEGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 9, place du Ml Leclerc. NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : MARSEILLE (13007) 5, av. du Ml Lyautey, Parc Talabot. La personne habilitée à engager la société est la SAS SOCIETE FINANCIERE GOURMAND, siège social est MARSEILLE (13007) 5, av. du Ml Lyautey, Parc. Talabot, 413 822 057 RCS MARSEILLE. En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MARSEILLE.

AL23010101

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA LES CHAMPS DE LA SAUVIN

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 10 000 €
Siège social : 6 la Sauvin –
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
822 171 716 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2023 rectifiant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2022 a constaté la démission de Mme Jacqueline BOUTRON de ses fonctions de gérant à compter du 30 novembre 2022 et la nomination de Mme Caroline CAGNAT, demeurant à SOUGÈRES-EN-PUISAYE (89520), 15 les Billards, aux dites fonctions à compter du 30 novembre 2022.
Pour avis, la gérance.

AL23010105

FIDUCIAL SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE LINDET CYRIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 19 A rue de Seignelay
89550 HERY
850 630 740 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 21 septembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 19 A rue de Seignelay, 89550 HERY à Chemin de Montmain, 89800 CHABLIS à compter du 21 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23010107

CHANGEMENT DE GÉRANT

L'AGE du 01/10/2023 des associés de la SARL « SOCIETE VEZELIENNE DE RESTAURATION » au capital15 244,90 €, siège social à VEZELAY (89450) 21 Place du Champ de Foire, immatriculée sous le n° 397 900 986 RCS AUXERRE - SIRET 397 900 986 00019, a nommé un co-gérant, à compter du même jour.
ANCIENNE MENTION PUBLIEE
GERANCE : M. Yann COUSIN demeurant à PIMELLES (89740) 4 rue Haute
NOUVELLE MENTION
GERANTS : - M. Yann COUSIN demeurant à PIMELLES (89740) 4 rue Haute
- M. Pierre DANGUY demeurant à DORNECY (58530) 1 rue des Fontaines

AL23010140

FIDUCIAL SOFIRAL

15A A avenue du chateau

MODIFICATIONS DES STATUTS

YANNICK PERRIN ELECTRICITE

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social
3 rue des Vaulaurées
Les Fritons d'en Haut, 89240 DIGES
823 700 059 RCS AUXERRE

Par décision du 21 septembre 2023, l'associé unique a décidé - une augmentation du capital social de 90 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes Ancienne mention Capital social : 10 000 euros. Nouvelle mention Capital social : 100 000 euros - de transférer le siège social du 3 rue des Vaulaurées, Les Fritons d'en Haut, 89240 DIGES au ZA Les Champs Gilbards 89240 POURRAIN à compter du 21 septembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL23010122

TRANSFORMATION

SARL LIVDAC

Au capital de 7 600 €
12 rue du moulin - Pien
89470 MONETEAU
510 654 338 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5/09/2023 l'associé unique décide de transformer la société en SASU. Le président est Monsieur Thierry CADEVILLE demeurant 12 rue du Moulin - Pien - 89470 MONETEAU Durant cette même décision, l'associé unique décide de modifier la dénomination social et d'adopter : LIVDAC, ainsi que d'étendre l'objet social aux activités de gestion d'actifs patrimoniaux, entretien et maintien des biens immobiliers en l'état -gestion de trésorerie et toutes activités patrimoniales. Mention sera portée au RCS AUXERRE.
Pour avis le président

AL23010123

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'une décision unanime en date du 30/06/23, les associés de la SELARL PHARMACIE DE L'HOPITAL, au capital de 10 000 € ayant son siège social 14-16 avenue Gambetta 89300 JOIGNY et immatriculée au RCS SENS n° 891 973 380, ont décidé d'augmenter le capital social de 390 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, et de modifier en conséquence l'article 6 et 7 des statuts, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 10 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 400 000 €
Pour avis, La Gérance

AL23010132

// GÉRANCE

KPMG Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 08/09/2023, enregistré à AUXERRE le 18/09/2023, Dossier 2023 00044917 Référence 8904P01 2023 A 01610, l'entreprise individuelle BERNARD BENOIT domiciliée 10 Rue Emile Tabarant 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, immatriculée sous le numéro 333 342 244, A CEDE à la société JEG PAYSAGE, SAS au capital de 5.000 euros, domiciliée 27 Rue de Laborde 89290 VENOY, immatriculée au RCS Auxerre sous le numéro 978 159 796, un fonds de commerce de paysagiste sis et exploité 10 Rue Emile Tabarant 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, moyennant le prix de 80.000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 08/09/2023.Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Guillaume CHARVET, Avocat, Cabinet KPMG Avocats 6 place Jean Jaurès 37000 TOURS. Pour avis.

AL23010059

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 novembre 2023 à 11 H 00** au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice.
En un lot
UN TERRAIN à PONT-SUR-YONNE (89140)
Lieudit LES RENARDIÈRES
Avec des arbres et arbustes, en forte pente, non clôturé.
d'une contenance totale de 11 a 35 ca. Semblant inoccupé.
MISE A PRIX : 18.000 Euros (outre les charges)
(Avec faculté, faute de survenance d'enchères, de baisser cette mise à prix d'un quart, d'un tiers et même de moitié).
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01133, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou,
Tél. : 03 86 65 60 85 - Sur **« www.avoventes.fr »**
VISITE sur place le Jeudi 02 novembre 2023 de 9 H 00 à 10 H 00

AL23009973

// MARCHÉS PUBLICS

AVIS

Avis de publication de l'arrêté n°DDT/SAAT/2023-0091 accordant un droit de préemption au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Moulin des Fées à Maligny pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine
Par arrêté préfectoral n°DDT/SAAT/2023-0091 du 11 septembre 2023, un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine est accordé au SIAEP du Moulin des Fées de Maligny.
La délimitation du territoire concerné par l'exercice du droit de préemption est matérialisée sur la carte annexée à l'arrêté préfectoral. Ce territoire correspond à l'ensemble du bassin d'alimentation de captage de la source du Moulin des Fées.
Cet arrêté et son annexe sont consultables pendant un mois dans les communes situées dans le périmètre du BAC du Moulin aux fées : Maligny, Ligny-le-Châtel, Varennes, Méré, Carisey, Dyé, Vézannes, Collan, Chablis et à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs , ainsi que sur le site internet des services de l'Etat (www.yonne.gouv.fr rubrique : Publications / Publications Légales / Recueil des Actes Administratifs/ RAA 2023).

AL23010138

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2012, Monsieur Jacques René DAUTIN, retraité, demeurant à AVALLON (89200) EHPAD 2 rue du Docteur Schweitzer, né à AVALLON (89200), le 22 avril 1935, veuf de Madame Ginette Madeleine BOURQUIN et non remarié, non lié par un pacte civil de solidarité, décédé à AVALLON (89200) (FRANCE), le 3 août 2023, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 26 septembre 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL23010054

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Alain Roger SULLEROT, retraité, et Madame Isabelle Marie France ROBERT, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 32 rue de l'Epée. Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 19 décembre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts,puis ayant opté pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître NOURISSAT, notaire à DIJON (21000), le 15 mai 1986, homologué par jugement du tribunal judiciaire de DIJON (21000) le 3 novembre 1986.Changement opéré : adoption du régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au survivant.Notaire rédacteur de l'acte : Maître Jean-Jacques GENET, notaire à SENS(89100) 9 boulevard Maupéou. Date de l'acte : 26 septembre 2023.Les oppositions éventuelles des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'Etude du notaire rédacteur de l'acte où domicile a été élu.
POUR AVIS Me Jean-Jacques GENET.

AL23010068

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil.
Article 1378-1 Code de procédure civile.
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016.
Suivant testament olographe en date du 11 octobre 2021,. Madame Christine COURONNER, en son vivant sans profession, célibataire, demeurant à AUXERRE (89000) 34 rue Dugay Trouin, née à JOIGNY (89300), le 6 juillet 1974, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 29 août 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 25 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23010088

TRANSFERT DE SIÈGE

EARL DE VILLEVOVES

EARL au capital de 7 500 €
Siège social : 12 FAUBOURG DE LA POTERNE
89210 BRIENON SUR ARMANCON
842 647 539 RCS SENS

Aux termes de l'AGE du 15/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au **71 Rue Dranem Ld la rue neuve 89110 AILLANT SUR THOLON** à compter du 15/09/2023.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23010099

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES - bois-taillis :
- 2 ha 86 a 97 ca - Buisson des cordes: D-675-676 - Grandes vallees: D-312 - La bouillere: D-379-394-411-453 ZW-56[428]-57[427] - La chaume des trembles: D-1277-1278 - La souille aux rossignols: D-1216-1227 - La vergalanderie: D-261- Le cotat: D-1333 - Le grand buisson: D-716-717-751 - Le petit buisson: ZX-25 - Les grands bois: D-1235 - Vallee du vieux puits: D-1305 - zonage : zone N du PLU
- 39 a 64 ca - Les grands bois: D-1236 - zonage : zone N du PLU
SEIGNELAY - bois-taillis :
- 2 ha 23 a 93 ca - Le grand parc ouest: D-690[420]-694[420] - zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/10/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23010142

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 27 septembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de bien entre :
Monsieur Louis Serge CANTIN, retraité, demeurant à APPOIGNY (89380) 11 rue des Alouettes, et Madame Claudine Marcelle Louise DOUSSIN, retraitée, demeurant à VINCELLES (89290) 20 rue Colette. Mariés à la mairie de EPINAY-SOUS-SENART (91860) le 2 août 1975.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL23010117

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

M I AUTO

SAS en liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social et siège de liquidation:
38 bis Rue des Charonnes,
89100 MALAY-LE-GRAND
849 809 041 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Merdan KOCAK, demeurant 7 Rue du 19 Mars 1962 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38 bis Rue des Charonnes 89100 MALAY-LE-GRAND. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis
-Le Liquidateur

AL23009899

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La société « SCI 3S IMMO »,
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000,00 €uros.
Siège social : 13, Les Grivots à SAINTS EN PUISAYE 89520.
RCS AUXERRE : 903 634 012.
L'assemblée générale extraordinaire des associés, réunie le 21 septembre 2023 à 14 heures, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat à SENOUSSI Mathias, liquidateur, domicilié 28 rue de la Grande Plaine à CANNES ECLUSE 77130, et constate la clôture de liquidation à compter du 20 septembre 2023. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Le Liquidateur.

AL23010075

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

S2J

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 30 000 euros
Siège
Avenue de Worms
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
38 Rue d'en Bas - Les Bries
89380 APPOIGNY
520 236 589 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11 septembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Julien LIBOLT, demeurant 38 Rue d'en Bas - Les Bries – 89380 APPOIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38 Rue d'en Bas - Les Bries – 89380 APPOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23010079

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : EURL EA TRANSPORTS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1800 euros.
Siège social : 39 Rue des Cottages, 89500 ARMEAU.
895012961 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 28 septembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 septembre 2023. Monsieur Erik ALEKSANYAN, demeurant 12 lieu dit Les Traverses 89500 VILLENEUVE SUR YONNE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.Le liquidateur

AL23010096

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DES ÉPINETTES

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 15 000,00 euros
Siège social : 11 rue de Coutarnoux - 89200 THORY
750 304 842 RCS AUXERRE

Liquidateur : M. Pascal BALACÉ, demeurant à THORY (89200) 11 rue de Coutarnoux.Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL23010112

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BMSJN. Objet social : ALIMENTATION GENERALE. Siège social : 10 RUE PORTE D'EN HAUT 89240 Chevannes. Capital : 1800 euros. Durée : 99 ans. Gérance : M. BEN MOUSSA SALIM, demeurant 43 avenue du 4ème régiment d'infanterie 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL23010044

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 20/09/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
CHAWLY
Enseigne : SHALIMAR
Siège Social : 63 RUE DE PARIS 89000 AUXERRE
Capital : 1000 €
Activités principales : RESTAURANT INDIEN PAKISTANAIS
Durée : 99 ans
Président : M. NAWAZ IMRAN 16 RUE DU 8 MAI 1945 02200 SOISSONS
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23010049

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 26 septembre 2023, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI la Charbuysienne.
Siège social : CHARBUY (89113), 9 Rue des Bruyères.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Objet : acquisition, construction, vente occasionnelle, gestion, location et administration de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire.
Apports en numéraire : Monsieur Romuald RICHARD la somme de cinq cents euros (500 EUR). Monsieur Christopher GRIOT la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sociales sont librement transmissibles par voie de succession exclusivement aux héritiers en ligne directe et entre associé. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Monsieur Romuald RICHARD, demeurant à CHARBUY (89113), 9 Rue des Bruyères .
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention. Le notaire.

AL23010064

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 septembre 2023, à SAINT MAURICE THIZOUAILLE.
Dénomination : MF FUNERAIRE.
Forme : EURL.
Siège social : 4 RUE DE CHARNY, 89110 St Maurice Thizouaille.
Objet : - Le transport des corps avant et après la mise en bière, -La fourniture des corbillards et des voitures de deuil, - La fourniture de personnel, objets, et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations, - L'organisation des obsèques, - La fourniture des housses, des cercueils et de leur accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires, - La gestion et l'utilisation des chambres funéraires, - Les soins de conservation du corps (thanatopraxie) - La marbrerie funéraire, - La fourniture d'articles funéraire, - Les travaux divers d'imprimerie.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 2000 euros
Gérant : Monsieur Mickaël GIACOMAZZI, demeurant 4 Rue de charny, 89110 St Maurice Thizouaille.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis. Le gérant

AL23010130

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



// ÉQUITHÉRAPIE

Se reconstruire avec les chevaux

Éleveuse de chevaux depuis 2014 à Bézaudun-sur-Bîne (Drôme), Ludivine a aussi développé une activité de médiation équine. Avec son projet associatif Loungta, elle propose des séjours pour les femmes victimes de violences.

Sur la commune de Bézaudun-sur-Bîne dans la Drôme, le Cros de l'Oume se dessine en fond de vallée. Ludivine s'y est installée en 2014 comme éleveuse d'Irish cob, une race de chevaux irlandaise, plutôt rustique. Avocate de formation, et consultante dans l'environnement en parallèle, elle a attrapé le virus du cheval toute petite, en faisant notamment des compétitions en club. Mais le monde de l'équitation, elle ne le fréquente plus, lui préférant l'élevage. *« Je rêvais d'ouvrir ma fenêtre et de voir mes chevaux »*, raconte-t-elle. C'est chose faite, même s'il a fallu se faire une place dans cette vallée drômoise. Pas facile de s'installer seule alors qu'au départ son projet devait se faire à deux. Pas facile non plus d'être une femme, néorurale de surcroît, à gérer une ferme. Mais la force de l'éleveuse, c'est sa passion pour son métier. Aujourd'hui, Ludivine est intégrée dans le village, aux alentours, et plus personne ne remet en question sa légitimité. Elle a assimilé son métier au gré des saisons et de son intérêt croissant pour la gestion des prairies, les connaissances vétérinaires liées aux chevaux ou encore la biodiversité.



EP-AD26

Ludivine s'est installée en 2014. Avec sa ferme le Cros de l'Oume, elle propose une vision alternative de l'élevage et de la médiation équine. Elle a aussi créé Loungta, un projet de séjour pour les femmes victimes de violences.

Une approche différente

« Il a fallu apprendre sur le tas, explique-t-elle les yeux rieurs. L'élevage requiert des connaissances bien spécifiques ». Elle se rappelle par exemple une mise bas de poulain qui s'est mal engagée. *« J'ai dû faire la mise bas avec les vétérinaires au téléphone, à trois heures du matin car ils étaient trop loin »*. Cette anecdote lui permet de rebondir : *« J'ai beaucoup de soutien moral »*. En parallèle, elle s'est également plongée dans des usages vétérinaires alternatifs comme l'homéopathie, la phytothérapie, la gemmothérapie et tout ce qui a trait à l'alimentation naturelle. *« Je me suis aussi passionnée pour la gestion des prairies, la compréhension des besoins alimentaires et physiologiques du cheval »*, souligne-t-elle. Cette forme de *« permaculture équine »* lui a également permis de se questionner sur les pâturages : *« L'Irish cob est une race rustique, donc il leur faut de l'herbe riche, des arbres fourragers, des haies… »*. Pour elle, il est important de montrer *« qu'on peut subvenir à ses besoins en préservant la biodiversité dans un modèle paysan »*. Mais Ludivine n'interroge pas que la gestion de la santé de ses animaux, elle est également très attentive à leur vie après. *« Quand je vends un poulain j'essaie de former les acheteurs »*, indique-t-elle. C'est *« la clé de voûte de son élevage »* de garantir à ses poulains une vie en troupeau et le plus possible en prairie, car pour elle il s'agit avant tout d'éthique, avec des conditions d'accueil optimales. *« L'objectif est que les acheteurs gardent le cheval à vie »*. L'éleveuse sélectionne aussi ses chevaux sur le mental : *« J'aime faire des chevaux gentils, proches de l'Homme et garder leur rusticité »*.

De la médiation pour les femmes victimes de violences

Après quelques années difficiles côté élevage, entre une maladie qui a touché ses juments et la crise sanitaire en 2020, Ludivine a eu envie de mettre en place de la médiation équine pour différents publics. *« La vision de départ était vraiment tout public, mais le premier public a été les femmes victimes de violences »*, explique-t-elle. En effet, une femme est venue se mettre à l'abri chez elle et a profité de la médiation avec les chevaux. Puis, une deuxième femme est également venue pour se reconstruire pendant deux mois. De cette seconde rencontre, et premier long séjour, un documentaire est né. C'est l'impulsion qui a permis à Ludivine de créer Loungta, une association dédiée à l'accueil de femmes victimes de violences à la ferme, avec de la médiation équine. Cette approche permet souvent un positionnement différent des femmes face à l'animal, une compréhension de ce qu'elles ont vécu et un apaisement aussi. Rapidement, l'idée d'un séjour pour les femmes victimes de violences est née : *« On a foncé car il y avait une super équipe de bénévoles »*, explique Ludivine. Cinq femmes sont venues début juillet 2023 pour une semaine et ont bénéficié, gratuitement, de médiation équine et autres ateliers. Toutes étaient suivies par des associations et dans des situations de *« déconjugalisation »*, autrement dit, elles ne vivaient plus avec leur ex-conjoint violent. Loungta s'insère dans une brèche : la reconstruction. Car les suivis juridiques, associatifs, médicaux ne suffisent souvent pas à avancer. Pour cette première édition du séjour, les médiations équines se sont faites en collectif, mais des ajustements sont déjà en cours pour que les femmes puissent bénéficier de médiations individuelles. Le projet est donc à suivre !

Élodie Potente

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie
accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €
☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// INSOLITE

« Avec la tournée des marchés de gros, je peux allier mes deux métiers »

Jeudi 7 septembre, l'auteur-compositeur et interprète Marc Fichel a lancé sa tournée des halles de France au marché de gros de Lyon-Corbas, situé dans le Rhône. Un premier concert très matinal qui a ravi ses confrères et consœurs, puisque l'artiste de 51 ans a une longue carrière de responsable d'export au marché de Rungis derrière lui. Interview.

Comment êtes-vous devenu auteur-compositeur et interprète, sans avoir appris à lire une partition ?

Marc Fichel : *« Je joue à l'oreille. C'est-à-dire que je joue tout ce que j'entends. J'ai fait beaucoup de reprises sur les réseaux sociaux. Je me filmais en train de chanter et de jouer avec un clavier qui se plie et déplie en quatre. Ces vidéos ont finalement généré beaucoup de vues, c'est comme cela que je me suis fait connaître. Aujourd'hui, nous sommes obligés de passer par les réseaux sociaux. Je ne m'en rendais pas compte avant, mais c'est bien plus puissant que la télévision ».*

En quoi consiste cette tournée des halles de France ?

M. F. : *« C'est quelque chose d'original, puisqu'il s'agit de jouer tôt le matin devant les professionnels des marchés de gros, mais aussi devant le grand public qui souhaite venir. Avec cette tournée, je peux allier mes deux métiers, puisque je suis également responsable export dans une société de pommes de terre au marché de Rungis (Val-de-Marne). Je m'épanouis, car mon but, c'est de ne faire plus que de la musique d'ici deux ans. Je suis un énergumène dans ce milieu. Certains terminent leur carrière à 50 ans, la mienne est en train d'exploser. Je suis un hyperactif, j'ai envie de faire encore plein de choses ».*

La particularité de cette tournée, c'est aussi l'utilisation d'un camion de 12 tonnes (t) en guise de scène, pouvez-vous expliquer son fonctionnement ?

M. F. : *« C'est un camion de 12 t classique. Pascal Neveu, qui est un pianiste jazz, a trouvé un système pour l'ouvrir et le refermer en appuyant sur un simple bouton, afin de copier le mouvement d'un éventail. Quand il est ouvert, il devient une scène. Une fois refermé, tout est attaché à l'intérieur et personne ne sait que c'est un camion de scène. Il est stabilisé par des piliers. Pascal Neveu s'en est notamment servi pour faire des concerts de jazz dans des champs d'agriculteurs. J'aimerais d'ailleurs chanter dans un champ de producteurs également, car ils sont un peu trop souvent oubliés. Il faut venir à eux, car ils travaillent du lundi au dimanche, vingt-quatre heures sur vingt-quatre ».*



Léa Rochon – Apasec

Le concert a démarré à 7 h 30, tandis que les grossistes, producteurs et personnels du marché de gros terminaient leur matinée de travail.

Pourquoi avoir choisi le marché de Lyon-Corbas pour la première date de cette tournée ?

M. F. : *« J'ai rencontré le président du marché, Christian Berthe, sur différents événements autour de l'alimentaire. Nous nous sommes pris d'affection l'un pour l'autre, nous avons les mêmes valeurs. Je ne connaissais pas du tout le marché de Lyon-Corbas, qui est très beau, et qui paraît encore tout neuf, tandis que le marché de Rungis date de 1969 ».*

Comment votre premier album a-t-il été financé ?

M. F. : *« Les premiers albums ont été financés par des mécènes du marché de Rungis, ce qui m'a permis de décoller. Le début de cette tournée des halles est d'ailleurs sponsorisé par plusieurs producteurs de pommes de terre, d'oignons, d'échalotes et par un groupe de systèmes informatiques de comptabilité installé au marché de Rungis ».*

En tant que spécialiste de la pomme de terre, quelle variété conseillez-vous d'acheter au consommateur selon ce qu'il souhaite cuisiner ?

M. F. : *« Pour moi, le caviar de la pomme de terre, c'est la pompadour. Elle est grasse, donc la personne qui la cuisine à la vapeur n'a pas besoin de rajouter du beurre, simplement du gros sel, avec un soupçon d'huile d'olive. Mon autre variété préférée, c'est l'agria. Elle est surtout connue dans le milieu professionnel, mais c'est la meilleure pour faire les frites. Certes, elle est plus chère que la bintje, mais elle ne noircit pas à la cuisson et elle ne boit pas trop l'huile, ce qui donne une frite extraordinaire ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

Informations pratiques : Les dates de la tournée de Marc Fichel sont à retrouver sur sa page Facebook et son compte Instagram.



Léa Rochon – Apasec

Pour la première date de sa tournée Ma vie dans les halles, Marc Fichel a choisi de se produire au cœur du marché de gros de Lyon-Corbas, dans le Rhône.

// BIOGRAPHIE

De responsable d'export à artiste

À 51 ans, il considère que sa deuxième vie ne fait que commencer. Depuis une dizaine d'années, l'infatigable Marc Fichel jongle entre sa vie de responsable d'export au marché de Rungis (Val-de-Marne) et sa carrière d'auteur, interprète et compositeur musical. *« Mes parents ont voulu que je fasse de longues études »*, relate celui qui rêve dorénavant de troquer définitivement les cagettes de pommes de terre, contre les malles et flight case des concerts et des tournées.

Des chansons signées chez Wagram Music

Ses influences musicales ? Elles s'étendent de France Gall à Bénabar, en passant par Jean-Jacques Goldman, Michel Berger ou encore Juliette Armanet. Son clipMa vie dans les halles, sorti en 2017, raconte avec joie et convivialité le quotidien d'un marché de gros. Au même moment, son premier concert Food music, organisé au marché de Rungis, avait réuni 1 000 personnes. De quoi inspirer à sa manageuse une idée plus qu'originale : lancer la première Fête de la musique la plus matinale de France. L'année dernière, c'était au tour de C'était le temps, de percer sur les ondes radio et d'être diffusée sur NRJ. Un clip et une chanson dans laquelle le quinquagénaire raconte la vie de ses grands-parents épris de liberté, qui ont fui la Roumanie et le communisme. Sa tournée au cœur des halles lui promet un bel avenir, tout comme les trois chansons qu'il a signées chez Wagram Music.

L. R.

LOISIRS

// CHAMPIONNAT DU MONDE DE L'ŒUF EN MEURETTE

À vos marques, prêts ? Cuisinez !

Le Château du Clos de Vougeot accueille la cinquième édition du championnat du monde de l'œuf en meurette, les 14 et 15 octobre prochains. Une belle vitrine pour ce plat typique bourguignon.

De Paris, de Lyon, de New York, de la Suisse, du Québec et bien sûr de Bourgogne, 14 chefs vont s'affronter à l'occasion du championnat du monde de l'œuf en meurette, qui se déroule les 14 et 15 octobre, au Château du Clos de Vougeot.

Une cinquième édition dont le jury est présidé par le chef Éric Pras, de la Maison Lameloise, un restaurant gastronomique 3 étoiles au guide Michelin, situé à Chagny (Saône-et-Loire).

Des animations sont prévues tout le week-end, à commencer par la traditionnelle dégustation des œufs en meurette par les visiteurs. Le samedi, à 16 heures, une démonstration de la recette de l'œuf en meurette par Joy Astrid Poinsot, championne du monde de l'œuf en meurette 2023 est prévue.

Le dimanche, à 14 heures, un « *happening* » baptisé *Strangers Eggs*, est au programme, animé par Christophe Lavelle, chercheur au CNRS et spécialiste de l'alimentation. Aussi, toujours le dimanche, une table ronde sur les circuits courts et le bio doit se tenir à 15 h 30, en présence de Laure Verdeau (directrice de l'agence bio), Julien Lepont (chargé de marketing pour 100 % Côte-d'Or), de Gaëlle Picard (productrice d'œufs bio), de Michel Grobon (jury et chef international) et de Goulven Le Polles (journaliste gastronomique).

Les apprentis et les amateurs ont leurs concours

Ce week-end est aussi marqué par la deuxième édition du concours des apprentis. Le CFA Stelo formation (Villepinte/Suresnes), Médéric Paris, la Chambre des Métiers de Paris Cergy, l'école des métiers de Dijon, le CFA gastronomique de Lyon, le CFA du Pays de Montbéliard Bettencourt, le CFA de Belfort, le CFA de Lameloise Mercurey, le lycée de Gascogne, le lycée hôtelier de Paray-le-Monial et le lycée G. Frêche CFA de Montpellier présenteront des candidats.

Enfin, la troisième édition du concours amateurs se tient également lors de ces deux jours. Neuf candidats venant de Bretagne, de l'Isère, de Bordeaux, de Lyon, de l'Ain et de Bourgogne vont se disputer le titre.

Tout le programme est à retrouver sur le site www.meurette.fr.

Christopher Levé



Photo Archives BIVB

Le championnat du monde de l'œuf en meurette a lieu les 14 et 15 octobre, en Côte-d'Or

Les 14 chefs participants

14 chefs français et internationaux concourent pour cette édition : Andréas Baehr, du Scatch (Bourg-en-Bresse, 01) ; Jordan Bilan, du Clos du Cèdre (Beaune, 21) ; Alexandre Dutat, de Loiseau des Vignes (Beaune, 21) ; Iza Guyot, Le Comptoir de Pagny (Pagny-le-Château, 21) ; Sandra Huguenin, de L'Impala des Vignes (Chevagny-les-Chevrières, 71) ; Jérôme Joubert, Le Rive Gauche (Joigny, 89) ; Maxime Kowalczyk, L'Empreinte (Buxy, 71) ; Kim Logassi, du Léon de Lyon (Lyon, 69) ; Olivier Langlois, de Chez Boulay (Québec) ; Fabien Pairon, de l'Auberge communale du Mont-sur-Lausanne (Suisse) ; Jean Sevegnes, du Café des Ministères (Paris, 75) ; Romuald Sikorski, Le Vintage (Vosne-Romanée, 21) ; Éric Starkman, de Dinex Group Centurion by Daniel Boulud (New York, USA) ; Alexis Valton, Le Bistrot au Bord de l'Eau (Levernois, 21).

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 6 au 8 octobre

// Marché de producteurs à Fenay

Le marché de l'association des Producteurs du Dijonnais se déroulera de 9 h à 18 h (dimanche -17 h) à l'EARL de la Sans-fonnaise, à Domois-Fénay. Trois jours durant lesquels une quinzaine de producteurs locaux se rassembleront pour proposer aux visiteurs des pommes de terre, oignons, confitures, escargots, viandes, volailles, fromages, miel, sirops, vins, œufs, fruits et légumes, pain… et cette année, les artisans de la boulangerie « Comme un Chou » de Saint-Julien, rejoindront l'équipe avec leur pain et spécialités, le tout dans la convivialité et la bonne humeur habituelles !

Parking et entrée gratuits.
Contact : 06 19 41 06 85

• Mercredi 11 octobre

// Thé dansant à Montbard

Un thé dansant animé par l'orchestre des frères Blanchard est organisé à l'espace Paul Éluard, à partir de 14 h 30.

Entrée gratuite. Réservation jusqu'au 6 octobre au 03 80 92 51 17

• Du 13 au 15 octobre

// Première édition du festival Belen à Beaune

À travers une programmation exclusive dans des lieux exceptionnels, la première édition du festival Belen, à Beaune, dirigé par André Manoukian, va vous plonger au cœur de l'union sacrée que forme la création musicale. Des artistes de haut vol vont revisiter des cultures musicales millénaires provenant des cinq continents. Venez découvrir ce festival du 13 au 15 octobre, dans des lieux connus et surprenants de Beaune. Parmi les artistes présents : la chanteuse israélienne Noa, le pianiste cubain Roberto Fonseca, la chanteuse Élodie Frégé

Réservations sur www.belenfestival.com

• 21 et 22 octobre

// Caves ouvertes à Auxey-Duresses

Les vignerons d'Auxey-Duresses ouvrent leurs caves le temp d'un week-end pour faire déguster différents crus de l'appellation village. Une belle occasion pour profiter du paysage pittoresque de la Côte de Beaune.

Tarif : 5 euros le kit de dégustation incluant un verre

Nièvre

• Samedi 7 octobre

// Fête des savoirs

Le 7 octobre, au Cornemuse à Arleuf, Éric Laupin, chef de cuisine et enseignant abordera l'influence d'Auguste Escoffier sur la cuisine.

Inscriptions conseillées :03.86.78.84.66

• Mercredi 11 octobre

// Fête de village

Ville à Joie propose une fête de village à la Chapelle-Saint-André le 11 octobre à partir de 17 h 30 (salles des fêtes Roger Cestre – route d'Oudan). Les visiteurs pourront retrouver : l'association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (Asept) Franche-Comté-Bourgogne, la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne, le collectif bien être Entrains, l'Office de Tourisme Clamecy ou encore l'UDAF. Restauration et buvette sur place.

Renseignements : https://villeajoie.fr/

• Samedi 14 octobre

// Marché aux truffes

À partir de 10 h, en bas du pard Roger Salengro à Nevers, se tiendra le marché aux Truffes. En sus, et à partir de 9 h, sont organisées des démonstration de chien truffier.

• 14 et 15 octobre

// Salon de la basse-cour et de la biodiversité

L'association Avicole Nivernais Morvan tiendra la nouvelle édition du salon de la basse-cour et de la biodiversité le 14 (de 9 h à 18 h) et 15 octobre (9 h à 16 h) au Hall des expositions de Nevers. Les visiteurs pourront découvrir des centaines de races d'animaux de basse-cour de poules, lapins, cobayes, pigeons, oies, dindons, perruches, cailles, etc. En sus, des rapaces, reptiles, insectes, chien de travail, et carpes Koï seront présentés.

Entrée : 4 euros, gratuit pour les moins de 12 ans.

Yonne

• Les 21 et 22 octobre

// Fête des vins de Chablis

La fête des vins de Chablis revient pour une 75e édition. Les festivités commenceront le samedi à 12 h 30, avec, au programme, des dégustations de vins proposées par une quarantaine de vignerons du Chablisien et du Grand Auxerrois, des animations pour adultes et enfants ou encore des expositions de matériels. De la restauration sera également proposé sur place. À 18 heures, une pièce de théâtre (« Le jeu de l'amour et du hasard ») sera jouée. La fête se poursuivra le dimanche, dès 9 h 30, avec des balades à la découverte de Chablis (départ toutes les 15 minutes jusqu'à 11 heures). L'ouverture des stands et le défilé des Piliers Chablisiens se fera à 11 heures. Avant les traditionnelles allocutions des personnalités et les intronisations par les Piliers Chablisiens, à 11 h 30, dans la cour du Château Long-Depaquit.

• Dimanche 29 octobre

// Course de tracteurs-tondeuses à Mézilles

E'puisaye et Chrono Vert Moto-Club organisent une course de tracteurs-tondeuses, la Gaz'on Cup, ouverte à tous. Au programme : de 10 heures à midi, endurance 2 heures, puis, de 13h30 à 16h30, endurance 3 heures. A 17 heures, remise des prix. Sur le circuit de Mézilles, entre Toucy et Saint-Fargeau. Entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

Informations et inscriptions des équipages sur www.epuisaye.fr

PORTRAIT

// PARCOURS

58 Cultiver la vie coûte que coûte

Antony et Marie-Élise Iskandar se sont installés à Châteauneuf-Val-de-Bargis en janvier 2023. Un établissement un peu forcé par le contexte géopolitique ukrainien.



Marie-Élise et Antony Iskandar installés à Châteauneuf-Val-de-Bargis et domiciliés à Varennes-lès-Narcy depuis janvier 2023.



Famille Iskandar

Antony dans ses terres Ukrainiennes.

« Même si le départ d'Ukraine a été un crève-cœur, nous sommes chanceux d'être en vie et essayons de nous reconstruire ici » soulignent Antony et Marie-Élise Iskandar, installés en grandes cultures bios à Châteauneuf-Val-de-Bargis depuis janvier 2023 (210 ha avec blé, triticale, pois, lentilles, tournesol, sarrasin, luzerne). Si Marie-Élise, 29 ans, est nivernaise, Antony, 33 ans, est, lui, Libanais. Leur rencontre s'est faite au Lycée agricole privé Étienne Gautier Ressins (42). Ancrée en eux, l'envie de voir *« d'autres choses »* se ressent dans leurs parcours respectifs.

Croisée des chemins

Afin de les comprendre, il faut revenir en arrière. Pour Antony, l'arrivée en France s'est faite seul. *« J'ai toujours aimé l'agriculture car j'ai été élevé dans les oliviers de mon père et mon oncle – même si ma famille est plutôt dans le commerce. En discutant, et car j'en avais envie, il a été décidé de poursuivre mes études agricoles en France, dans un établissement privé »*. Arrivé à 16 ans, il cherche alors une famille d'accueil : *« Marcel Cottin m'a accueilli à bras ouverts dans sa famille, cela a été sans nul doute une des raisons de ma réussite »*. Et c'est dans cette famille qu'il rencontre Marie-Élise, fille de Marcel : *« nous étions dans le même lycée en plus »* s'exclame-t-elle. Après cette période, si elle poursuit ses études en France, Antony repart au Liban et se lance dans le commerce d'huiles d'olive et de tournesol. *« Mon frère, ingénieur agronome, souhaitait s'installer, tout comme moi. Nous avons donc acté de le faire ensemble en Ukraine, car une opportunité se présentait »*. C'est donc dans le *« grenier de l'Europe »* que les deux frères s'établissent. En 2016, Antony revient en France épouser Marie-Élise et ils repartent ensemble pour l'Ukraine.

Période ukrainienne

Avec son père et son frère, Antony et Marie-Élise s'installent alors à Kiev avec une exploitation de 550 ha en bio au départ. Mais, ils changent leur fusil d'épaule deux ans plus tard pour revenir à un système conventionnel : *« à l'époque, personne n'a fait confiance à notre production, de ce fait, comme les débouchés se faisaient rares, nous avons choisi de modifier notre étiquette – sans pour autant abandonner les pratiques d'une agriculture raisonnée »* pointent-ils. Construisant leur vie au fil des jours, et leur famille avec l'arrivée de deux petites filles (Mariline et Annabelle), ils voient tout basculer en février 2022 : *« Nous avions une vie privilégiée avec les autres expatriés. En plus du travail à la ferme, nous avions des contacts sociaux développés avec la communauté là-bas et les filles pouvaient s'épanouir pleinement à l'école avec un enseignement d'une très grande qualité. Au début, nous entendions les sirènes d'alerte, mais cela était assez sporadique et les informations Ukrainiennes ne parlaient en aucun cas de guerre. Nous avons commencé à nous inquiéter lorsque nous avons reçu un mail de l'ambassade nous disant qu'il fallait toujours avoir nos papiers d'identité sur nous, les réservoirs des voitures pleins, des vêtements de rechange et des denrées alimentaires prêtes en cas de départ précipité. Puis, dans la foulée, l'école des filles nous a indiqué que l'établissement fermait et qu'il fallait garder les enfants à la maison. Là, nous avons pris la décision d'envisager de partir en France. Le soir même, un ami nous a appelés pour nous dire qu'il faut partir maintenant car les compagnies aériennes n'allaient plus être assurées et donc ne pourraient plus voler »*. Marie-Élise part donc avec ses deux filles – et enceinte de Diana – pour la France le lendemain : *« Antony est resté pensant que cela s'arrangerait. Il est arrivé une semaine après nous dans l'hexagone ; la semaine la plus longue de ma vie »* insiste Marie-Élise. Antony indique que : *« j'ai commencé à avoir peur lorsque j'ai vu les chars dans notre rue »*.

En France

« Si on me demande mon âge, je réponds que j'ai un an et demi » précise Antony avant d'étayer : *« on peut dire que j'ai eu une nouvelle naissance avec l'arrivée en France, car il a fallu tout refaire depuis le départ. Nous avons cinq bouches à nourrir donc il fallait continuer dans tous les cas. Tomber c'est simple, se relever est le plus ardu même si nous n'avons pas à nous plaindre »*. Accueillis de nouveau par Marcel, le couple et leurs enfants avaient une chance : *« nous avions déjà une maison qui nous attendait, un atout indéniable comparé à d'autres exilés d'Ukraine »*. Puis, toujours avec l'agriculture en ligne de mire, ils cherchent des terres à reprendre : *« le conflit semblait durer, nous avons donc pris la décision de rester ici »*. Ils trouvent sur Internet la ferme de Rémi Jaupitre : *« nous avons eu la chance inouïe de trouver cette exploitation située à proximité de notre maison et en bio, donc ce que nous faisions au départ en Ukraine ; en plus elle était rentable »*. Si leur joie est indéniable face à cette trouvaille, ils regrettent la disparition de l'ancien propriétaire en février 2023 : *« Il avait une connaissance très poussée sur les pratiques agricoles raisonnées. Il est parti avec son savoir. Nous avions tant de choses à apprendre de lui… »*. Depuis leur installation, la vie reprend son cours, d'une manière différente : *« nous n'avons pas autant de stimulations qu'en Ukraine – normal puisque nous ne sommes plus dans une capitale. Mais, l'ouverture vers l'extérieur nous manque énormément, c'est pourquoi dès que nous le pouvons nous voyageons. Nous parlons aussi différentes langues à la maison avec les enfants : ukrainien, arabe, français, anglais. Si Annabelle et Diana s'intègrent bien, Mariline a un peu plus de mal mais commence à se plaire en France »*.

Avancer continuellement

Actuellement, même s'ils ne s'interdisent pas de repartir en Ukraine, ils cherchent à vendre leurs terres agricoles ukrainiennes. Antony justifie cette décision : *« On ne peut pas gérer 550 ha par téléphone avec les deux salariés que j'ai encore là-bas. L'agriculture est une activité qui se fait sur le terrain »*. Dans leur exploitation française, ils souhaitent monter un nouveau bâtiment pour stocker leurs récoltes et leur matériel : *« Pour nos productions cela nous permettra de vendre quand nous le souhaitons et à qui nous le souhaitons. Nous sommes persuadés que la production bio ou raisonnée à un avenir, il faut simplement trouver les bons acheteurs ; cela peut se faire avec des étrangers notamment aux États-Unis, un des pays les plus demandeurs en la matière »*. Pour conclure, Antony stipule : *« Notre histoire s'écrit tous les jours un peu plus, mais je pense que notre passé est tellement riche que nous ne pourrons avoir une telle dimension à l'avenir – même si nous ne savons pas de quoi il est fait »* et Marie-Élise de nuancer : *« le futur sera certainement différent de ce que nous avons connu, et c'est à nous de trouver des moyens de le transcender »*. Ainsi, même si *« la vie d'avant »* est une page qui se tourne, ils poursuivent avec envie : *« il faut continuer car la vie a encore beaucoup à nous offrir »*.

Chloé Monget



Famille Iskandar

Mariline, Annabelle et Antony en Ukraine.



Famille Iskandar

Antony, et ses deux filles Mariline et Annabelle en plein travail en Ukraine.